

2018-2019

Master 1

Sciences de l'Information et des Bibliothèques

L'imitation des pratiques de bibliothèques municipales en bibliothèques universitaires

Un sujet toujours d'actualité ?

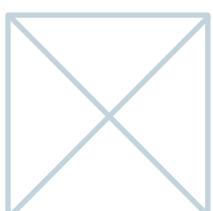
DUPOUY Maëva

Sous la direction de Mme
Valérie Neveu

Membres du jury

Valérie Neveu | Maître de conférences en bibliothéconomie | Directrice de recherche

Florence Alibert | Maître de conférences en humanités numériques



Soutenu publiquement le :
21 Juin 2019

UA
FACULTÉ
DES LETTRES,
LANGUES
ET SCIENCES
HUMAINES
UNIVERSITÉ D'ANGERS

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :

- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>



Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier en premier lieu ma directrice de recherche, Valérie Neveu, pour ses conseils avisés lorsque j'ai dû changer de sujet en cours d'année et pour ses réponses apportées à mes nombreuses questions.

Merci à Alexia et Camille, pour le soutien tout au long de l'année, pour cet inoubliable week-end en Bretagne et pour Broken Back. Mais surtout pour les heures passées à me relire.

Je remercie aussi les conservateurs qui ont accepté de me recevoir : Frédéric Desgranges, conservateur à la BUA, Angers ; Florie Boy, directrice de Médiad'Oc ; Julie Le Denmat, conservatrice à la BUC de l'UT2J ; Manon Saint-Marc, élève conservatrice de l'Enssib rencontrée pendant son stage à la BUC et Nathalie Clot, directrice de la BUA.

Je souhaiterai remercier également tous les agents de la BUA d'Angers qui ont pris le temps de répondre à mes nombreuses questions : Sylvie Gélineau, Geneviève Leclerc, Xavier Maudet et Véronique Taillebois.

Mes remerciements vont aussi à Mme Florence Gaume, de la bibliothèque universitaire de la Doua, à l'Université Lyon 1, pour sa disponibilité, sa gentillesse et ses renseignements sur l'espace "Quartier Libre".

Je remercie également toutes mes camarades de promotion ainsi que les élèves du M2 SIB d'Angers qui ont pris le temps de répondre à mon micro-sondage.

Merci à Mme Darmon, pour son aide dans la traduction de mon résumé.

Un remerciement tout particulier à Florie Boy, qui d'un seul mot, « *toujours* » a réussi à faire prendre une tournure nouvelle à ce mémoire et à lui donner un sens nouveau.

Merci Louka, d'avoir tenu bon face à la boule de nerfs ambulante que j'ai été pendant toute la rédaction, d'être resté et d'avoir tout supporté.

Enfin, un immense merci à mes parents et ma famille, pour le soutien indéfectible et plus particulièrement à ma maman pour les nombreuses relectures.

Sommaire

INTRODUCTION.....	1
L'INFLUENCE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES SUR LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES.....	2
1 L'évolution des bibliothèques universitaires depuis la moitié du XX^{ème} siècle...2	
1.1. La situation avant la loi de 1968.....	2
1.1.1. Le développement du libre accès.....	3
1.2. Le développement des bibliothèques universitaires et les nouvelles constructions (années 70-90).....	5
1.2.1. Une « ouverture vers l'extérieur ».....	6
1.3. Les bibliothèques universitaires depuis les années 90 jusqu'à nos jours.....	7
1.3.1. Les plans des universités.....	9
1.3.2. Pour une université « vers plus d'autonomie ».....	11
1.3.3. Qui sont les nouveaux publics des bibliothèques universitaires ?.....	12
1.3.4. Comment satisfaire tous ces nouveaux publics ?.....	15
1.4. Quelles sont les missions des bibliothèques ?.....	17
1.4.1. Une difficulté à définir les missions en bibliothèque municipale.....	18
1.4.2. Une caractérisation des missions des bibliothèques universitaires qui évoluent	20
1.4.3. De nouvelles missions associées à de nouveaux agents.....	23
2 Vers une adaptation des usages en bibliothèque universitaire : une réponse à l'évolution des pratiques.....30	
2.1. Des collections orientées pour les besoins du public.....30	
2.1.1. Définitions.....	30
2.1.2. Le « dépoussiérage » des bibliothèques universitaire : donner une nouvelle image.....	32
2.1.3. Communiquer autour des fonds.....	37
2.1.4. Valoriser le patrimoine des bibliothèques universitaires.....	39
2.1.5. L'apparition des liseuses : un support de valorisation des collections numériques.....	40
2.2. Vers des aménagements adaptés aux nouvelles pratiques des étudiants.....44	
2.2.1. Les services aux publics.....	44
2.2.2. Quand la bibliothèque municipale remplace la bibliothèque universitaire.....46	
2.3. L'action culturelle en bibliothèque.....48	
2.3.1. Les expositions.....	50
2.3.2. Les événements nationaux.....	51
2.4. Faire de la bibliothèque universitaire un lieu de rencontres et d'échanges.....52	
2.4.1. Les bibliothèques participatives : le cas du Mans.....	52
2.4.2. L'exemple de la BUC de Toulouse : les salons.....	53
CONCLUSION.....55	
BIBLIOGRAPHIE.....56	
1 Ouvrages généraux.....56	
1.1. Généralités.....	56
1.2. Bibliothèques universitaires.....	56
2 Outils.....57	

3 Législation.....	58
3.1. Lois, décrets.....	58
3.2. Rapports.....	59
3.3. La formation des agents.....	60
4 Les collections.....	60
4.1. Les ressources numériques.....	61
4.2. Jeux vidéo en bibliothèque.....	61
4.3. Autres.....	62
5 Action culturelle.....	62
5.1. Les prix.....	63
5.2. Les expositions.....	63
6 Accueil des publics.....	64
6.1. Le service public.....	64
6.2. Les publics en BU.....	65
7 La frontière BU/BM.....	66
8 Construction de nouveaux bâtiments.....	66
SOURCES.....	67
1 Entretiens.....	67
1.1. Personnels de la BUA.....	67
1.2. Personnels d'autres bibliothèques.....	68
ÉTUDE DE CAS : L'EXEMPLE DE LA BU D'ANGERS, UNE BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE CHEF DE FILE.....	69
1 Une bibliothèque avec des valeurs.....	69
2 Une gestion des acquisitions adaptées à l'université.....	71
2.1. Langues et littérature.....	71
2.2. La gestion du fonds BD.....	72
2.3. Le DVD, un média inédit pour la BUA.....	73
2.4. Les limites des liseuses dans la BUA.....	75
3 De nouvelles animations dans la BUA.....	76
3.1. Des expositions pour valoriser les élèves des écoles environnantes.....	76
3.2. Savoir communiquer pour mieux attirer les usagers.....	77
3.2.1. Le blog de la BUA : se rapprocher des usagers.....	78
3.3. Une bibliothèque qui s'adapte aux étudiants et aux situations.....	79
3.3.1. Les changements apportés aux carrels de Saint-Serge.....	79
3.3.2. Les espaces « micro-sieste ».....	79
3.3.3. « On a osé : la fête dans la BU ».....	80
3.4. La chasse aux œufs de Pâques.....	81
CONCLUSION.....	83
ANNEXES.....	84

Introduction

Depuis quelque temps, je me suis intéressée aux similitudes qu'il existe entre les deux types de bibliothèques, municipale et universitaire. Il y a presque un an, une table ronde de l'ABF intitulée « BM-BU : compagnons de route ? »¹ qui s'est tenue en 2018, lors du Congrès annuel de l'association, a été déclencheur de mon raisonnement qui a abouti à ce mémoire. En premier lieu intéressée par la coopération et la mutualisation des pratiques entre les deux bibliothèques, il m'a fallu réorienter le sujet pour pouvoir le traiter d'une manière différente. C'est ainsi que ma réflexion sur l'imitation des pratiques en bibliothèques a découlé de cette coopération abordée dans la vidéo de l'ABF. Une nouvelle manière de considérer les deux types de bibliothèques, de les réunir, de montrer que les bibliothèques municipales sont devenues à leur tour un modèle, elles-mêmes construites dans un premier temps sur le modèle américain de la *public library* amené en France par le CARD en 1917.

On ne s'étonne plus aujourd'hui (ou beaucoup moins) de trouver des Fatboys[©] en bibliothèque universitaire, de voir des usagers téléphoner, de trouver des BD, des mangas et des DVD dans les collections, d'avoir des espaces réservés au repos ou à la détente, des collections qui ne sont pas toujours à visée universitaire. Cependant, la situation n'a pas toujours été ainsi. Les bibliothèques universitaires ont longtemps eu du retard sur les bibliothèques municipales dans leur relation avec le public, la façon de l'appréhender mais également dans la communication et l'accessibilité des collections. Elles ont dû faire face et comprendre les nombreux changements, les obligeant à s'adapter à de nouveaux publics et à faire évoluer leurs pratiques. Dans la littérature professionnelle, on trouve peu de documents faisant mention de cette imitation des pratiques en ces termes. Désormais, les bibliothèques universitaires se positionnent dans une nouvelle ère de désacralisation du lieu.

Dans un premier temps, je dresserai un état des lieux de l'influence des bibliothèques municipales sur les bibliothèques universitaires, en commençant par un bref historique des lois qui ont forgé ces dernières depuis la moitié du XX^{ème} siècle. Ensuite, j'étudierai la façon dont les bibliothèques se sont adaptées aux nouvelles pratiques des usagers et quelles ont été les évolutions au sein de ces bâtiments, à l'origine dédiés au seul travail de recherche. Dans une deuxième partie seront détaillées les sources et la bibliographie qui m'ont permis de mener cette recherche. En dernier lieu, la BUA d'Angers, bibliothèque universitaire innovante dans les services aux usagers, servira d'exemple pour illustrer mes propos.

¹ ABF. « BM - BU Compagnons de route ». *64e congrès de l'ABF - À quoi servent les bibliothèques ?* Vidéo. La Rochelle, 9 juin 2018. Durée : 1:49:02. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=RJnqsQkkq-0>. Consulté le 22 juin 2018.

L'influence des bibliothèques municipales sur les bibliothèques universitaires

1 L'évolution des bibliothèques universitaires depuis la moitié du XX^{ème} siècle

Afin de mieux comprendre la situation des bibliothèques universitaires en France, nous procéderons à une brève chronologie non exhaustive. En effet, les bibliothèques universitaires n'ont pas toujours été aussi « accueillantes » et ouvertes que nous les connaissons aujourd'hui ; le contexte actuel est le fruit de nombreuses réformes et lois des universités.

1.1. La situation avant la loi de 1968

A force de lois et de décrets, la situation des universités, et par conséquent, celle des bibliothèques universitaires, a beaucoup évolué.

Un arrêté ministériel du 18 mars 1855 et une circulaire du 20 mars de la même année constituent les premiers textes relatifs aux bibliothèques universitaires. Une bibliothèque centrale est « *placée sous l'autorité du recteur d'académie afin de regrouper en une seule bibliothèque les bibliothèques spéciales des diverses facultés.*² ». Avec la loi du 29 décembre 1873 qui consiste à créer « *un fonds commun pour les bibliothèques des facultés.* », les étudiants paient le droit de bibliothèque.

Le 4 mai 1878, une instruction ministérielle traite d'une manière plus approfondie le fonctionnement intérieur. Elle est complétée par la circulaire du 23 août 1879 qui indique « *La bibliothèque universitaire est au premier chef un de ces services communs par lesquels doivent se rapprocher et s'unir les facultés d'un même centre.*³ »

On constate que ces directives sont souvent conservées et améliorées pour l'avenir.

« *Le règlement général de 1879 fixant un certain nombre de dispositions et un règlement particulier propre à chaque bibliothèque universitaire a été partiellement complété et modifié, notamment par les Instructions du 20 juin 1962, mais, dans ses grandes lignes, la structure des bibliothèques universitaires est restée celle qui avait été définie en 1886⁴.* »

2 CASSEYRE, Jean-Pierre, et GAILLARD, Catherine. « Première partie : Le cadre législatif et administratif. ... ». In *Les bibliothèques universitaires*, 2. éd. mise à jour, p.7-9. Que sais-je ? 2714. Paris : Presses Universitaires de France, 1996. p.7

3 Ibid. p.8

4 Ibid. p.8

La loi du 31 juillet 1920 place les bibliothèques universitaires sous la direction du recteur, mais la gestion en était assurée par un conservateur⁵.

En 1945, la Direction des bibliothèques de France et de la lecture publique est créée. Jusqu'à cette période là, les bibliothèques universitaires étaient gérées par un bureau de la Direction de l'enseignement supérieur. Après 1945, les bibliothèques universitaires ont rencontré un certain nombre de difficultés à surmonter : peu de moyens de fonctionnement, absence de personnel. Le fait qu'elles évoluent dans un cadre déterminé par des textes du XIX^{ème} siècle⁶ ne leur est pas favorable. Les bibliothèques sont très pauvres, et peu d'entre elles proposent un contenu de qualité et actualisé, en particulier celles de « province ».

« Pour remédier à la pauvreté, bibliothèques universitaires et bibliothèques municipales demeurent associées sous une même direction à Besançon, Clermont-Ferrand, Dijon ou Rennes. Par ailleurs la coopération locale et régionale est limitée⁷. »

On remarque dès cette époque une mixité, un lien, une rencontre, une invitation à la mutualisation des pratiques entre les deux types de structures, afin de se soutenir l'une l'autre et de combler les lacunes de ressources liées à la pauvreté.

1.1.1. Le développement du libre accès

Les bibliothèques universitaires depuis la Troisième République ont été très mal pourvues. Les bibliothèques ne faisaient que « quelques centaines de mètres carrés installées parmi les locaux d'enseignement.⁸ » Les surfaces étaient réservées pour « une salle de lecture magasin, dans laquelle se tenait également le bibliothécaire qui ne disposait d'aucun bureau privatif [...].⁹ ». Lorsque de nouvelles bibliothèques universitaires ont été construites dans les années 1950, elles restaient tout de même très traditionnelles, avec une séparation entre les salles de lecture et les magasins, lié par la banque de communication des documents¹⁰.

Dans la continuité du changement et des évolutions, plusieurs entités souhaitaient le libre accès aux collections. C'est ce qu'édicte les Instructions du 20 juin 1962 « applicables aux nouvelles sections et sections transférées, à l'exception des sections de médecine »¹¹. Ainsi, les espaces destinés aux étudiants sont désormais dans le même secteur que ceux dédiés aux étudiants avancés, aux chercheurs et aux professeurs. De

5 CASSEYRE, Jean-Pierre, et GAILLARD, Catherine. *Les bibliothèques universitaires*. op.cit. p.9

6 RENOULT, Daniel, et al. *Les bibliothèques dans l'université*. Collection Bibliothèques. Paris: Éditions du Cercle de la librairie, 1994. p. 20

7 *Ibid.* p.21

8 BISBROUCK, Marie-Françoise. « Troisième partie: Organisation et méthodes ... ». In *Les bibliothèques dans l'université*, p.177-190. Collection Bibliothèques. Paris: Éditions du Cercle de la librairie, 1994. p.177

9 *Ibid.* p.178

10 *Ibid.* p.181

11 RENOULT, Daniel, et al. *Les bibliothèques dans l'université*. op.cit. p.23

grandes salles de lectures dans lesquelles les étudiants ont accès sans restriction à des ouvrages de référence et des manuels sont ouvertes. Pour les autres usagers, les livres sont agencés selon les disciplines et le libre accès est disponible pour les usuels et le fonds de recherche, notamment grâce à une fusion des magasins et des salles de recherche ; pratique empruntée au modèle anglo-saxon¹². Il est précisé que les ouvrages en libre-accès sont répartis selon les niveaux des étudiants et on note que ce libre accès en France est « *quasiment révolutionnaire* ».

« *Pour la seconde année du cycle et la recherche – soit à peine le quart des usagers des bibliothèques – le libre accès aux collections sera par contre la règle, sans restrictions autres que la nécessaire conservation des collections les plus anciennes et les plus précieuses.*¹³ »

Cet libre accès reste donc très partiel, la liberté de chercher dans les fonds ne viendra que plus tard, de manière totalement informelle et jamais intégralement, puisque aujourd'hui encore les étudiants n'ont pas le droit d'accéder par eux-mêmes aux magasins de la bibliothèque^{14 15}. Marie-Françoise Bisbrouck aborde cette nouvelle organisation des collections en accès libre dans son ouvrage en indiquant que la mise en accès libre des documents est un véritable changement et « *l'un des atouts majeurs* » de ces nouvelles constructions que sont les bibliothèques universitaires. Elle précise par la même occasion qu'une signalétique efficace doit être créée « *afin que les étudiants ne se sentent pas 'perdus' devant l'importance de la documentation mise à leur disposition.* ». L'auteure démontre que cette nouveauté du libre accès a modifié le travail des bibliothécaires, qui doivent désormais se préoccuper de l'accompagnement des étudiants. Elle signale que « *le libre accès doit, de l'avis général, être privilégié dans les salles de lecture où collections et places de consultation se côtoient [...].*¹⁶ »

Le libre accès est enfin admis dans les bibliothèques universitaires, mais cela implique d'adopter un système de classement pour les étudiants ; les structures décident d'opter pour la Classification Décimale Universelle^{17 18}.

12 RENOULT, Daniel, et al. *Les bibliothèques dans l'université*. op.cit. p.23

13 BISBROUCK, Marie-Françoise. « Troisième partie : Organisation et méthodes ... ». chap.cit. p.181

14 Exception faite de la Bibliothèque Universitaire Centrale de l'UT2J, qui laisse toujours, à l'heure actuelle, deux de ses magasins accessibles au public.

15 PEYROU, Valérie. « Se repérer dans la Bibliothèque Universitaire Centrale (BUC Mirail) ». *UT2J - Bibliothèques*. Disponible sur : https://bibliotheques.univ-tlse2.fr/se-reperer-dans-les-bibliotheques/se-reperer-dans-la-bibliotheque-universitaire-centrale-buc-mirail--101772.kjsp?RH=reperer_infosrpat. Consulté le 31 mai 2019.

16 BISBROUCK, Marie-Françoise, et al. *Les bibliothèques universitaires* ... op.cit. p.41

17 RENOULT, Daniel, et al. *Les bibliothèques dans l'université*. op.cit. p.24

18 CDU : « *La classification décimale universelle (CDU) est un système de classification de bibliothèque développé par Paul Otlet et Henri La Fontaine [...] à partir de la classification décimale de Dewey (CDD), et avec l'autorisation de Melvil Dewey. Elle a connu plusieurs éditions depuis 1905.* » « *Classification décimale universelle* ». In *Wikipédia*, 1 mars 2019. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Classification_d%C3%A9cimale_universelle&oldid=157156972. Consulté le 24 avril 2019.

La loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 modifie profondément l'organisation de l'université¹⁹. Daniel Renault indique dans son ouvrage qu'elle permet de « *créer de véritables universités, établissements publics à caractère scientifique et culturel (ESPC), assez largement autonomes et dirigés par un président élu*.²⁰ ». Il explique ainsi que l'université s'est divisée en UER (Unités d'Enseignement et de Recherche), des structures plus petites qui permettent un meilleur travail en commun, « *dans un objectif de pluridisciplinarité*²¹ » ; ceci afin de « *supprimer le cloisonnement facultaire*²² ».

1.2. Le développement des bibliothèques universitaires et les nouvelles constructions (années 70-90)

Le décret n°70-1297 du 23 décembre 1970 relatif aux bibliothèques universitaires énonce dans l'article premier :

« *Afin d'assurer dans les meilleures conditions le fonctionnement des bibliothèques, les universités procèdent, conformément aux dispositions des articles 7 et 11 de la loi d'orientation, à la création de services communs aux unités d'enseignement et de recherche d'une université ou, lorsqu'une agglomération urbaine comporte plusieurs universités, de services communs à plusieurs universités. Ces services prennent respectivement le nom de bibliothèque de l'université ou de bibliothèque interuniversitaire. [...] Ces services ont une mission d'orientation, d'étude, de recherche et d'enseignement bibliographique et documentaire.*²³ »

Par cette loi, on note que les bibliothèques collaborent entre elles et qu'elles sont ouvertes à tous les publics, y compris « *au public non-universitaire dans des conditions précisées par les autorités responsables de chaque bibliothèque universitaire ou interuniversitaire*.²⁴ »

Dans les années 1980 apparaît une nouvelle loi : la loi sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984, qui remplace celle de 1968. Dans un contexte de redéfinition des moyens d'accès à l'université doublé d'une volonté d'augmenter le nombre de jeunes pouvant avoir accès à l'université, les missions de l'Enseignement supérieur sont délimitées différemment :

« *[E]lles font une place plus grande à la formation professionnelle, à la formation continue, à l'exercice de la recherche, à l'information scientifique et technique, à la*

19 CASSEYRE, Jean-Pierre, et GAILLARD, Catherine. *Les bibliothèques universitaires*. op.cit. p.10

20 RENOULT, Daniel, et al. *Les bibliothèques dans l'université*. op.cit. p.25

21 *Ibid.* p.25

22 *Ibid.* p.25

23 Décret n°70-1267 du 23 décembre 1970 relatif aux bibliothèques universitaires. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000850238&pageCourante=12187. Consulté le 3 avril 2019.

24 *Ibid.*

mission de coopération internationale et marquent l'importance accordée à la formation des maîtres.²⁵ »

Liée à ces changements, la politique documentaire est refondue et une nouvelle voit le jour. Avec deux systèmes documentaires (bibliothèque universitaire et bibliothèque de laboratoire) aux tailles variées, l'administration centrale a dû trouver des compromis et se pencher sur une réflexion approfondie²⁶.

« L'idée d'une rationalisation de la documentation dans l'université - amorcée dès 1975 au colloque de Gif-sur-Yvette - réunissant des présidents d'universités et des directeurs de bibliothèques universitaires a permis de dégager les premières propositions pour la préparation d'un texte sur les services communs de la documentation²⁷. »

On relève ici une véritable volonté de la part des dirigeants de bibliothèques de faire évoluer leurs structures et de l'inscrire durablement en créant des textes relatifs à ces changements.

1.2.1. Une « ouverture vers l'extérieur²⁸ »

Les bibliothèques font le constat qu'elles ne désirent plus seulement servir leurs étudiants et les personnels enseignants ; une « ouverture vers l'extérieur »²⁹ est de mise.

« Le décret de 1985 précise que le service commun de la documentation est ouvert à d'autres utilisateurs extérieurs "selon les conditions fixées par les autorités responsables".³⁰ »

Par « ouverture vers l'extérieur » il faut comprendre que la bibliothèque universitaire est ouverte et accessible aux habitants des villes dans lesquelles sont situées les universités. Les agents désirent intégrer de nouveaux publics dans leur structure et pour cela mettent en place diverses opérations ; dans ce cas, ce sont des décrets qui officialisent cette volonté et cette demande. Cette nouvelle ouverture permettrait aux habitants de disposer d'endroits où travailler, et même si les collections ne sont pas adaptées aux besoins d'un public non universitaire, ce dernier peut tout à fait trouver de la documentation généraliste sur un sujet. Néanmoins, la possibilité d'accès pour la population possède quelques avantages, à la fois pour la ville et pour l'université.

« Toutefois, cet accès d'une population extérieure à l'université peut être affiché comme un objectif pour plusieurs raisons :

25 CASSEYRE, Jean-Pierre, et GAILLARD, Catherine. *Les bibliothèques universitaires*. op.cit. p.19

26 *Ibid.* p.21

27 *Ibid.* p.21

28 BISBROUCK, Marie-Françoise, RENOULT, Daniel et CHAINTREAU, Anne-Marie. *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*, Collection Bibliothèques. Paris: Éditions du Cercle de la librairie, 1993. p.22

29 *Ibid.* p.22

30 *Ibid.* p.22

- les flux, même modestes, de visiteurs extérieurs contribuent à mieux intégrer l'université dans la ville ;
- en cas de participation financière des collectivités territoriales, cette ouverture est une contrepartie ;
- dans certains domaines, les politiques d'acquisition universitaires peuvent être coordonnées localement avec les bibliothèques de lecture publique, s'agissant d'achat d'ouvrages très spécialisés ou de certains abonnements³¹. »

La bibliothèque universitaire, en plus d'avoir son rôle dans l'université, en a donc aussi un dans la ville, à l'instar de celui des bibliothèques municipales. Elle est vectrice de développement et peut servir de structure d'accueil pour toutes sortes d'événements, dont le but est la diffusion de l'information.

« La bibliothèque peut valoriser aussi les productions de l'université elle-même, dont elle doit être la vitrine. Ceci vaut à travers ses collections, ses catalogues, mais aussi à travers les expositions qu'elle organise³². »

Si une bibliothèque universitaire satisfait amplement les besoins d'étudiants de Licence ou de Master, les attentes de doctorants ou d'enseignants-chercheurs en terme de documentation sont plus élevées : « il est donc important que les politiques d'acquisition, d'ouverture, de fonctionnement des bibliothèques soient adaptées à cette utilisation.³³ » En effet, à travers nos différentes expériences en bibliothèques, nous avons pu observer que les bibliothèques universitaires acquièrent des documents papiers principalement pour les niveaux Licence et Master ; la documentation électronique servant plutôt pour les doctorants ou le niveau recherche. Lors de demandes plus spécifiques, les usagers peuvent faire des demandes de PEB ou se déplacer dans des bibliothèques pour consulter les CollEx³⁴ afin de trouver une documentation plus précise dans leurs domaines de recherches. Les bibliothèques de Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales ont cependant plus vocation à proposer de la documentation papier à leurs doctorants, même si les collections ne peuvent pas être aussi précises et pertinentes pour tous.

1.3. Les bibliothèques universitaires depuis les années 90 jusqu'à nos jours

Dans sa contribution « D'autres métiers en bibliothèque universitaire : répondre plus efficacement aux besoins »³⁵, Silvie Delorme démontre que de grandes transformations ont eu lieu ces dernières années, tant dans le milieu de l'information qu'au niveau des

31 BISBROUCK, Marie-Françoise, & al. *Construire une bibliothèque universitaire* :... op.cit. p.22

32 *Ibid.* p.23

33 *Ibid.* p.22-23

34 CollEx : Collections d'Excellence, nouvelle dénomination des CADIST (Centres d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique). « Le réseau des CADIST - COLLEX ». Disponible sur : <http://www.collex.eu/le-reseau-des-cadist/>. Consulté le 3 juin 2019.

institutions dont elles dépendent ; et que tout ceci, de manière évidente, a grandement impacté les bibliothèques universitaires.

La perception des bibliothèques a évolué ; elles ne sont plus uniquement considérées comme des bâtiments historiques, des « *institutions de savoir préoccupées de recherche fondamentale* »³⁶, mais davantage comme des « *partenaires du développement économique, visant à former une main-d'œuvre qualifiée pour la société et l'entreprise*³⁷ ». L'auteure fait aussi remarquer qu'il est de plus en plus difficile pour les différents secteurs de l'université d'obtenir des financements et une participation des entreprises privées. En outre, la mondialisation et ce qu'elle nomme le « *clientélisme* » sont apparus dans les bibliothèques universitaires. Anne-Marie Bertrand aborde aussi ce « *clientélisme* » en bibliothèque municipale, en expliquant que les usagers font preuve de plus en plus d'exigence envers les bibliothèques, exigences de plus en plus variées elles aussi. « *Elles semblent émaner davantage de consommateurs qui veulent rentabiliser leur fréquentation de la bibliothèque que d'usagers d'un service public.*³⁸ » Ceci s'interprète comme la conséquence de la baisse des services gratuits en bibliothèque, ce qui s'apparente plutôt à une relation de vendeur à consommateur qu'à une relation d'un service à un public. En conséquence, les demandes de ces usagers sont plus élevées puisqu'ils considèrent la bibliothèque comme étant un lieu de consommation.

Dans la même dimension, les bibliothèques universitaires ont de plus en plus d'impératifs économiques qui ont des conséquences sur l'organisation et la gestion d'un établissement qui a longtemps été géré « *selon les principes de la collégialité*³⁹ ». Pour terminer, l'apparition croissante et omniprésente de technologies influe sur beaucoup d'aspects. On trouve de plus en plus de manières d'acquérir du savoir, de plus en plus accessibles à tous ; elles modifient les façons d'enseigner, d'apprendre et surtout, elles changent le mode d'utilisation des espaces⁴⁰. De manière générale, l'auteure constate que les bibliothèques universitaires sont en passe de redevenir des lieux savants. Ces changements et transformations questionnent le rôle des bibliothécaires et la fonction de la bibliothèque. Tous les professionnels ne partagent cependant pas cet avis, certains désirant attirer les usagers par d'autres moyens que les collections, comme la BUA d'Angers. Silvie Delorme présente ici une vision différente des bibliothèques européennes, ayant exercé au Québec.

35 DELORME, Silvie. « Partie I: Quelques leviers. 6. D'autres métiers ». In *Conduire le changement en bibliothèque: vers des organisations apprenantes*, p.63-75. La Boîte à outils 32. Villeurbanne: Presses de l'Enssib, 2015.

36 *Ibid.* p.64

37 *Ibid.* p.64

38 BERTRAND, Anne-Marie. *Les Bibliothèques municipales: enjeux culturels, sociaux, politiques*. Collection Bibliothèques. Paris: Electre-Éditions du Cercle de la Librairie, 2002. p.52

39 DELORME, Silvie. « Partie I: Quelques leviers. ». *chap.cit.* p.64

40 *Ibid.* p.64

« [D]e gestionnaires de collections, les bibliothèques doivent axer leurs actions sur leur objectif ultime, à savoir leurs publics, la diffusion du savoir, l'accompagnement de la recherche et de l'enseignement⁴¹ »

L'auteure préconise aux agents d'être au plus près des préoccupations des missions de recherche et de l'enseignement de l'université en faisant participer les acteurs principaux que sont les étudiants et les enseignants-chercheurs. Le métier de bibliothécaire doit donc évoluer lui aussi, en intégrant des spécialistes des formations proposées dans les universités parmi les rangs des bibliothécaires. Comme Silvie Delorme le précise, il est primordial « [d']intégrer à leurs équipes divers spécialistes aux formations complémentaires de celle des bibliothécaires, ceux-ci reprenant ainsi, de plein droit, leur rôle savant⁴² ».

Pour remplir ces missions au mieux, il est nécessaire « d'identifier quelques grandes tendances qui moduleront la nature et l'offre de service des bibliothèques universitaires⁴³ ». Par ailleurs, toutes ces mutations du métier liées à l'apparition de nouveaux besoins se manifestent dans la perception des bâtiments. De grands bouleversements universitaires corrélés à une augmentation du nombre d'étudiants sont apparus, créant ainsi une université nouvelle.

1.3.1. Les plans des universités

Dans les années 1990-2000, divers plans ont été mis en place afin d'améliorer les conditions de travail des étudiants. Ces plans se sont déclinés sous diverses formes et ont eu un grand impact sur l'image des bibliothèques universitaires, par exemple sur la signalétique, les espaces d'accueil, l'organisation des espaces, la valorisation des collections, l'organisation d'expositions, l'accueil de débats⁴⁴.

a) U 2000

Claude Allègre dans sa préface indique que la « Mission Campus » avait pour but d'identifier la structure d'un campus en France. La mission, confiée à Michel Cantal-Dupart et François Guy, s'efforçait de « donner des guides sur la politique architecturale universitaire⁴⁵ ». Les deux personnes missionnées ont constaté que les campus français étaient de pâles imitations de ceux à l'américaine et que les constructions des années 1970 « avaient surtout été des ghettos universitaires peu intégrés dans la cité, mal

41 DELORME, Silvie. « Partie I: Quelques leviers. ... ». *chap.cit.* p.64

42 *Ibid.* p.64-65

43 *Ibid.* p.65

44 BÉRARD, Raymond. « Partie IV : La question des frontières. Chapitre 1 : ». In *Bibliothécaire, quel métier?*, p.125-135. Collection Bibliothèques. Paris: Editions du Cercle de la Librairie, 2004. p.128

45 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Ville, architecture, université : réalisations du schéma Université 2000*. Paris: Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.: Diffusion, Éditions Le Moniteur, 1998. p.9

équipés en infrastructures culturelles ou hôtelières ». Ces structures donnaient une mauvaise image de l'université dans la ville, « une vision exogène ». Le but de Michel Cantal-Dupart et François Guy était alors de « de proposer une nouvelle vision, plus européenne, plus urbanistique : l'université dans la ville. C'est ce concept qui a présidé au développement des universités d'U 2000.⁴⁶ »

Au même titre que les bibliothèques municipales, qui sont devenues des points centraux de la vie de la ville, les universités veulent s'y intégrer également et devenir des lieux de vie à part entière. Mais pour cela, il s'agissait de se questionner sur l'aménagement du territoire, ce qui fut difficile car il portait sur deux circonscriptions : interrégionales et académiques. Comme Claude Allègre le mentionne « A l'échelle du territoire, on constatait un déséquilibre étonnant du développement universitaire : le Nord, l'Ouest et l'Est étaient véritablement sinistrés.⁴⁷ »

Le développement des antennes d'universités a été perçu par certains élus ou certains territoires comme une occasion de disposer d'un aménagement essentiel à la ville. L'auteur dénonce ce fait en arguant que ces élus ne donnaient pas le sens d'université au bâtiment, mais y voyaient une « pratique mercantile⁴⁸ » et soutient qu'il était préférable d'éviter de « secondariser⁴⁹ » l'enseignement en faisant passer en priorité les lieux d'implantation de ces antennes. Il précise que les collectivités territoriales devaient participer financièrement pour aider à réaliser ce Plan Université 2000. Ce dernier a permis de mettre en place un développement des Universités Nouvelles dans la Petite Couronne pour soulager Paris-Centre, dont les locaux étaient devenus trop étroits et les universités saturées d'étudiants. L'objectif était aussi de créer des universités nouvelles, de construire des départements d'IUT et des pôles européens, en créant des liens et du dialogue entre les universités et les collectivités territoriales pour esquisser un « schéma local d'aménagement universitaire.⁵⁰ »

« Enfin, la recherche qui n'avait pu être incluse dans les priorités de U 2000, doit maintenant être prise en compte dans un aménagement harmonieux et efficace du territoire. Voilà quelques beaux objectifs pour une nouvelle étape. Elle s'appellera U3M.⁵¹ »

b) Le projet U3M : Université du Troisième Millénaire

Ce plan a été mis en place conjointement par l'État et les collectivités territoriales. Pour ce projet U3M, le principal objectif était de réhabiliter les locaux construits justement pendant le plan U 2000 et de construire plus encore. Dans ce plan, des efforts furent

46 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Ville, architecture, université* :... . p.9

47 *Ibid.* p.9

48 *Ibid.* p.9

49 *Ibid.* p.10

50 *Ibid.* p.10

51 *Ibid.* p.10

fondés plus précisément sur la vie des étudiants ; environ 12,5 milliards de francs ont été utilisés pour les bibliothèques, les restaurants et résidences universitaires⁵².

c) Plan Campus

Le plan Campus, instauré en 2008, avait pour but de « faire émerger en France douze pôles universitaires d'excellence de niveau international, grâce à des dotations exceptionnelles.⁵³ » Des candidatures ont été envoyées au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ; celles qui ont été retenues ont dû suivre des indications énoncées par le Ministère, à savoir « suivre un cahier des charges et recourir à des opérations de partenariats public-privé (PPP) en matière d'investissement et de gestion immobilière.⁵⁴ ». Si ce plan a bien-sûr des avantages, il questionne sur la parité et l'égalité de ce mode de fonctionnement, qui privilégie des universités au détriment d'autres, et qui, par là même, creuse des inégalités entre les établissements.

1.3.2. Pour une université « vers plus d'autonomie⁵⁵ »

En 2007, de nouveaux changements voient le jour pour les bibliothèques universitaires : la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités⁵⁶ est votée, donnant plus d'autonomie aux bibliothèques. Les universités disposent désormais de nouvelles compétences, les RCE (Responsabilités et Compétences Élargies) qui leur confèrent des compétences budgétaires et la gestion des ressources humaines. L'arrêt du fléchage des budgets ouvre de nouvelles possibilités aux bibliothèques, ce qui va leur permettre d'avoir une plus grande indépendance, notamment pour se légitimer au sein de l'université. Par cette loi, « les universités sont donc appelées à vivre ce qu'ont connu les collectivités territoriales dans les années 1980 avec la décentralisation.⁵⁷ ». Il a ainsi fallu attendre presque trente ans pour que les bibliothèques universitaires puissent obtenir une certaine liberté sur la gestion des budgets. C'est ce qu'Albert Poirot explique dans un article du *BBF*. Les bibliothèques universitaires vont devoir travailler avec deux principes contraires, à savoir une documentation utile à ne pas négliger, qu'il faut faire porter par un « président quelque peu visionnaire » et ce secteur peu valorisé qu'est la documentation,

52 « Plans de modernisation des universités françaises ». In *Wikipédia*, 9 juillet 2017. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Plans_de_modernisation_des_universit%C3%A9s_fran%C3%A7aises&oldid=138806430. Consulté le 11 mai 2019.

53 « Plan Campus ». In *Wikipédia*, 28 mai 2018. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Plan_Campus&oldid=148986946. Consulté le 11 mai 2019.

54 *Ibid.*

55 POIROT, Albert. « La Loi relative aux libertés et responsabilités des universités ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 6 (novembre 2009): p.70-71. [En ligne]. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0070-015>. Consulté le 31 mai 2019.

56 Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000824315>. Consulté le 31 mai 2019.

57 POIROT, Albert. « La Loi relative aux libertés et responsabilités des universités ». art.cit.

qu'il faudra problématiser pour l'intégrer dans les politiques de l'université. Pour lui : « *la loi LRU [...] met [les présidents d'université] devant leurs responsabilités propres et c'est une excellente chose.*⁵⁸ ». Il ajoute :

« *Certes, la décentralisation dont ont bénéficié les collectivités territoriales a eu pour conséquence un fort développement des bibliothèques publiques à partir des années 1980. On peut donc espérer que les mêmes causes produiront les mêmes effets.*⁵⁹ »

Quelques vingt-cinq années plus tard, c'est au tour des bibliothèques universitaires. Si l'auteur espère ici qu'elles se développeront, comme les bibliothèques municipales avant elles, le temps a prouvé la véracité des faits et même plus que cela. Désormais, des Learning Centre apparaissent dans les villes⁶⁰ et beaucoup de bibliothèques universitaires « classiques » tendent vers une telle transformation⁶¹.

« *Ainsi la relation avec les étudiants – la majeure partie du lectorat – évolue et la documentation a tout à gagner à se manifester au sein des débats internes pour que lui soit reconnue toute son importance pour la compétitivité internationale de la formation et de la recherche.*⁶² »

La prise en compte des lecteurs sera donc un élément primordial de ces nouvelles universités. Si l'auteur souligne que les publics sont formés principalement d'étudiants, nous pouvons nous questionner sur les personnes qui composent le reste de ces publics.

1.3.3. Qui sont les nouveaux publics des bibliothèques universitaires ?

Selon Odile Nguyen, actuellement dans les universités, les étudiants sont souvent stressés, subissent un « anonymat forcé » et n'ont pas de points de repères quand ils y rentrent pour la première fois. Il est difficile pour eux d'apprendre un nouveau métier, celui d'étudiant et de s'adapter. En outre, il s'avère que pour un certain nombre d'entre eux, l'université est un choix par défaut, soumis à la pression de la poursuite d'études post-bac ou bien parce qu'il s'agit du moyen le moins coûteux pour continuer les études⁶³. Dans de nombreuses universités, la bibliothèque est le seul lieu où les étudiants peuvent se sentir à l'aise, un peu détachés de cet environnement stressant⁶⁴, ce qui en soi est un peu paradoxal, puisque la bibliothèque universitaire est le symbole et le lieu de travail par

58 POIROT, Albert. « La Loi relative aux libertés et responsabilités des universités ». art.cit.

59 *Ibid.*

60 « LILLIAD | Learning center innovation ». Disponible sur : <https://lilliad.univ-lille.fr/>. Consulté le 1 juin 2019.

61 « Ouverture du learning center de l'Université Toulouse-1-Capitole ». *Bulletin des bibliothèques de France*, [8 novembre 2016]. [En ligne]. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/le-fil-du-bbf/ouverture-du-learning-center-de-l-universite-toulouse-1-capitole-23-11-2016>. Consulté le 01 juin 2019.

62 POIROT, Albert. « La Loi relative aux libertés et responsabilités des universités ». art.cit.

63 NGUYEN, Odile. « L'évolution des publics de l'université ». In *L'avenir des bibliothèques, l'exemple des bibliothèques universitaires*, p.28-42. Papiers. Villeurbanne: Presses de l'Enssib, 2013. p.35

64 ROCHE, Florence. « Chapitre IV. Le bâtiment ». In *L'avenir des bibliothèques, l'exemple des bibliothèques universitaires*, p.84-96. Papiers. Villeurbanne: Presses de l'Enssib, 2013. p.87

excellence ... Travail qu'ils essaient précisément de fuir (pour certains) en venant s'y « réfugier ». Ceci induit une modification des publics de bibliothèques universitaires. Celles-ci doivent essayer d'attirer au mieux les étudiants à venir découvrir des ressources, des animations et une nouvelle façon d'aborder les collections. Dans son chapitre consacré à l'évolution des publics de l'université, Odile Nguyen note cette évolution depuis les années 1960.

« *Dans les années 1960, les étudiants pouvaient encore être définis par ce qui les réunissait au-delà même du fait d'étudier, à savoir une appartenance sociale privilégiée. Cette époque est désormais révolue : les publics se sont fortement diversifiés, leurs pratiques et leurs attentes également*⁶⁵. »

On remarque une « *évolution dans le temps des publics de l'université, et particulièrement des étudiants de licence et de master.* »⁶⁶ Cette transformation s'est perçue grâce à une diversification des publics ; ce ne sont plus uniquement des élèves ayant le bac, de nationalité Française, issus de la classe aisée qui viennent dans les universités. En effet, « *une politique volontariste de démocratisation de l'enseignement supérieur [...] a permis l'accès à l'université des publics qui en étaient largement exclus auparavant*⁶⁷. ». C'est donc aussi aux bibliothèques de prendre en compte ces changements, afin de mieux servir ces nouvelles populations d'étudiants. Pour suivre cette évolution, prendre de nouvelles décisions et changer les habitudes sont essentiels pour s'adapter et garder un public. Si les bibliothèques universitaires ne sont pas des commerces, elles n'en restent pas moins des services publics qui se doivent de répondre aux besoins de leurs usagers.

a) **Les publics « non-universitaires »**

Maggy Pézeril dans une contribution fait état de tous les nouveaux publics en bibliothèque universitaire. Elle en définit un profil sociologique. « *Ce public est composé principalement d'actifs : professionnels et chercheurs venant ou bien de l'industrie ou bien des laboratoires privés ou semi-publics.*⁶⁸ ». Elle précise aussi que certaines écoles ont des conventions avec la bibliothèque universitaire et que de plus en plus d'écoles privées, moyennant une participation financière de la part de l'établissement, en demandent l'accès pour leurs propres élèves⁶⁹. La bibliothèque est aussi ouverte aux entreprises, mais également à une part non négligeable d'élèves issus de brevets de technicien supérieur, classes préparatoires ou des lycéens. Ces publics non universitaires sont essentiellement des élèves ou étudiants, car comme l'auteure le précise, « *il reste une minorité d'inactifs,*

65 NGUYEN, Odile. « L'évolution des publics de l'université » chap.cit.. p.28

66 *Ibid.* p.29

67 *Ibid.* p.29

68 PÉZERIL, Maggy. « Troisième partie : Les publics ». In *Les bibliothèques dans l'université*, p.135-140. Collection Bibliothèques. Paris: Éditions du Cercle de la librairie, 1994. p.136

69 *Ibid.* p.137

notamment des retraités des membres de l'université du troisième âge⁷⁰ ». De plus, elle souligne que « l'information à destination du grand public sur les ressources et les services des bibliothèques universitaires est relativement récente.⁷¹ ». Elle conclut en indiquant de nouveaux enjeux pour les bibliothèques universitaires, tels que l'ouverture au plus grand nombre et l'inscription de la structure dans le territoire en valorisant l'université auprès des collectivités⁷².

b) Les apports de la Déclaration de Bologne et du « LMD »

Le processus de Bologne et la mise en place du LMD sont deux facteurs ayant entraîné cette évolution des publics de l'université.

Signée en 1999 par les ministres de l'enseignement supérieur dans 29 pays européens, la Déclaration de Bologne « est à l'origine du processus de convergence des systèmes d'enseignement supérieur des pays européens⁷³. » Les pays signataires devaient respecter les six objectifs suivants, qui ont été améliorés « dans les Communiqués établis lors des 8 Conférences des ministres qui ont suivi la Déclaration de Bologne ».

« - Diplômes lisibles et comparables

- Structuration des études supérieures en 2 cycles, licence et master (en anglais : Bachelor et Master),

- Recours au système européen de transfert des crédits (ECTS) pour favoriser la reconnaissance des périodes d'études,

- Développement de la mobilité,

- Coopération en matière de garantie de la qualité,

- Développement de la dimension européenne de l'enseignement supérieur⁷⁴. »

La réforme LMD (Licence, Master, Doctorat) a pour but « d'accroître la mobilité des étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales⁷⁵. » Les formations sont découpées en trois différents degrés (licence, master, doctorat), chacun correspondant à des niveaux de formation, allant du bac + 3 au bac + 8 dans les cas « classiques » des thèses. Cette réforme est aussi à l'origine du semestre comme unité de découpe des formations, mais aussi des crédits, permettant de

70 PÉZERIL, Maggy. « Troisième partie : Les publics ». chap.cit. p. 138

71 *Ibid.* p.138

72 *Ibid.* p.140

73 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION. « Le processus de Bologne : questions-réponses ». 26 janvier 2018. Disponible sur : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid124889/le-processus-de-bologne-questions-reponses.html>. Consulté le 24 mars 2019.

74 *Ibid.*

75 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION. « Organisation licence master doctorat (L.M.D.) ». 30 septembre 2014. Disponible sur : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20190/organisation-licence-master-doctorat-l.m.d.html>. Consulté le 26 mars 2019.

comptabiliser les points d'un étudiant, et ainsi valider ou non, son année. Ce système de crédit se présente comme moins rigide que le précédent.

Au sein de ces nouveaux étudiants, on compte ceux qui sont issus de la réforme LMD et le développement des filières professionnalisautes, qui ont entraîné d'autres publics dans les bibliothèques. « *On retrouve ces nouveaux étudiants dans les secteurs les plus ouverts, les filières les moins sélectives comme les filières littéraires*⁷⁶. »

Il faut donc des ressources pour ces nouveaux usagers, même s'ils suivent des cursus professionnels. On trouve également parmi eux des personnes en reprises d'études, grâce à ce nouveau système universitaire plus attractif pour eux. Beaucoup d'adultes reprennent les études dans le cadre de leur travail, grâce aux congés de formation ou parallèlement à leur activité professionnelle. « *Le droit à la formation tout au long de la vie a pris une place importante en quelques années dans notre société*⁷⁷. ». Et, comme évoqué précédemment, le processus de Bologne a eu une influence conséquente sur les profils des étudiants dans les universités et par extension, dans les bibliothèques universitaires⁷⁸.

c) Les VAE

Par le décret n°85-906 du 23 août 1985, les Validations d'Acquis de l'Expérience donnent accès à une formation universitaire par la validation de l'expérience professionnelle (salariée ou non) ou personnelle ou encore par les études ou formations suivies⁷⁹. Florence Roche l'explique en ces termes :

« *Différents publics fréquentent donc désormais l'université : bacheliers d'origines diverses dont certains veulent se professionnaliser rapidement, étudiants étrangers, adultes salariés ou non, en reprise d'études ou en formation continue, etc*⁸⁰. »

1.3.4. Comment satisfaire tous ces nouveaux publics ?

Une fois tous les publics identifiés, il faut se questionner sur leurs pratiques, qui sont toutes diverses et variées ; avec une telle hétérogénéité, il devient complexe de tous les contenter. Ces besoins demeurent très difficiles à identifier puisqu'il n'y a pas de données sur le sujet⁸¹.

« *La BU reste cependant le deuxième lieu le plus fréquemment utilisé pour travailler, car il offre la possibilité de se concentrer et de travailler à plusieurs dans des salles dédiées à cet usage*⁸². »

76 NGUYEN, Odile. « L'évolution des publics de l'université ». chap.cit. p.30

77 *Ibid.* p.31

78 *Ibid.* p.31

79 ROCHE, Florence, et SABY, Frédéric. *L'avenir des bibliothèques, l'exemple des bibliothèques universitaires*. Papiers. Villeurbanne: Presses de l'ENSSIB, 2013. p.32

80 *Ibid.* p.33

81 NGUYEN, Odile. « L'évolution des publics de l'université ». chap.cit. p.33

82 ROCHE, Florence, et SABY, Frédéric. *L'avenir des bibliothèques.... op.cit.* p.40

Odile Nguyen montre qu'en dépit de la diversification des publics dans les universités grâce aux VAE et à la Déclaration de Bologne, « *les étudiants plus "classiques" constituent toujours le cœur de ces publics* »⁸³. Ce sont sur leurs pratiques que les bibliothécaires doivent se baser pour construire des services en adéquation avec leurs besoins. Avec la massification de l'enseignement dans l'université, l'auteure constate que « *l'université modifie les conditions d'étude, c'est-à-dire la relation des étudiants à l'étude.*⁸⁴ ». Pour elle « *La place et le rôle de la bibliothèque (ainsi que des bibliothécaires) s'en trouvent ainsi redéfinis.*⁸⁵ ». L'auteure démontre par la suite qu'une évolution des publics de l'université va incontestablement changer les pratiques de l'enseignement et des bibliothécaires.

Florence Roche, dans une contribution qu'elle réserve à la cartographie des lecteurs⁸⁶, affirme que pour obtenir une véritable représentativité de ceux-ci, il est important que les étudiants fassent la démarche de confirmer leur inscription à la bibliothèque universitaire en s'y présentant au moins une fois. Ces données sont précieuses pour connaître précisément ces publics.

a) Le cas des sites universitaires délocalisés

« *Dans le cas d'universités présentant des sites très éloignés, la règle commune veut que l'on exclue ces populations qui, d'une part, peuvent, [...] être desservies par des bibliothèques sur place, d'autre part seront fort peu enclines à des déplacements coûteux et chronophages jusqu'à la bibliothèque "principale" de l'université. L'exemple du SICD 2 de Grenoble est à cet égard particulièrement significatif. Le site de Valence est une des localisations des universités Pierre-Mendès-France et Stendhal, et se situe à une centaine de kilomètres environ du campus grenoblois. Il bénéficie d'une médiathèque publique et universitaire offrant des collections adaptées aux enseignements situés sur place. Les étudiants valentinois ne font par conséquent pas partie du public cible de la bibliothèque "centrale" du SICD 2⁸⁷.* »

Par cet exemple, l'auteure démontre que dans certains cas, ce sont les bibliothèques municipales qui doivent faire office de bibliothèques universitaires. Pour autant, nous ne trouvons que peu d'informations sur de telles pratiques et nous nous questionnons sur leurs différents aspects. Les bibliothécaires appliquent-ils les mêmes méthodes pour les acquisitions et les politiques documentaires ? Dans quelles mesures ont-ils des contacts avec le SICD⁸⁸ 2 ou avec des enseignants ? On pourrait presque évoquer le fait qu'il ne s'agit plus des imitations de pratiques de bibliothèques municipales en universitaires, mais l'inverse. En effet, si les bibliothécaires de la structure municipale doivent fournir des

83 NGUYEN, Odile. « L'évolution des publics de l'université ». chap.cit. p.41

84 *Ibid.* p.42

85 *Ibid.* p.42

86 EVANS, Christophe, et ROCHE, Florence. « Chapitre V. Les outils de connaissance des publics : ». In *L'avenir des bibliothèques,...*, p.103-111. Papiers. Villeurbanne: Presses de l'ENSSIB, 2013.

87 *Ibid.* p.105

88 Service Inter-établissements de Coopération Documentaire

ouvrages et des références à leurs étudiants, ils doivent s'inspirer à leur tour de leurs collègues universitaires.

Plus loin dans l'ouvrage, l'auteure indique « *On entend ça et là que les bibliothèques servent de "garderie" pour les étudiants de premier cycle, ou de salles de travail le soir*⁸⁹. » Si les propos sont étonnantes, ils le sont encore plus lorsqu'on note que l'ouvrage est relativement récent, datant seulement de 2013. En effet, pour beaucoup d'étudiants, la bibliothèque n'est « qu' » un lieu de travail, dans lequel ils viennent pour réviser leurs cours comme mentionné auparavant. Ceci peut se démontrer avec l'usage que font les étudiants d'une bibliothèque municipale lorsque l'universitaire est fermée ; ils viennent y chercher la plupart du temps un espace pour travailler. Bien entendu, il serait abusif de soutenir qu'ils ne fréquentent la bibliothèque que pour le lieu qu'elle propose ; les collections étant bien évidemment une autre des raisons qui incite à l'utilisation du lieu.

1.4. Quelles sont les missions des bibliothèques ?

Lors de nos recherches, nous avons pu constater une difficulté à trouver un texte de loi qui définisse les missions. Ceci est bien évidemment compréhensible puisqu'à ce jour (juin 2019), aucune loi n'a été votée en faveur des bibliothèques. Liées aux changements mentionnés en début de rédaction⁹⁰, ces missions sont nouvelles et présentent de grandes similitudes entre les différentes structures.

Dans un article consacré au rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques 2018, Thomas Faidherbe explique que :

« *Le ministère de l'Enseignement supérieur a demandé à l'Inspection générale des bibliothèques de réaliser plusieurs études thématiques en étudiant à la fois les bibliothèques universitaires et les bibliothèques municipales. Le rapport de l'inspection générale des bibliothèques est une initiative suivant le principe de l'interdisciplinarité. Il se veut non pas pour les "intérêts particuliers" mais au "bénéfice du projet commun"*⁹¹. »

Le but est de couvrir à la fois le domaine municipal et universitaire. Cette action de la part de l'IGB est un pas de plus vers la collaboration des pratiques et la mutualisation des savoirs et des actions en place en bibliothèque. Désormais, l'IGB travaillera conjointement avec une grande Inspection interministérielle qui comprend l'Inspection générale de l'éducation nationale, l'Inspection de l'administration de l'Éducation nationale et de la

89 ROCHE, Florence. « Chapitre VII. Quel avenir pour la bibliothèque en tant que lieu? » In *L'avenir des bibliothèques....*, p.140-161. Papiers. Villeurbanne: Presses de l'Enssib, 2013. p.140

90 1 L'évolution des bibliothèques universitaires depuis la moitié du XXème siècle p.2

91 FAIDHERBE, Thomas. « Rapport IGB 2018: vers un rapprochement des inspections ». *Archimag*, 25 avril 2019. Disponible sur : <https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2019/04/25/rapport-ibf-2018>. Consulté le 26 avril 2019.

Recherche ainsi que l'Inspection de la Jeunesse et des Sports⁹². Par ce biais, l'IGB entend « *consolider ses projets et [...] pouvoir collaborer avec plusieurs ministères*⁹³. » ; son champ d'action englobera les bibliothèques universitaires et les bibliothèques publiques.

Dans ce même document, une nouvelle mission thématique interministérielle questionne les coopérations instaurées par les bibliothèques municipales et bibliothèques universitaires pour l'intégration des lycéens et des étudiants de 1^{er} cycle, dont le compte-rendu est prévu pour le prochain rapport⁹⁴. On peut déjà imaginer que cette transversalité va permettre d'instituer davantage d'actions communes entre les lycées et les universités.

1.4.1. Une difficulté à définir les missions en bibliothèque municipale

Dans son ouvrage⁹⁵ *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*, Anne-Marie Bertrand explique que l'absence de cadre constitué pour les missions des bibliothèques rend difficile la construction de véritables objectifs. Elle insiste en affirmant que le mot « missions » est une forme d'abus de langage, car elles ne sont définies nulle part et lorsqu'on trouve des tentatives d'acception, ce sont davantage des définitions globales. L'auteure souligne cependant que cette absence de caractérisation concrète des missions n'empêche pas les bibliothèques municipales de se définir des objectifs à respecter, sur lesquels elles peuvent travailler. Anne-Marie Bertrand remarque que l'Association des Bibliothécaires de France est favorable à une loi des bibliothèques depuis de nombreuses années et qu'à plusieurs reprises, l'association s'est montrée ouvertement en faveur de la création de celle-ci, notamment en 1979, 1985 et 1996⁹⁶.

Nous constatons, en lisant son ouvrage datant de 2002, que la situation n'a toujours pas changé ; les professionnels du milieu ne parviennent pas à s'accorder sur la création ou non de la loi. Proposée aujourd'hui comme sujet de table ronde pour les élèves de l'Enssib et de l'INET⁹⁷, l'interrogation autour de la mise en place (ou non) d'un texte législatif pour les bibliothèques est toujours en suspens. Certaines indications sont mentionnées dans le Code Général des Collectivités territoriales, qui comprend plusieurs articles définissant certaines des missions des bibliothèques municipales. Les articles L1421-4 et L1421-5 traitent de la fixation des règles des services culturels des collectivités

92 FAIDHERBE, Thomas. « Rapport IGB 2018 :.... op.cit.

93 *Ibid*

94 « Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques : Année 2018 ». Rapport d'information. Inspection Générale des Bibliothèques, 15 avril 2019. Disponible sur : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2019/65/2/Rapport_annuel_2018-V-def_1110652.pdf. p.69. Consulté le 26 avril 2019.

95 BERTRAND, Anne-Marie. *Les Bibliothèques municipales* : op.cit.

96 *Ibid*. p.46

97 COISY, Pauline. « Faut-il une loi sur les bibliothèques ? #ABF2017 » *Bulletin des bibliothèques de France*, 2017. [En ligne]. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/le-fil-du-bbf/faut-il-une-loi-sur-les-bibliotheques-abf2017-20-06-2017>. Consulté le 01 juin 2019.

territoriales dont font partie les bibliothèques municipales, intercommunales et les bibliothèques départementales. Les articles L1614-10 et L1614-11 sont relatifs aux compensations des transfert de compétences et dispositions particulières des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales. Le cas des transferts de compétences pour l'île de Mayotte est traité dans l'article L1773. L'article R 1122 régit le contrôle technique de l'État sur les bibliothèques départementales et régionales.

On relève tout de même quelques textes qui servent de références pour les bibliothécaires, comme la *Charte des Bibliothèques*, adoptée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques en 1991, dont l'article 3 mentionne le passage suivant, devenu une mission :

« La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité de l'accès à la lecture et aux sources documentaires, pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société⁹⁸. »

La bibliothèque publique est aussi un texte de référence, adopté par la section des bibliothèques publiques de l'ABF en 1990, qui cite quatre missions essentielles : culture, formation, information et patrimoine. On connaît aussi le Manifeste de l'UNESCO de 1994, valorisant l'éducation et l'information. Cependant, tous ces textes fondamentaux ont été rédigés bien avant l'intégration du numérique en tant que ressource en bibliothèque, mais aussi avant l'accès à l'information en ligne, à Internet et avant qu'il ne prenne une ampleur considérable dans nos vies. Anne-Marie Bertrand insiste tout de même sur sa volonté de voir ces nouveaux volets de la culture et de l'information dans ces textes, « pour éviter l'apparition d'une "fracture numérique", version technologique de la 'fracture sociale'⁹⁹ ». Chaque bibliothèque, qu'elle soit en réseau ou non se constitue ses propres objectifs et ses propres missions pour faire évoluer sa structure.

Anne-Marie Bertrand prend ainsi le point de vue des usagers pour définir les objectifs de la bibliothèque. Selon elle, il y a deux façons d'entendre ce que dit l'usager. La première possibilité est par le biais de ce que nous nommerons la communication directe, à savoir les suggestions d'achats, les courriers reçus, les interventions auprès du personnel et des élus. La seconde, par le moyen de la communication indirecte qui relève plus des analyses des statistiques comme la rotation des documents, l'occupation de l'espace, la fidélisation des usagers, ou au contraire, leur désaffection¹⁰⁰. En plus de tous ces moyens d'évaluation, des enquêtes de satisfaction sont proposées aux utilisateurs de la bibliothèque. L'auteure identifie alors quatre types de demandes de la part des usagers : le soutien à la formation, la diversité des usages, la diversité de la collection et l'exigence de résultats¹⁰¹. La bibliothèque municipale de Rouen avait organisé une enquête auprès de ses usagers pour

98 Article 3, Charte des Bibliothèques

99 BERTRAND, Anne-Marie. *Les Bibliothèques municipales* ... op.cit p.48

100 *Ibid.* p.50

101 *Ibid.* p.50

connaître leur taux de satisfaction¹⁰². Elle s'inscrivait dans un plan de développement du réseau de lecture publique rouennais, pour mieux connaître les taux de fréquentation et de satisfaction des usagers.

Anne-Marie Bertrand indique que « *97 % des usagers considèrent que les bibliothèques municipales jouent un rôle dans les études des enfants – et c'est le cas aussi de 90 % des non-usagers*¹⁰³ ». Il y a à la fois une très forte image de la bibliothèque et une sorte de stéréotype. Ainsi, une grande majorité de personnes pensent que la bibliothèque municipale est un lieu d'éducation, d'études ; elle a dans l'esprit commun, un rôle de « bibliothèque universitaire » pour enfants. Qu'elle soit universitaire ou municipale, la bibliothèque reste ancrée comme un lieu de travail.

*« A ce socle résolument studieux, il convient d'ajouter une grande diversité d'usagers. Les usagers des bibliothèques y viennent, veulent y venir aussi bien pour choisir les livres, des disques ou des films à emprunter que pour y retrouver des copains, feuilleter un journal, boire un café, regarder une exposition, consulter Internet ou lire une bande dessinée. Les espaces et les mobiliers clairement dévolus au prêt ou au travail sont ainsi régulièrement détournés vers des usages plus conviviaux - l'offre d'espace a dû s'adapter à cette demande variée. Les usagers attendent des bibliothèques aussi bien des conditions de calme propices au travail intellectuel que des espaces familiers et bruyants, où ils retrouvent les agréments peu normatifs.*¹⁰⁴ »

Cette description pourrait presque correspondre à celle d'une bibliothèque universitaire de nos jours. Il est très intéressant de constater que les pratiques ont beaucoup évolué et se sont transmises, d'une fonction publique à l'autre. Ceci est une preuve de plus des évolutions de bibliothèque municipale et universitaire et du souhait de mieux accueillir les usagers en contexte universitaire.

1.4.2. Une caractérisation des missions des bibliothèques universitaires qui évoluent

Le décret du 23 décembre 1970 définit quelques missions des centres universitaires assimilés aux universités : « *Ces services ont une mission d'orientation, d'étude, de recherche et d'enseignement bibliographique et documentaire.*¹⁰⁵ »

En 1989, le rapport Miquel a ouvert bien des portes et a marqué une nouvelle ère dans le monde universitaire et plus particulièrement dans celui des bibliothèques universitaires françaises, dont il fait un état des lieux très critique et très inquiétant.

102 ROBERT, Christophe. « Un exemple d'enquête de satisfaction en bibliothèque municipale : Rouen nouvelles bibliothèques ». *Bulletin des Bibliothèques de France* t.55, n° 5 (septembre 2010) : p.44-48. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-05-0044-008>. Consulté le 03 juin 2019.

103 BERTRAND, Anne-Marie. *Les Bibliothèques municipales : ... op.cit.* p.50

104 *Ibid.* p.50-51

105 Décret n°70-1267 du 23 décembre 1970.... *op.cit.*

En 1988, le ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Lionel Jospin charge André Miquel de constituer une commission qui aura pour objectif de dresser un bilan des bibliothèques universitaires¹⁰⁶. Dans un contexte d'expansion des universités, de massification des étudiants, il devenait urgent de rénover le système universitaire. Ce rapport s'insère dans une démarche de bonne volonté de la part du gouvernement, qui désire investir dans le financement des universités mais ne connaît pas la situation de crise qu'elles traversent. Il est demandé pour cibler et identifier les besoins des bibliothèques. Comme mentionné précédemment, associé avec l'arrivée de décrets et de lois en passe de changer considérablement et irrémédiablement les bibliothèques universitaires, André Miquel y définit aussi des missions qu'il leur attribue ; il « *propose une hiérarchisation des missions des bibliothèques universitaires.*¹⁰⁷ »

« *Sans doute serait-il déraisonnable, quant aux moyens et dans le principe, de rêver d'autant de bibliothèques universitaires complètes, en tous domaines, qu'il y a d'universités. Mais à tout le moins, - sans préjuger de tel ou tel cas particulier qui peut se poser et en réservant le cas des bibliothèques à vocation interuniversitaire - pourrait-on énoncer, comme principe de base, que chaque BU devrait être :*

- *une bibliothèque de premier et deuxième cycles, pour les disciplines fondamentales, elle-même en contact permanent, pour l'approvisionnement et la gestion, avec les bibliothèques d'instituts spécialisés et d'UFR (bibliothèques associées au sens du décret de 1985) ;*
- *sous certaines conditions à définir par les universités elles-mêmes, une bibliothèque de troisième cycle et recherche ;*
- *éventuellement, un pôle, au niveau national, pour tel ou tel secteur spécialisé de la documentation, à l'exemple des CADIST ;*
- *un élément du système global d'information bibliographique (bibliothèque universitaire, Bibliothèque nationale, bibliothèques municipales, CNRS, etc.) source de la demande d'information dans tous les cas, source de l'information spécialisée en cas de pôle.*¹⁰⁸ »

Benjamin Caraco dans sa critique de l'ouvrage *Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons* conclut « *Et les auteurs de faire le pari que ces changements, qui touchent aussi bien les collaborations et les échanges, les lieux et les personnels, s'inscrivent tout simplement dans une évolution des missions traditionnelles des BU*¹⁰⁹ ».

106 LE NEZET, Romain. « Le rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires ». *Bulletin des Bibliothèques de France* t.54, n° 3 (mai 2009). p.38-42. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0038-008>. Consulté le 15 mars 2019. p.38

107 BISBROUCK, Marie-Françoise et al. *Construire une bibliothèque universitaire... op.cit.* p.20

108 MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.* Collection des rapports officiels. Paris: La Documentation française, 1989.

109 CARACO, Benjamin. « Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons / Critique ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 7 (1 janvier 2016): p.158-159.

Florence Roche indique que les étudiants fréquentent la bibliothèque pour travailler leurs cours, mais pas uniquement, car ils utilisent aussi beaucoup le matériel informatique pour leur usage personnel et amènent souvent leurs propres ordinateurs portables¹¹⁰. Par cela, nous comprenons que les missions des bibliothèques vont évoluer en fonction des besoins des étudiants. En outre, elle explique clairement :

« De plus en plus, les étudiants attendent de leur bibliothèque qu'elle remplisse tout à la fois une fonction sociale (lieu de rencontre, d'échanges), une fonction culturelle (animations, expositions), une fonction conviviale (petits espaces de restauration, mobilier confortable, fonds de loisirs et détente) »¹¹¹.

Cette demande émanant des étudiants est représentative du mode de vie actuel et des changements de la société de ces dernières décennies.

Elle compare les pratiques des étudiants en sciences et ceux en lettres. Ces derniers empruntent beaucoup en bibliothèque mais passent beaucoup moins de temps dans le lieu que les scientifiques, qui utilisent le lieu pour travailler leurs cours avec leurs propres ressources. On observe ici deux usages de la bibliothèque¹¹². Dans la continuité de cette analyse des pratiques, l'ouvrage de Florence Roche et Frédéric Saby cite une enquête ethnographique réalisée à l'Université Toulouse Jean Jaurès, qui permet de définir cinq catégories d'usagers qu'on peut relier à ce que les auteurs appellent des « profils d'usagers. »

« - les usagers de la bibliothèque comme salle d'étude. Les étudiants appartenant à cette catégorie sont ceux qualifiés de "scolaires", venant à la bibliothèque pour réviser des cours, mais n'empruntant que rarement ouvrages et revues.

- les errants de l'université de masse, peu préparés au travail universitaire, qui utilisent essentiellement la bibliothèque comme lieu repère où se retrouver, passer du temps et étouffer l'angoisse d'un avenir incertain ;

- les usagers de bonne volonté, ceux que les bibliothécaires considèrent volontiers comme "les bons usagers", évoluant de manière satisfaisante dans leur parcours universitaire et maniant la recherche documentaire avec aisance ;

- les internautes "celles et ceux qui viennent au texte et à la recherche par l'écran" ;

- les "autonomes", qui connaissent les règles de la recherche documentaire, emprunteurs, acquéreurs de livres, et dans lesquels on reconnaîtra aisément le profil de l'enseignant-chercheur faisant finalement peu appel au personnel de la bibliothèque. Les auteurs de l'étude placent également dans cette catégorie les étudiants qui fréquentent assidûment la bibliothèque dans une approche consumériste. Ces étudiants savent repérer les ouvrages synthétiques, construisent des bibliographies à partir de celles qu'ils trouvent au fil de leurs recherches, s'approprient

110 ROCHE, Florence, et SABY, Frédéric. *L'avenir des bibliothèques....* op.cit. p.48

111 *Ibid.* p.48

112 *Ibid.* p.51

habilement les problématiques citées dans les résumées d'ouvrages, conclusions de thèses, etc. Finalement ils réussissent à constituer un savoir "à l'économie", sans lire véritablement, mais en donnant l'impression qu'ils le font et en réussissant dans leurs études.¹¹³ »

Nous pouvons donc conclure qu'en dépit d'une grande hétérogénéité de publics, les bibliothécaires distinguent tout de même des « catégories » d'usagers, ceci afin de pouvoir répondre plus facilement à des besoins identifiés.

Olivier Tacheau dans son article¹¹⁴ a quant à lui une vision qui semble très défaitiste des bibliothèques universitaires, mentionnant le bachotage de cours de la part des étudiants et le délaissé de la bibliothèque universitaire de la part des enseignants-chercheurs. Il incite à la désacralisation de la bibliothèque dans l'université : « *Un lieu qui céderait un peu de son universalité et de sa sacralité, souvent purs fantasmes des bibliothécaires vestales, pour se tourner vers le réel sans pour autant tomber dans une dé-hiérarchisation totale des valeurs.*¹¹⁵ »

1.4.3. De nouvelles missions associées à de nouveaux agents

Anne-Marie Bertrand soulève la question de la polyvalence. En général, les agents travaillant en bibliothèque universitaire ont un double cursus : « *[A]cadémique (en sciences politiques, odontologie ou archéologie, par exemple) et professionnel (un DUT métiers du livre, un diplôme de conservateur des bibliothèques, par exemple)*¹¹⁶ ». Actuellement, c'est davantage le second cursus qui prime alors qu'on devrait aussi favoriser le premier. En effet, avoir une spécialité dans un domaine est rarement reconnu en bibliothèque universitaire, sauf s'il s'agit de spécialités en langues.

Dans ce cadre de la formation des personnels de bibliothèques universitaires, on peut observer des frontières avec les bibliothèques publiques¹¹⁷. Ainsi, pour Raymond Bérard :

*« [I]l y a des différences notables entre exercer en bibliothèque universitaire ou en bibliothèque publique, ces différences s'estompent au fur et à mesure que l'environnement de BU se "normalise" [...] et se rapproche des autres environnements professionnels.*¹¹⁸ »

Il ajoute que l'autonomie des universités devrait palier les différences entre les structures. Il concède que les bibliothèques universitaires perdront sans doute de leur

113 ROCHE, Florence, et SABY, Frédéric. *L'avenir des bibliothèques...* op.cit. p.49-50

114 TACHEAU, Olivier. « Pour une bibliothèque universitaire réincarnée ». *Bulletin des Bibliothèques de France* t.54, n° 6 (novembre 2009): p.66-69.

115 *Ibid.* p.68

116 BERTRAND, Anne-Marie. « La formation des personnels des bibliothèques universitaires ». In *Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons*, p.247-260. Collection bibliothèques. Paris: Editions du Cercle de la Librairie, 2015. p.255

117 *Ibid.* p.257

118 *Ibid.* p.257

autonomie, mais que la construction de la politique documentaire avec les élus serait un avantage pour valoriser les professionnels du métier¹¹⁹.

« *Ils y gagneront en reconnaissance tout comme les bibliothécaires de lecture publique ont su le faire avec leurs collectivités. [...] La frontière entre bibliothécaires universitaires et de lecture publique est en réalité moins professionnelle que culturelle.*¹²⁰ »

Anne-Marie Bertrand insiste sur le fait que les coopérations et la solidarité entre les deux types de fonctions publiques doivent continuer, au risque de devenir un florilège d'absence de compétences. Il est primordial que les deux types de fonction publique se rencontrent et échangent, mais aussi que les agents soient mobiles¹²¹. Ne sont-ce pas ces échanges, qui devraient être facilités, qui font qu'aujourd'hui il y a une plus grande transversalité entre les deux types de structures ?

« *L'exercice du métier en BU a de plus en plus de points communs avec l'exercice du métier dans d'autres types de bibliothèque : l'accent mis sur l'importance de l'accueil, d'une part, le nouveau positionnement politique des directeurs de BU, d'autre part, ont beaucoup rapproché l'exercice du métier entre les bibliothèques. Plus que jamais, il s'agit de participer à la co-construction des politiques publiques, de conduire des projets, d'élaborer des politiques de publics, de gérer des équipes - et, bien-sûr, de mener des politiques de site qui peuvent (qui doivent ?) rassembler les collectivités publiques, qu'elles soient territoriales ou universitaires.*¹²² »

Quelles perspectives pour ces métiers des bibliothèques ? Ces métiers en constante évolution ont une multitude de possibilités qui s'offrent à eux en termes de compétences. Mais alors, quelles évolutions possibles pour ces métiers de bibliothécaires universitaires ? Peu de monde s'exprime sur le sujet, qu'il s'agisse des universitaires élus, le ministère ou encore l'IGB.

a) Bibliothécaire municipal, bibliothécaire universitaire : quelles différences ?

« *Un des fondements de l'identité professionnelle des bibliothécaires repose sur l'unicité du métier, quel que soit son champ d'exercice : bibliothèques de lecture publique, bibliothèques universitaires, ou spécialisées.*¹²³ »

Raymond Bérard note que les statuts et les formations, qu'ils soient de la fonction publique territoriale ou d'État sont « *largement identiques*¹²⁴ ». De même, les professions sont rassemblées sans distinction dans les associations professionnelles.

119 BÉRARD, Raymond. « Partie IV : La question des frontières ». chap.cit.

120 BÉRARD, Raymond. « Partie IV : La question des frontières chap.cit.p. 135

121 BERTRAND, Anne-Marie. « La formation des personnels des bibliothèques universitaires ». chap.cit.

122 *Ibid.* p.257

123 BÉRARD, Raymond. « Partie IV : La question des frontières.... ». chap.cit. p.126

124 *Ibid.* p.125

« *Et pourtant, quiconque a navigué entre ces deux types de bibliothèques sait très bien qu'au-delà des grandes déclarations d'intention, la réalité est plus nuancée : la pratique montre que les représentations professionnelles dressent une frontière très nette entre les métiers de bibliothécaire universitaire et de lecture publique*¹²⁵. »

Les activités des bibliothécaires, qu'ils soient territoriaux ou d'État se recroisent. Selon l'auteur, ces activités qui constituent le cœur du métier sont l'aspect managérial (qui présente la stratégie de la bibliothèque), l'aspect scientifique (définissant un projet documentaire pour les bibliothécaires universitaires et la contribution à la recherche pour les directeurs de bibliothèques territoriales) ainsi qu'un aspect « concepteur de projet »¹²⁶. Raymond Bérard énonce que si les publics servis par les bibliothèques sont différents, il n'en reste pas moins que les enjeux des bibliothèques municipales et universitaires sont tout de même assez proches.

« *Ne sont-ils pas aussi économiques dans la dimension de valorisation de la recherche ? Sociaux avec la massification de l'université et les défis qui lui sont posés dans la lutte contre l'échec ? Culturels enfin puisque la diffusion de la culture est une des missions statutaires confiées à l'université ? Il est vrai que certaines de ces missions, notamment la dernière, sont diversement prises en compte par les universités et leurs bibliothèques.* »¹²⁷

Ces divergences que nous observons aujourd'hui entre les deux types de structures sont plus culturelles et institutionnelles que professionnelles selon l'auteur¹²⁸. Cependant, même si ces métiers ont beaucoup en commun, l'auteur remarque quelques autres distinctions, principalement concernant les politiques d'acquisitions et la légitimation du rôle prescripteur du bibliothécaire. En effet, ce rôle est beaucoup plus reconnu et apprécié en lecture publique qu'en université, où l'agent n'est pas censé recommander¹²⁹. Dans ce contexte pré-LRU¹³⁰ Raymond Bérard note que :

« *Les évolutions se font toutefois jour dans la fonction publique d'État qui la rapprochent de la logique de la fonction publique territoriale : des CPE (commissions paritaires d'établissement) ont été créées pour développer la gestion de proximité des personnels*¹³¹. »

Par ce biais, on constate que des rapprochements de pratiques ont été tentés afin de mieux gérer les ressources humaines et mieux considérer son personnel. En 2004, les distinctions entre les deux corps de métiers, leurs compétences et leurs activités n'étaient pas très flagrantes ; il s'agissait essentiellement des institutions qui créaient ces clivages

125 BÉRARD, Raymond. « Partie IV : La question des frontières.... ». chap.cit. p.125

126 *Ibid.* p.127

127 *Ibid.* p.127

128 *Ibid.* p.128

129 *Ibid.* p.129

130 Voir chapitre 1.3.2 Pour une université « vers plus d'autonomie » p.11

131 BÉRARD, Raymond. « Partie IV : La question des frontières» chap.cit. p.130

entre personnels¹³². Avec le renforcement de l'autonomie des universités, les différences ont été gommées petit à petit ; la politique documentaire est construite avec les élus de l'université¹³³.

Anne-Marie Bertrand fait remarquer que depuis des années, on observe différentes façons de former les bibliothécaires. Elle précise que si les raisons de fréquenter la bibliothèque ont changé et que les fréquentations ont augmenté, l'intégralité du corps professionnel des bibliothécaires doit suivre cette évolution¹³⁴. Il n'est pas envisageable de servir des usagers avec des méthodes obsolètes.

Bien évidemment, le *Métier de bibliothécaire*, ouvrage de référence de tout apprenant du métier, est un bon début pour s'auto-former. Mais cette base ne suffit pas, et il subsiste des entités qui sont des piliers de formation. Pour la formation initiale, le post-recrutement et le post-concours, l'Enssib se charge de la formation des agents. Pour la formation continue, les CRFCB¹³⁵ et les URFIST¹³⁶ en sont des formateurs. En ce qui concerne la formation à l'université, elle se fait par le biais de DUT, licences ou master, avec des options « Métiers du livre »¹³⁷ ou encore la Licence Documentation¹³⁸. Anne-Marie Bertrand remarque qu'il n'y a pas de formation pour les catégories C ; « *as usual* » ajoute-t-elle¹³⁹.

b) La formation des directeurs de bibliothèques

Se former tout au long de la vie est essentiel pour se tenir au courant de l'actualité bibliothéconomique. Aucun professionnel ne peut se contenter de sa formation initiale, au vu de l'évolution constante du métier. Le cas des directeurs de bibliothèques universitaires est un cas particulier de ces formations. Pour Anne-Marie Bertrand, de grandes questions subsistent : « *diriger une bibliothèque universitaire, est-ce une fonction ? Un métier ? Une spécialisation ? Quelles sont les compétences, les dispositions, les capacités à mettre en œuvre ?*¹⁴⁰ ». L'article 12 du décret 2011-996 du 23 août 2011 indique que :

« [...] les personnels recrutés dans les corps de personnel scientifique, technique et de service des bibliothèques ont vocation à mettre en œuvre la politique documentaire dans l'ensemble des bibliothèques de l'établissement.¹⁴¹ »

132 BÉRARD, Raymond. « Partie IV : La question des frontières» chap.cit. p.134

133 BERTRAND, Anne-Marie. « La formation des personnels des bibliothèques universitaires ». chap.cit. p.249

134 *Ibid.* p.248

135 Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques

136 Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique

137 BERTRAND, Anne-Marie. « La formation des personnels ». chap.cit. p.249

138 BONZOM, Aline. « LICENCE Information-Communication | parcours Documentation ». Université Toulouse - Jean Jaurès. Disponible sur : <https://www.univ-tlse2.fr/licence-information-communication-parcours-documentation-386161.kjsp?RH=odf2016>. Consulté le 29 avril 2019.

139 BERTRAND, Anne-Marie. « La formation des personnels ». chap.cit. p.249

140 *Ibid.* p.251

141 Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs.

Pas de formation initiale donc, pour les directeurs de bibliothèques, mais plutôt une formation continue, que l'on peut effectuer à l'Enssib, qui a remis en place en 2007 un cycle de formation « *pour les nouveaux/futurs directeurs de bibliothèques universitaires*.¹⁴² » Elle consiste en une spécialisation sur dix jours, qui semble plutôt appréciée des formés et répondre à leurs attentes. De nombreuses journées d'études ou des rencontres de personnels en activité sont organisées et permettent à ces futurs directeurs d'échanger autour du métier.

« *Les voyages d'étude, la participation aux congrès (notamment LIBER) à l'étranger sont, à l'évidence, de précieuses sources d'information et de formation. Enfin, la veille sur tout support nourrit débats, interpellations, commentaires et autres partages sur l'actualité, les préoccupations et le devenir des bibliothèques universitaires.*¹⁴³ »

Selon Anne-Marie Bertrand, créer des programmes est une tâche difficile pour les formateurs. « *Le parfait directeur de bibliothèque combinera donc des dispositions stratégiques et managériales, des compétences techniques, une culture scientifique, un excellent relationnel et la connaissance de soi-même.*¹⁴⁴ »

c) Un métier en transition : les magasiniers

Une autre catégorie qui a vu ses fonctions évoluer au cours du temps, et dont la transformation est toujours en cours est celle des magasiniers. Ils n'ont plus les mêmes activités qu'autrefois ; désormais, ils sont en charge du « *numérique, [de] la dématérialisation, [de] l'automatisation des prêts/retours [ce qui] modifi[e] les tâches qui sont attendues d'eux*¹⁴⁵ ». Alors qu'ils sont très souvent amenés à répondre à des questions concernant les collections, leur organisation et le fonctionnement du catalogue en ligne, ces fonctions sont normalement traitées par des agents BIBAS. Prendre en charge plus de fonction d'accueil du public serait une évolution possible pour ces métiers. Le fait que les métiers changent ne signifie malheureusement pas que les magasiniers vont avoir accès à de nouvelles formations.

« *Et Christophe Pavlidès de conclure tristement "Une constante aux deux fonctions publiques s'affirme hélas nettement : l'absence de dispositif pour la catégorie C. On ne peut s'empêcher d'y voir une interrogation sur l'existence d'une spécificité professionnelle pour cette catégorie."*¹⁴⁶ »

d) Le cas des conservateurs

Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CE951A194ABD62F484E92C4CCF83ADB_A.tplgfr41s_2?cidTexte=JORFTEXT000024497856&dateTexte=29990101. Consulté le 20 mars 2019.

142 BERTRAND, Anne-Marie. « La formation des personnels.... ». chap.cit. p.252

143 *Ibid.* p.252

144 *Ibid.* p.253

145 *Ibid.* p.254

146 *Ibid.* p.255

Liés à l'évolution des bibliothèques, les métiers relatifs aux structures ont été renouvelés. Du CAFB jusqu'à la réforme de 2018 des DCB de l'Enssib, les formations des conservateurs ont dû s'adapter au changement. Dans le but de nous aider à comprendre cette année de formation, plusieurs agents ont bien voulu témoigner de leurs expériences en tant qu'élèves, anciens ou actuels, issus de promotions différentes¹⁴⁷.

Crée en 1951, le CAFB, Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire, délivré par le Ministère de l'Éducation nationale était un diplôme professionnel d'État et accessible aux bacheliers¹⁴⁸. A l'origine réservée principalement aux bibliothécaires municipaux, elle formait les cadres intermédiaires. Réformé une première fois par un arrêté du 26 juillet 1960, le diplôme sert alors à :

« la formation professionnelle des candidats qui se destinent à la gestion des bibliothèques de moyenne importance, et en particulier des bibliothèques municipales non classées, des bibliothèques d'instituts et de laboratoires, des bibliothèques d'établissements d'enseignement et des services de lecture publique. ¹⁴⁹ »

Organisé en un tronc commun de deux options (bibliothèques publiques, bibliothèques spécialisées et services de documentation) et six spécialisations, ce concours réunissait les deux types de personnels ; les personnels territoriaux et les personnels d'État. Ce lien qui rassemblait les deux professions a été mis à mal lors de la suppression du CAFB en 1994, conséquence d'une nouvelle organisation statutaire territoriale instaurée en 1991.

Cette séparation entre les deux professions n'a pas subsisté longtemps. L'Enssib continuait de son côté à proposer la formation de DCB, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques, et ce depuis 1992¹⁵⁰.

La promotion du DCB 13 en 2004-2005 réunissait encore les deux types de conservateurs, territoriaux et d'État. L'enseignement donné était celui qui existait avant l'arrivée d'Anne-Marie Bertrand à la direction de l'Enssib, qui a changé un certain nombre de choses dans l'École. Concernant le contenu de la formation, de nombreux intervenants extérieurs venaient faire cours aux étudiants, ce qui apportait un véritable avantage d'avoir des retours d'expériences des professionnels. Les cours théoriques étaient très présents alors, et il y avait peu de pratique sur le terrain. Le management n'était pas une notion très aboutie en bibliothèque et les cours n'avaient pas les mêmes contenus qu'aujourd'hui. Les conservateurs étaient formés à la Dewey et à l'Unimarc, ce qui peut paraître peu pertinent dans une formation de ce type. Cependant, ces enseignements nous semblent adéquats, car ils montrent au futur conservateur l'étendue des tâches de ses

147 Sources : 1.2 Personnels d'autres bibliothèques p.68

148 Enssib. « CAFB | Enssib ». Disponible sur : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/caf>. Consulté le 17 mai 2019.

149 Ibid.

150 Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État. « Bibliothécaire : l'information à livre ouvert ». <https://www.fonction-publique.gouv.fr/archives/home20020121/lesconcourseslesecoles/metiers/bibliothecaire.htm>. Consulté le 17 mai 2019.

subordonnés. Les stages réalisés durant la formation de l'Enssib viennent grandement renforcer l'apprentissage du monde des bibliothèques pour les élèves.

La première promotion qui ne combinait plus les deux types de conservateurs a été celle du DCB 24 en 2015-2016. En 2014, le CNFPT a rompu la convention avec l'ENSSIB au motif que les cadres n'étaient pas assez formés au management et que la formation devenait obsolète¹⁵¹. Cela a permis d'avoir des classes plus réduites, mais avec le même contenu de formation, y compris un volet de lecture publique ; le programme s'orientant davantage vers l'enseignement supérieur. Cependant, une des conséquences de cette scission entre les deux formations a été la perte de réseau. Cette séparation des formations a fait perdre de la transversalité aux conservateurs, à l'heure où au contraire, il aurait fallu créer encore plus de liens et de relations entre les élèves. En effet, les promotions précédentes ont pu créer des affinités et rester en contact une fois dans leurs postes, permettant une liaison entre les professionnels du domaine territorial et universitaire. La formation de l'INET¹⁵² proposait beaucoup plus de rencontres avec des cadres territoriaux et était mieux construite en termes de management. Côté contenu des formations, Bertrand Calenge et Jérôme Pouchol menaient un cours sur le développement des collections et la politique documentaire. J. Pouchol se chargeait de l'aspect lecture publique, au vu de son expérience actuelle à la MIO¹⁵³, mais s'adaptait au contexte local. B. Calenge faisait le lien avec l'Enseignement Supérieur et la documentation numérique. Le cours traitait de coordination documentaire, de création de plan de développement des collections. L'enseignement sociologique était effectué par Christophe Evans, qui occupe un poste à la Bpi, dont le cours est basé sur son expérience de l'accueil. De plus, beaucoup de rencontres étaient organisées avec des professionnels.

La promotion DCB 26 en 2017-2018 fut la dernière formation avant la nouvelle réforme du DCB. Celle-ci, prévue dans le projet d'établissement de l'ENSSIB a apporté des réflexions sur des sujets tels que les contenus et une possible refonte, l'amélioration de la formation et du temps consacré à chaque discipline et l'intégration d'une part plus importante consacrée au management¹⁵⁴. Le manque de liens transversaux et de cours en commun a joué un rôle a été ressenti par beaucoup d'élèves qui ont regretté cette absence de liens entre l'INET et l'Enssib. Cependant, quelques cours théoriques et sur la laïcité ont été partagé avec les élèves de l'INET. D'autres sur la lecture publique ont été animé par Fabrice Chambon. Une grande majorité des intervenants venaient de bibliothèques

151 DORIAC, Martine. « Divorce en vue entre le CNFPT et l'école nationale des bibliothèques, l'Enssib ». *La Gazette des Communes*, 14 mars 2014. <https://www.lagazettedescommunes.com/225390/divorce-en-vue-entre-le-cnfpt-et-lecole-nationale-des-bibliotheques-lenssib/>. Consulté le 19 mai 2019.

152 « INET Institut National des Etudes Territoriales ». Disponible sur : <https://inet.cnfpt.fr/>. Consulté le 24 mai 2019.

153 Médiathèque Intercommunale de Ouest-Provence. Disponible sur le site de la médiathèque : <http://mediathequeouestprovence.fr/> Consulté le 20 mai 2019.

154 CHAIMBAULT-PETITJEAN, Thomas. « L'Enssib : Former à des métiers en évolution ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 13 (décembre 2017). p.50-53.

universitaires. Les élèves de l'INET avaient des cours en rapport avec la loi sur les bibliothèques. Les échanges étaient beaucoup moins fréquents et davantage impersonnels. Le fait que les deux types de conservateurs soient liés permettait beaucoup plus d'échanges et d'interdisciplinarité. Aujourd'hui, s'il y a des rencontres, la plupart se font hors Enssib, même si quelques journées d'études sont organisées par l'Enssib ou l'INET.

La promotion du DCB 27 en 2018-2019 est la première à expérimenter la nouvelle réforme de la formation. Le contenu était composé des cours de politique documentaire, avec Jérôme Pouchol, de politiques de services et de service public ouvert aux bibliothèques lecture publique. Certains cours ne sont plus soumis à l'évaluation comme cela avait pu l'être auparavant, ce qui allège beaucoup l'emploi du temps des élèves. Ce « temps libre » leur permet d'écrire leurs mémoires et leurs travaux personnels. Les stages sont répartis de la manière qui suit : deux semaines au début de l'année ; quatre mois au second semestre ; un mois en avril-mai, qui est un stage d'approfondissement.

Les bibliothèques changent et les métiers des bibliothèques également. Nous verrons ci-après que cette transformation des métiers n'est pas sans lien avec l'évolution des pratiques en bibliothèque et les nouveaux usages qu'en font les étudiants et autres utilisateurs des bibliothèques universitaires.

2 Vers une adaptation des usages en bibliothèque universitaire : une réponse à l'évolution des pratiques

Si les bibliothèques universitaires ont été « inspirées » des pratiques des bibliothèques municipales, c'est parce que ces dernières étaient autrement plus avancées dans une grande variété de domaines et qu'elles ont fourni un bon modèle sur lequel s'appuyer¹⁵⁵.

2.1. Des collections orientées pour les besoins du public

2.1.1. Définitions

Afin de mieux comprendre ce que sont les collections, quelques définitions du terme sont à donner. L'Enssib en donne la suivante :

« *La collection de bibliothèque est un rassemblement ordonné et intentionnel de documents réunis sous une dénomination commune. La collection réunit différents ensembles constitués au fil des ans par des bibliothécaires, mais aussi par différentes sources très variables (confiscations révolutionnaires, dépôt légal, collectionneurs privés, etc.), on préfère donc souvent le pluriel de collections.*¹⁵⁶ »

155 BERTRAND, Anne-Marie. « La formation des personnels ». chap.cit. p.258

156 ENSSIB. « Collection | Enssib ». 19 mars 2013. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/collection>. Consulté le 21 mars 2019.

François Cavalier complète cette définition¹⁵⁷, en y ajoutant des éléments représentatifs des pratiques de ces dernières années. Il considère que les collections sont

« [un] ensemble ordonné, constitué par agrégation de documents et de fonds parfois hétérogènes résultant d'une histoire et de ses aléas autant que d'une volonté et d'intentions, comportant des points forts et des lacunes, des doublons et des unica, recensée et mise en espace dans des buts de conservation et de diffusion pour des publics définis de manière plus ou moins large. »

Il ajoute qu'un autre aspect s'applique pour les bibliothèques universitaires, notamment concernant le contenu intellectuel des collections. Pour lui, celles-ci sont abordées d'une manière plus thématique et pensées en fonction des niveaux d'étudiants à servir (Licence, Master ou Doctorat)¹⁵⁸. Jean-Pierre Casseyre et Catherine Gaillard affirment que « *Une bonne collection est avant tout une collection bien délimitée.*¹⁵⁹ »

Benjamin Caraco souligne que :

« *Les espaces des bibliothèques universitaires sont également appelés à évoluer, même si Marie-Lise Tsagouria insiste sur la préservation de la dimension première de la bibliothèque – fournir de l'information à ses usagers – afin de ne pas démoder trop rapidement une bibliothèque axée de façon démesurée sur l'informatique et les nouveaux usages.*¹⁶⁰ »

Marie-Lise Tsagouria dans une contribution consacrée aux espaces des bibliothèques universitaires accorde une grande importance à ce qui est pour elle la symbolique de ce lieu : les collections. Selon elle, tous les étudiants y vont principalement pour trouver des ressources de qualité et adaptées à leurs besoins¹⁶¹. Nous verrons pourtant par la suite que ces publics ne viennent pas uniquement à la bibliothèque pour les collections qu'elle propose.

Cependant, les bibliothèques universitaires ne sont pas les seules à faire évoluer leurs collections et les manières de les acquérir. En structures territoriales on constate aussi de plus grands questionnements sur le sujet. Gilles Éboli dans son article dédié aux nouveaux enjeux des collections de la bibliothèque municipale de Lyon¹⁶² mentionne que celle-ci doit de plus en plus considérer de nouveaux facteurs lors de ses choix d'acquisition, notamment pour le rayon littérature, avec des questionnements sur « *les tenants de l'exigence référentielle et universitaire et les tenants d'une présence non honteuse de la BD, du*

157 CAVALIER, François, et POULAIN, Martine. *Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons*. Collection bibliothèques. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2015. p.60

158 *Ibid.* p.60

159 CASSEYRE, Jean-Pierre, et GAILLARD, Catherine. *Les bibliothèques universitaires. op.cit.* p.40

160 CARACO, Benjamin. « Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons / Critique » art.cit.

161 *Ibid.* p. 142

162 ÉBOLI, Gilles. « Questions de collections: nouveaux enjeux des collections à la BM de Lyon ». *Bulletin des Bibliothèques de France* t.9 (juillet 2016): p.60-69.

*roman de terroir, de la fantasy.*¹⁶³ ». On remarque avec ces propos que certaines bibliothèques municipales sont à même de prendre en compte les contenus des formations et des collections de la bibliothèque universitaire. Ceci, à la fois pour éviter de faire doublon, mais également pour pouvoir servir les étudiants, qui sont aussi un de leurs publics, quand ils ne peuvent pas avoir accès à la bibliothèque universitaire pour diverses raisons.

Laurent Marty, directeur de la BU Santé de Toulouse III, rencontré lors d'un stage en Licence, nous avait présenté son établissement dans lequel les étudiants de médecine venaient travailler. Selon lui, un grand nombre de manuels est plus utile que des collections papiers dans ce type de bibliothèques. La grande majorité des ressources sont en ligne, là où les étudiants peuvent y avoir facilement accès. Dans les faits, la bibliothèque est presque déserte de collections physiques. Lors de sa prise de poste, il avait réalisé une épuration des fonds, afin de se rapprocher au plus près des besoins et des attentes des étudiants. Il a cependant conservé en version physique les collections servant à préparer l'Examen National Classant, situées au rez-de-chaussée de la BU Santé.

2.1.2. Le « dépoussiérage » des bibliothèques universitaire : donner une nouvelle image

Dans les années 1990, avec l'évolution des universités et de leurs publics, ainsi que l'accroissement des étudiants dans les structures¹⁶⁴, il a été nécessaire de repenser les collections et la notion du libre accès pour les publics. Si ceci a été grandement apprécié par les usagers à l'époque, il paraît presque impossible aujourd'hui de s'imaginer l'intégralité des collections en accès restreint. Cette évolution, qui n'en est qu'une parmi tant d'autres, prouve à quel point les pratiques des étudiants ont changé et comment les nouvelles façons d'enseigner ont aussi changé ces pratiques.

Avec le grand nombre de changements et de lois qu'il y a eu sur quinze années environ, les bibliothèques universitaires ont dû s'adapter sur une grande variété de sujets : l'offre documentaire, les nouvelles manières d'acquérir, d'autres façons de gérer et de valoriser les collections. Le numérique fait partie de ces changements ; de fait, posséder des fonds appropriés devient un nouveau challenge pour les bibliothécaires.

Nicolas Di Méo conteste l'idée qu'une bibliothèque doit se limiter aux documents universitaires. Il rappelle le préjugé selon lequel les bibliothèques universitaires abritent des collections austères, sérieuses et qui n'ont pas pour but le divertissement des étudiants.

« S'il ne fait aucun doute que la fonction première des bibliothèques universitaires est de répondre aux besoins de l'enseignement et de la recherche, il n'en demeure pas moins que les fonds "détente" rencontrent la plupart du temps, un franc succès.

163 ÉBOLI, Gilles. « Questions de collections : ... » art.cit. p.66

164 BISBROUCK, Marie-Françoise & al. *Construire une bibliothèque universitaire* : op.cit. p.25

Acheter des DVD en BU n'est plus - heureusement - un tabou et il n'est pas non plus incongru d'y trouver des bandes dessinées. Au fil des années, d'ailleurs, les documents de ce type sont devenus à leur tour des objets d'étude, de sorte que des raisons pédagogiques et scientifiques ont pu servir à justifier leur acquisition, dans un contexte de restriction budgétaire et de concurrence entre des documents jugés légitimes et d'autres qui le sont moins ; mais, même lorsqu'elles sont destinées à un pur usage récréatif, ces collections ont tout à fait leur place sur les étagères de la BU. »¹⁶⁵

a) L'exemple Lyonnais : la BU Sciences, campus de la Doua (Villeurbanne)

En Septembre 2018, le coin « Quartier Libre », (la bibliothèque d'actualités et de loisirs de Lyon 1) annonçait aux étudiants sur Facebook l'acquisition de la trilogie cinématographique *Cinquante Nuances*. Quelle est la réflexion qui amène à faire ce type de choix ? Est-ce là un moyen d'attirer plus de monde à la bibliothèques universitaire ? Un extrait en *Illustration 1* permet d'avoir une certaine idée de l'éclectisme présent dans cette section de la bibliothèque. Nuançons toutefois notre propos : ces acquisitions se font dans le cadre de l'espace « Quartier Libre » créé à la bibliothèque universitaire, dont on trouve une présentation sur le site des bibliothèques de Lyon 1¹⁶⁶. Ce type d'acquisitions soulève plusieurs questions. Comment pense-t-on une politique d'acquisition pour un espace comme celui-ci ? Se base-t-on sur les goûts des bibliothécaires ou sur les propositions des étudiants ? Si c'est un carnet de suggestions : comment le gère-t-on ? Achète-t-on tout de ce qui est écrit ou prend-on la peine de vérifier chaque suggestion et de justifier chaque décision d'achat pour la bibliothèque ? On peut aussi se questionner sur plusieurs autres aspects de ces choix d'acquisition et notamment sur le contexte déclencheur. Comment faire des choix qui semblent de prime abord relever de la lecture publique ?

Auparavant une bibliothèque générale annexe de la bibliothèque universitaire, l'espace Quartier Libre a été créé suite à une rénovation de la bibliothèque en 2009. Basé dans l'ancienne bibliothèque de Sciences en 1964, il comportait des collections encyclopédique et des lectures loisirs. Des collections, comme l'histoire, ont été retirées, et la géographie s'est orientée vers des guides de voyages ; la sociologie et la philosophie ont été intégrées à la bibliothèques d'étude dans des espaces transversaux. Aujourd'hui le Quartier Libre se concentre sur des ressources loisirs d'actualité. Pour un budget de 15 000€, la bibliothèque acquiert en moyenne 1 000 documents par an.

Le cœur de cible de cet espace sont les 18-25 ans mais le public potentiel est de 50 000 usagers. Le Quartier Libre est un endroit très calme, où les étudiants peuvent lire

165 DI Méo, Nicolas. « Cinq idées reçues sur les collections universitaires ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 9 (juillet 2016) : p.10-17. p.16

166 UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1. « Espace Quartier Libre ». Université Claude Bernard Lyon 1. Consulté le 10 avril 2019. Disponible sur : <https://www.univ-lyon1.fr/campus/plan-des-campus/espace-quartier-libre-766095.kjsp>. Consulté le 10 avril 2019.

et à l'occasion travailler individuellement. Les 10 000 documents de cet espace s'adressent à un public « captif ». Les étudiants pouvant rester à la bibliothèque jusqu'à 22h et le week-end jusqu'à 20h, dimanche compris, cet espace est considéré par certains d'entre eux comme une pause dans leur travail. Le Quartier Libre s'affirme totalement dans sa vocation de lecture publique : « c'est un coin BM dans une BU ». La zone a aussi à cœur de viser les personnels de l'université et leurs enfants par la même occasion ; certains empruntent des mangas dans le Quartier Libre pour leurs enfants. En revanche, comme le fonds est clairement identifié pour les majeurs, les bibliothécaires ne sont pas responsables des choix des parents pour leurs enfants. Contrairement aux bibliothèques municipales, il n'y a aucune distinction de faite entre les documents accessibles à tous les publics et ceux réservés à public averti.

Concernant les collections, le Quartier Libre propose des DVD, des BD, des mangas et des romans. Les DVD étaient déjà disponibles avant la rénovation de 2009, mais en consultation sur place et le fonds était bien moins important. À la création du Quartier Libre en 2009, ils sont devenus empruntables. Les 1 400 DVD du fonds couvrent un large champ, allant des prix du Festival de Cannes jusqu'aux blockbusters récents, en passant par des séries. Cependant, une chute des prêts de DVD depuis deux ans laisse à penser que le support ne convient plus aux usagers. Les bibliothécaires devront trouver d'autres solutions, comme la VOD. Sur la dernière année, il a été enregistré 1 000 prêts de moins que sur la précédente.

Les BD franco-belges sont apparues dans les années 1970. Elles sont toujours présentes dans le fonds, renforcées de BD scientifiques, avec des titres comme *Tu mourras moins bête*. Une collection de comics a aussi débuté.

Les mangas font partie des premières nouvelles ressources intégrées dans le Quartier Libre. Le fonds se compose de 352 séries terminées, 147 en cours, 2 arrêtées et 27 *one-shot*¹⁶⁷, et comprend des *shōnen*, *shōjo* et *seinen*. Il n'y pour l'instant pas de désherbage ; rares sont les mangas qui n'ont pas été empruntés depuis moins de 5 ans. Les suggestions des étudiants sont souvent prises en compte, sauf dans des cas où la série présente un trop grand nombre de volumes. Un lien est fait avec l'agent en charge des acquisitions de mangas à la bibliothèque municipale de Villeurbanne.

Le Quartier Libre propose des romans en VO et en VF mais aucun classique ; ils prendraient trop de place dans le fonds et ne permettraient pas de suivre les nouvelles parutions. Les romans n'ayant pas été empruntés sur les 5 dernières années sont désherbés. Les acquisitions de romans sont aussi éclectiques que celles des DVD ; des romans de la rentrée littéraire jusqu'aux ouvrages de fantasy et les polars. Ceux-ci sont valorisés lors du festival international Quais du Polar organisé annuellement à Lyon, auquel

¹⁶⁷ UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1. « Liste des mangas - Quartier Libre », 28 août 2018. Disponible sur : https://portaildoc.univ-lyon1.fr/medias/fichier/liste-series-mangas-mise-jour_1535465852258-pdf?ID_FICHE=288600. Consulté le 5 juin 2019.

participe la bibliothèque de la Doua par une rencontre avec un auteur invité dans le Quartier Libre qui répond aux questions des lecteurs.

Il existe un cahier de suggestions très utilisé par les étudiants en général et les usagers de Quartier Libre en particulier. Un formulaire de demande en ligne peut aussi servir à faire part des envies des lecteurs. Les demandes sont retenues dans la très grande majorité des cas, sauf si le titre ne relève pas des collections : un classique, un ouvrage trop « universitaire » qui sera alors acheté par les autres sections de la bibliothèque, à condition de relever des sciences pour ne citer que ces exemples. L'autre possibilité de refus concerne le manque de place et le coût des ressources demandées.

Il n'y a pas de concurrence avec la bibliothèque municipale de Villeurbanne, car les étudiants profitent des ressources sur place et ne sont pas toujours inscrits dans celle-ci. De fait, la bibliothèque universitaire est à proximité des transports en commun, les lecteurs sont présents, il ne s'agit que de leur donner envie d'utiliser les collections de Quartier Libre, alors qu'en bibliothèque municipale, il faut d'abord attirer le public vers le lieu et ses collections. En outre, la bibliothèque est très active dans l'action culturelle de l'université, en participant à des événements organisés comme le festival Science et Mangas¹⁶⁸.

Ces collections atypiques se retrouvent dans le discours de Nicolas Di Méo concernant les bandes dessinées¹⁶⁹ et leur devenir « d'objet-loisir » à objet d'étude. Il peut également s'appliquer pour le cas des jeux vidéos, qui sont traités avec davantage de tabou que les BD. Mais de la même manière qu'il a fallu du temps pour accepter les BD et les mangas en bibliothèques universitaires, il est encore difficile pour le jeu vidéo de se frayer un chemin dans la légitimité de sa présence en contexte universitaire.

b) Jusqu'au jeu vidéo en BU ?

Dans son mémoire sur la légitimation de la relation entre les bibliothèques et les jeux vidéo, Anthony Plais consacre quelques pages de sa rédaction à l'intégration du jeu vidéo en bibliothèque universitaire. Il reprend en effet des propos de Thomas Chaimbault relatifs à ce sujet :

« Ses principaux arguments reposent sur le fait que les jeux vidéo peuvent répondre à des besoins d'étude, qu'ils sont un vecteur de socialisation qui gagnerait à intégrer les fonds « détente » des BU mais aussi qu'ils peuvent être un outil d'apprentissage, même à l'université.¹⁷⁰ »

168 UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1. « Festival Science et Manga ». Festival Science et Manga. Disponible sur : <https://festivalscienceetmanga.univ-lyon1.fr/>. Consulté le 5 juin 2019.

169 Di Méo, Nicolas. « Cinq idées reçues sur les collections universitaires ». art.cit

170 PLAIS, Anthony. « Jeux vidéo et bibliothèques : une relation légitime ». Mémoire de Master 1 SIB, Université d'Angers, 2018. Disponible sur : <http://dune.univ-angers.fr/fichiers/17010310/2018HMSIB8890/fichier/8890F.pdf>. Consulté le 12 octobre 2018. p.82

Nicolas Di Méo soutient cette action de mettre des jeux vidéo en bibliothèque universitaire en s'exprimant ainsi sur le sujet.

« *Bien entendu, il se trouvera toujours des esprits chagrins pour estimer que l'achat de jeux vidéo, par exemple, est une hérésie en BU : qu'ils se consolent en se disant qu'un jour ou l'autre, quelqu'un finira bien par venir les réclamer aussi pour un projet de recherche... »*¹⁷¹

Diverses raisons ont été avancées pour légitimer la présence du jeu vidéo en bibliothèque : sources de travail, de recherche, adéquation avec la politique documentaire de l'établissement : puisqu'il y a des collections qui traitent des jeux vidéo en bibliothèque universitaire, pourquoi ne pas en acquérir ? Si la question s'est posée en bibliothèque municipale, elle est moins sujette à débat, d'autant plus que le jeu vidéo est présent aujourd'hui dans beaucoup de bibliothèques municipales de grandes villes. C'est le cas par exemple de la bibliothèque Nelson Mandela¹⁷² à Angers, qui propose un fonds important de jeux vidéo et organise un grand nombre d'animations autour. On y trouve des consoles (XBoX 360, Wii, Wii U, PS3, PS4 et Switch) sur lesquelles les usagers ont la possibilité de jouer sur place pendant une heure, sous présentation de la carte d'abonné. Les enfants peuvent tester des jeux en se référant aux indications des agents et au PEGI¹⁷³ mentionné.

Le jeu vidéo a sa place dans les collections universitaires. Nous prendrons un exemple concret : des étudiants ont regardé les cinématiques¹⁷⁴ d'*Assassin's Creed II*¹⁷⁵ pour réviser leurs cours d'Histoire de l'Art, afin de mieux cerner le contexte politique à l'époque du règne de Laurent de Médicis. Bien que cette situation semble saugrenue, elle est parfaitement réaliste, et même si les étudiants ne se sont pas contentés du jeu vidéo pour réviser dans cette situation, nous pouvons affirmer que ce médium a permis une introduction plus aisée aux monographies sur le sujet. Évidemment, ces situations sont rares et ne constituent pour l'instant pas une raison valable pour que les bibliothèques universitaires construisent une politique d'acquisition et une redéfinition des collections pour les jeux vidéo. En outre, nous ne cherchons pas à prouver ni à assurer que les jeux vidéo sont le seul moyen de réussir ses études, mais simplement qu'ils peuvent être un vecteur vers une voie d'apprentissage plus sérieuse. C'est ce que les *serious games*

171 Di Méo, Nicolas. « Cinq idées reçues sur les collections universitaires ». art.cit. p.16

172 « Bibliothèque Nelson-Mandela : Bibliothèques d'Angers ». Disponible sur : <http://bm.angers.fr/les-9-bibliotheques/bibliotheque-nelson-mandela/index.html>. Consulté le 5 juin 2019.

173 PEGI : Pan European Game Information. Système de classification des jeux vidéo créé par les éditeurs. Indique le contenu du jeu.

174 « [...] extrait vidéo qui survient lors d'un moment particulier du jeu. Elle sert généralement à faire avancer la narration, le scénario [...] » « Scène cinématique ». In Wikipédia, 1 janvier 2019. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Sc%C3%A8ne_cin%C3%A9matique&oldid=155368433. Consulté le 4 juin 2019.

175 GAME MOVIE LAND. *Assassin's creed 2 - Film Jeu complet en Français - YouTube*, 5 juillet 2015. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=FjsuhF5wli0>. Consulté en avril 2016.

tendent à faire aujourd'hui de plus en plus. Les plus anciens remontent aux années 1970, où des jeux de cartes ou de plateaux étaient utilisés pour faciliter l'apprentissage¹⁷⁶.

« *La définition la plus synthétique d'un Serious Game est celle proposée par les concepteurs de jeux vidéo Michael et Chen (2005) : "Tout jeu dont la finalité première est autre que le simple divertissement". D'après cette définition, un Serious Game s'applique potentiellement à une multiplicité de secteurs : éducation, santé, publicité, communication, politique, humanitaire, défense, religion, art.*¹⁷⁷ »

Les *serious games* peuvent motiver plus en profondeur les étudiants, de même qu'ils sont adaptables : le jeu s'adapte au rythme de l'apprentissage de l'élève et il lui permet de progresser par le système « essais/erreurs » ; il facilite aussi les échanges pédagogiques entre les élèves¹⁷⁸.

Laurent, du blog Jvbib.com a créé une bibliographie sur les jeux vidéo pour pouvoir échanger et partager les références. La liste créée l'a été pour moitié par Alexis Blanchet, maître de conférences à l'Université Paris III Sorbonne Nouvelle jusqu'en décembre 2018, spécialisé dans le jeu vidéo. Celui-ci a proposé à la bibliothèque universitaire d'acquérir des ouvrages sur le sujet pour que ses étudiants puissent s'y référer.

Par ailleurs, le rapport de 2015 de Françoise Legendre sur le jeu en bibliothèque¹⁷⁹ aborde également la notion d'intégration de ce dernier en bibliothèque universitaire, en insistant sur le fait que le jeu peut être vecteur de découvertes, et qu'il permet de valoriser les capacités et les personnalités des agents.

Ainsi, toutes ces expériences démontrent que le jeu vidéo a sa place en milieu universitaire ; il ne reste plus qu'à l'essayer. Pour légitimer et le faire connaître, quoi de mieux qu'une communication bien structurée ?

2.1.3. Communiquer autour des fonds

Nicolas Di Méo démontre, que contrairement aux idées reçues, faire de la médiation documentaire n'est pas inutile. Les usagers n'ont pas toujours conscience de ce dont ils ont besoin, ou n'ont pas toujours la possibilité de chercher dans les catalogues ou bases de données. Il dénonce un certain monopole de la culture enseignante sur les conseils donnés aux élèves et exprime le souhait que les étudiants puissent être informés des ressources à leur disposition. Dans les propos qui vont suivre, il fait observer une fois de plus le

176 DJAOUTI, Damien. « Serious Games pour l'éducation : utiliser, créer, faire créer ? » *Tréma*, n° 44 (1 mai 2016) p.51-64. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/trema/3386>. Consulté le 24 avril 2019.

177 *Ibid.*

178 *Ibid.*

179 LEGENDRE, Françoise. « Jeu et bibliothèque : pour une conjugaison fertile ». Inspection Générale des Bibliothèques, février 2015. Disponible sur : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2015/89/0/Le_jeu_dans_les_bibliotheques-igb_446890.pdf p.96-99 Consulté le 6 mars 2019.

mimétisme des pratiques de structure municipale et qu'il est considéré comme essentiel « pour donner vie aux collections.¹⁸⁰ »

« La médiation, cependant, ne se limite ni à la formation des usagers, ni au signalement des documents, même s'il s'agit là d'aspects essentiels. De la rematérialisation des collections numériques à l'organisation de conférences ou de débats (notamment à l'occasion de la publication d'ouvrages par des chercheurs de l'université), en passant par la constitution de tables d'actualités ou la mise en valeur de nouveautés sur le site de la bibliothèque, de nombreux dispositifs existent pour donner vie aux collections et attirer sur elles l'attention des lecteurs.¹⁸¹ »

L'auteur explique la difficulté à désherber et à actualiser les collections dans un environnement d'enseignants-chercheurs qui considèrent que se débarrasser de livres est un « sacrilège », comme il le prouve lui-même avec un exemple : « *J'ai déjà entendu, pour ma part, une simple opération de pilon de manuels obsolètes être comparée aux "autodafés de Nuremberg".¹⁸²* ». Il indique que pour les enseignants-chercheurs

« [...] il s'agit, comme souvent, d'une affaire de représentation : les bibliothèques universitaires auraient vocation à rassembler la totalité du savoir en autant d'exemplaires que possible et il ne serait pas concevable de se débarrasser du moindre fragment de cette manne précieuse.¹⁸³ »

Or, les collections universitaires restent avant tout des ressources d'une bibliothèque : elles ont besoin de vivre, d'être renouvelées, pour rester d'actualité. Comme dans les bibliothèques municipales, certains ouvrages dans des disciplines particulières deviennent plus rapidement obsolètes. L'auteur donne l'exemple du SCD de Strasbourg qui a effectué une grande mission de désherbage, nommée *eplouribouse* (du latin, *e pluribus unum*¹⁸⁴) entre 2012 et 2015. Le but était de dédoublonner les collections de périodiques du réseau. Pour cela, les bibliothécaires se sont fixés comme objectif de garder un seul exemplaire de chaque périodique papier (sauf dans certains cas de forts besoins). Afin de compléter les collections au maximum et d'avoir une cohérence dans le fonds, les différentes bibliothèques intégrées au SCD de Strasbourg se sont échangées certains numéros pour avoir une collection complète par établissement et non des numéros épars dans divers lieux. La capacité à proposer une offre actualisée et pertinente est une des lignes directrices des bibliothèques universitaires. Les agents doivent alors se rapprocher des enseignants-chercheurs pour pouvoir constituer des fonds mais également en renforcer d'autres, en fonction des besoins et des disponibilités.

180 Di Méo, Nicolas. « Cinq idées reçues sur les collections universitaires ». art.cit. p.16

181 *Ibid.* p.16

182 Di Méo, Nicolas. « Cinq idées reçues sur les collections universitaires ». art.cit. p.16

183 *Ibid.* p.17

184 *E pluribus unum* : devise présente sur le Grand Sceau des États-Unis. Signifie littéralement « un seul à partir de plusieurs » ; la traduction la plus courante étant « de plusieurs, un » (dans le même esprit de « L'Union fait la force ») Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/E_pluribus_unum. Consulté le 12 avril 2019.

Les ressources « loisirs » deviennent alors du divertissement et ont un rôle d'anti-stress pour les usagers, leur permettant de s'évader alors même qu'ils sont encore sur leur lieu d'étude et de travail. L'intention est « *d'œuvrer au bien-être des étudiants* ¹⁸⁵ ». Pour Nicolas Di Méo, les loisirs sont parfaitement acceptables à l'université et il prend en exemple les établissements anglais et américains. Comme il le souligne si justement, les campus français ne sont pas autant vivants que les campus américains. Bien que desservis par des transports en communs, les sites universitaires français sont souvent excentrés, et les bibliothèques les seuls endroits où les étudiants peuvent se retrouver entre eux, avec les foyers d'UFR. Selon l'auteur, ce renouveau d'usagers s'explique par un manque de places pour travailler, mais aussi de lieux où les étudiants se retrouvent quand ils n'ont pas cours. Il soutient également que « *Les bibliothécaires [...] ont entrepris de créer, là où ils le pouvaient, des espaces conviviaux. On ne va pas encore jusqu'à autoriser la nourriture et les boissons dans les salles de lecture, mais ce n'est pas l'envie qui manque...* ¹⁸⁶ ».

2.1.4. Valoriser le patrimoine des bibliothèques universitaires

Nicolas Di Méo mentionne que les bibliothèques universitaires, comme les bibliothèques municipales, ont des collections patrimoniales, même si elles ne sont pas supposées en conserver. Ainsi, il explique que lors des saisies révolutionnaires, les ouvrages confisqués aux collèges et universités, gérés sous l'Ancien Régime par des congrégations religieuses, sont aujourd'hui dans les bibliothèques municipales, la plupart du temps (ce qui explique pourquoi il y a du personnel d'État dans les bibliothèques municipales classées.) Suivant cette logique, les bibliothèques universitaires n'auraient donc pas de fonds anciens et ne seraient pas concernées par tous les aspects qui se rapportent de près ou de loin au patrimoine et à la gestion de ces fonds. Or, beaucoup de SCD ont dans leurs fonds des manuscrits précieux ; dans certains cas anecdotiques, des monnaies. Comme partout ailleurs, il n'est pas question uniquement de les conserver mais aussi et surtout de les communiquer et de les valoriser auprès des publics. De plus en plus d'universités souhaitent, à l'instar des bibliothèques municipales qui ont numérisé certaines de leurs collections, numériser leurs fonds patrimoniaux, afin de créer des bibliothèques numériques et les rendre accessibles au plus grand nombre. On note que les bibliothèques universitaires et municipales sont concernées par la numérisation du patrimoine.

Comme exemple, nous pouvons citer la bibliothèque numérisée du SCD de Rennes, en partenariat avec la BnF, qui explique sur son site :

« Depuis mai 2010, la bibliothèque numérique du Service commun de documentation de l'université Rennes 2 diffuse, en accès libre, l'intégralité de sa production numérisée, répartie sous trois collections thématiques à caractère patrimonial : collection Bretagne, collection autres pays celtiques, collection Anjela Duval. Divers

185 Di Méo, Nicolas. « Cinq idées reçues sur les collections universitaires ». art.cit. p.16

186 *Ibid.* p.16

modes de consultation y sont possibles, avec une recherche en texte intégral sur chaque document ou sur l'intégralité du site.¹⁸⁷ »

Ou encore la bibliothèque numérique de l'université de Lille 3, NordNum, créée en 2003 qui :

« [...] est issue d'un partenariat étroit entre le Service commun de documentation de l'université de Lille – Sciences humaines et sociales et l'Institut de Recherches Historiques du Septentrion (UMR 8529). [...] Les monographies et périodiques ont été numérisés et mis en ligne dans un double souci de valorisation et de conservation. NordNum vise à offrir à un large public (étudiants, chercheurs et érudits locaux), des textes rares, difficilement accessibles et fragiles. Un blog permet de mettre en lumière les différentes thématiques en fonction de l'actualité. [...] NordNum donne aujourd'hui accès à plus de 1000 documents numérisés (livres et revues) du 19e et du début du 20e siècle. Les documents sont mis en ligne et téléchargeables au format JPG. Livres et revues sont signalés dans le SUDOC avec un lien d'accès à la ressource qui est une url pérenne de type ARK (Archival Resource Key). Ils sont également visibles sur Gallica et sur Isidore, dont NordNum est une bibliothèque partenaire.¹⁸⁸ »

Mais numériser ne se peut se résumer à l'action de scanner des documents. C'est aussi savoir identifier et décrire les ressources mises en ligne, afin de les exploiter au mieux, par la création de métadonnées pour pouvoir les chercher et consulter les documents numérisés.

2.1.5. L'apparition des liseuses : un support de valorisation des collections numériques

Dans son article consacré aux idées reçues sur les collections en bibliothèque universitaire, Nicolas Di Méo décompose cinq des principales idées reçues sur ces collections. La première concerne l'omniprésence du numérique et la conséquente disparition du papier en bibliothèque ... que le monde du livre attend depuis un moment déjà et qui ne semble pas pour autant apparaître. Malgré l'arrivée grandissante des collections dématérialisées ces dernières années, le numérique ne remplacera pas les collections papiers, comme cela avait été prévu, et ce pour de multiples raisons.

« [...] le numérique ne supprimera pas le besoin de lieux de lecture et de documentation, mais fait évoluer ces lieux vers des fonctions plus sociales et collaboratives. Cela appelle un renforcement des fonctions d'accueil et de médiation parallèlement à un renforcement des compétences sur le numérique. Il en résulte un recul des tâches de gestion matérielle et l'abandon progressif de l'hyperspecialisation par type de documents (monographies, périodiques, thèses, disques, films...), au

¹⁸⁷ UNIVERSITÉ RENNES 2. « Bibliothèque numérique ». BnF - Gallica | Bibliothèque numérique » Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/html/und/bibliotheque-numerique-universite-de-rennes-2> Consulté le 24 avril 2019.

¹⁸⁸ UNIVERSITÉ DE LILLE. « Bibliothèques numériques - Services aux chercheurs ». Université de Lille, 10 janvier 2019. Disponible sur : <https://www.univ-lille3.fr/bibliotheques/chercheurs/bibliotheques-numeriques/> Consulté le 24 avril 2019.

profit d'une gestion plus globale des ressources, tournée vers les usagers et vers la proposition de produits et de services, par exemple auprès des équipes pédagogiques ou auprès des laboratoires de recherche. De nouveaux profils se développent, autour de la veille, de la gestion de contenu ou de l'animation de communautés. Ce mouvement devrait conduire à une élévation globale des compétences. Cette évolution concerne plus particulièrement les BU et la BnF, la pénétration du numérique dans la lecture publique étant plus progressive.¹⁸⁹ »

Les auteurs de ce rapport démontrent ici qu'en 2013 le numérique était de plus en plus présent et qu'ils voyaient là une nouvelle manière de proposer les collections en bibliothèque. Ils se veulent rassurants en expliquant que le numérique ne prendra pas la place des monographies papiers en bibliothèques universitaires. Ce ne serait pourtant pas un mal que de voir certaines collections accessibles en ligne ou sur des liseuses, permettant à un plus grand nombre d'usagers d'accéder simultanément aux mêmes ressources.

Ces apparitions de liseuses en bibliothèque universitaire découlent de la proposition d'e-books parmi les ressources numériques de la structure. Si l'achat de e-books a pu être une solution pour certaines bibliothèques universitaires (ils ne prennent pas de place sur les rayonnages contrairement aux monographies papiers), François Cavalier constate que l'usage des collections par les étudiants n'est pas optimal. En effet, ceux-ci sont présents très peu de temps à l'université durant l'année scolaire ; en outre, ils sont conseillés en matière de bibliographies par leurs enseignants, ce qui leur laisse peu de place pour découvrir d'autres sources probables. Il pense que certains enseignants les enferment dans ces sources, qui seraient souvent le reflet de leur culture générale et ne serviraient qu'à « impressionner » sans réellement se préoccuper de l'acquisition des connaissances et surtout, de la compréhension de ces connaissances « ingurgitées »¹⁹⁰.

Les résultats de certaines études montrent que la lecture d'un livre papier apporte plus d'informations sensorielles et motrices, ce qui facilite la lecture et aide à clarifier les événements du contenu. « *Ainsi, les données scientifiques actuelles nous amènent à continuer de privilégier la lecture de livres imprimés si l'on souhaite favoriser la compréhension et la mémorisation de ce qui est lu.*¹⁹¹ »

189 CARBONE, Pierre & al. « Quels emplois dans les bibliothèques ? État des lieux et perspectives ». Inspection Générale des Bibliothèques, mars 2013. [En ligne]. Disponible sur : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/20/3/Quels_emplois_dans_les_bibliotheques_Etat_des_lieux_et_perspectives_247203.pdf. p.44. Consulté le 20 mars 2019.

190 CAVALIER, François, et POULAIN, Martine. *Bibliothèques universitaires.... op.cit.* p.67-68

191 FOURMEUX, Thomas. « Les ressources numériques, l'épine dans le pied des bibliothèques ». *Biblio Numericus* (blog), 18 janvier 2019. Disponible sur : <https://biblionumericus.fr/2019/01/18/les-ressources-numeriques-lepine-dans-le-pied-des-bibliotheques/>. Consulté le 29 mars 2019.

Frédéric Saby précise aussi que « *Les historiens du livre [...] ont montré à quel point la matérialité du texte influait considérablement sur sa réception.*¹⁹² » Avec le texte imprimé, de nombreux repères étaient visibles, présents sous les yeux du lecteur ; désormais, avec le texte numérique, ils disparaissent et « *c'est le lecteur lui-même qui construit son propre texte.*¹⁹³ ». Mais le prêt de liseuses n'est pas à rejeter ; il s'agit même de l'appréhender pour avoir accès à d'autres pans de collections qui ne sont pas accessibles au premier abord par les usagers. Thomas Fourmeux l'illustre très bien dans son article « *Les ressources numériques, l'épine dans le pied des bibliothèques* » : « *L'idée est de rematérialiser ce qui n'est pas visible pour montrer l'existence de la ressource et suggérer l'envie à l'usager de se l'approprier.*¹⁹⁴ »

L'auteur souligne que le paradoxe des ressources numériques est grand : pourquoi les bibliothécaires peinent-ils à les valoriser à l'heure où tout est numérique ? Il estime cependant que le rejet du web de la part des bibliothécaires et leur volonté de se rendre indispensable a causé sinon la perte, la difficulté de proposer et de faire fonctionner ces ressources numériques.

La médiathèque départementale de l'Ille-et-Vilaine donne par ailleurs sur son site¹⁹⁵ 10 astuces pour promouvoir les ressources numériques ; en agissant physiquement dans la médiathèque, en faisant de la publicité au détour d'un rayonnage, dans des bacs, sur des panneaux, par le biais d'objets ludiques (l'exemple des cocottes réalisées majoritairement à l'école).

La mise en place du prêt de liseuses en bibliothèque universitaire est surtout la volonté de valoriser les collections numériques de celle-ci et principalement les livres. En effet, ceux-ci sont très peu utilisés par les étudiants, car peu d'entre eux prennent le temps d'explorer réellement le site des ressources de la bibliothèque pour se documenter. Le prêt de liseuse est un excellent moyen de partager des ressources méconnues des étudiants.

Une des hypothèses que nous pourrions émettre sur le succès des liseuses provient directement de notre expérience et d'avis de proches. En tant qu'étudiants, nous passons déjà beaucoup de temps sur les écrans, qu'ils soient rétro-éclairés ou non ; de fait, nous cherchons à les éviter d'une certaine manière lors de recherches et travaux personnels. Toutefois, les liseuses présentent d'autres possibilités de lecture. L'avantage du numérique dans ces cas de collections sur liseuses est son immatérialité. Il peut se transporter partout, lorsque les ressources sont un support et ne prend pas de place, contrairement

192 ROCHE, Florence, et SABY, Frédéric. *L'avenir des bibliothèques*,..., op.cit. p.22

193 *Ibid.* p.22

194 FOURMEUX, Thomas. « *Les ressources numériques*,... ». art.cit.

195 MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE D'ILLE-ET-VILAINE. « *10 astuces pour faire connaître les ressources numériques* ». Disponible sur : <http://www.mediatheque35.fr/s-informer/boite-a-outils/informatique-et-numerique/870-10-astuces-pour-faire-connaitre-les-ressources-numeriques>. Consulté le 6 avril 2019.

aux livres papiers, qui ont parfois des volumes et des tailles conséquents. Comme le souligne l'article de Frédéric Bernard, l'approche de la lecture numérique est différente et bien que souvent utilisée, n'est pas encore prête de faire disparaître la lecture sur papier. Dans son article¹⁹⁶, il rend compte du grand nombre d'études réalisées depuis le début du siècle sur la façon dont les supports de textes influent sur les capacités de compréhension du contenu et il précise que les textes sont mieux compris lorsque la lecture se fait sur papier plutôt que sur les écrans¹⁹⁷.

Thomas Fourmeaux¹⁹⁸ dans un message de forum dont le sujet est consacré à l'intégration de liseuses en bibliothèque municipale explique :

« On peut reconnaître que les tablettes et liseuses ne répondent pas à un besoin vital mais correspondent de plus en plus aux pratiques des individus. Le taux d'équipement des ménages est croissant. A l'étranger (notamment aux E-U), le livre numérique commence à occuper une place de plus en plus importante dans l'édition. Par ailleurs, il me semble que les bibliothèques participent (à leur échelle) à la lutte contre la fracture numérique et doivent initier/former aux nouvelles technologies afin de respecter l'égalité d'accès pour tous.¹⁹⁹ »

Comme pour les pratiques en bibliothèque municipale, les liseuses en bibliothèque universitaire permettent d'accéder à des ressources peu consultées ou pas assez mises en valeur ou encore, d'avoir accès à des classiques de la littérature en plus grand nombre.

Comme mentionné précédemment²⁰⁰, Laurent Marty avait une vision particulière des collections, rapportée au type de bibliothèque dont il est le directeur. Sans lui attribuer les propos qui vont suivre, ils corroborent tout de même ce que nous avons compris de sa façon de penser les collections et illustrent parfaitement la situation à la BU Santé de Toulouse III Paul Sabatier. « *L'emprunt des manuels numériques pourrait résoudre grandement l'épineuse question des exemplaires papier que se disputent des cohortes d'étudiants de premier cycle²⁰¹.* »

En outre, on note que ce questionnement de la lecture numérique n'est pas propre aux bibliothèques, qu'elles soient universitaires ou municipales, mais bien ailleurs dans le domaine du livre. En effet, la société Decitre a récemment mis en ligne un sondage afin de connaître les pratiques numériques de leurs utilisateurs vis à vis de la lecture numérique²⁰²

196 BERNARD, Frédéric. « Lire sur papier, lire sur écran : en quoi est-ce différent ? » *The Conversation*, 22 mars 2019. Disponible sur : <http://theconversation.com/lire-sur-papier-lire-sur-ecran-en-quoi-est-ce-different-112493>. Consulté le 29 mars 2019.

197 Ibid.

198 FOURMEUX, Thomas. « Prêt de liseuses ». *Agorabib*, 17 avril 2013. Consulté le 24 avril 2019. <https://www.agorabib.fr/topic/2257-pr%C3%AAt-de-liseuses/>

199 Ibid.

200 2.1.1 Définitions p.32

201 ROCHE, Florence. « Chapitre VII. Quel avenir » chap.cit. p.142

Illustration 3. Le domaine du livre semble se questionner globalement sur l'usage que font les lecteurs des livres numériques et leurs pratiques de lecture numérique.

L'apparition²⁰³ des liseuses en bibliothèques universitaires démontre que les agents ont suivi les tendances de lecture (à savoir, la lecture numérique) et le besoin de valorisation de leurs collections en ligne ; ils s'adaptent ainsi à de nouvelles pratiques.

2.2. Vers des aménagements adaptés aux nouvelles pratiques des étudiants

2.2.1. Les services aux publics

Dans les années 1990 de nouveaux services ont vu le jour dans les bibliothèques universitaires pour répondre aux besoins des étudiants :

« *le développement des moyens de reproduction (micrographie), de transmission à distance des informations (télécopie, RNIS) et le développement de la collaboration entre bibliothèques (Catalogue collectif national, prêt entre bibliothèques, etc.)* »²⁰⁴

Si ces services semblent aujourd'hui un peu passés de mode, leur apparition en bibliothèque universitaire était salutaire pour les étudiants et les chercheurs.

Dans son article, Olivier Tacheau reproche aux bibliothécaires d'avoir négligé les besoins et la satisfaction des usagers au profit de « *contingences jugées plus nobles comme la sélection, l'indexation, la classification, l'organisation ou encore la conservation des collections [...]*²⁰⁵ ». Il souligne ici le fait que les agents se sont longtemps centrés sur la documentation, jusqu'à préférer utiliser le terme de « service commun de la documentation » (instauré par le décret du 4 juillet 1985 qui crée les SCD).

« *'Quelle mutualisation des ressources ? Quelle carte documentaire commune ? Quel plan de développement des collections de conservation partagée ?'. Telles sont les questions que se pose aujourd'hui le bibliothécaire universitaire bien plus que 'Quelle bibliothèque pour quel(s) usager(s) ?'*²⁰⁶ »

Ce qu'il nomme « l'évitement documentaire » est pour lui une représentation, de la part notamment des directeurs de bibliothèque universitaire, d'une méconnaissance des publics et des activités extérieures à la bibliothèque de l'université. La réticence de certains bibliothécaires à utiliser LibQual + comme sondeur de qualité est aussi pour lui une preuve de la « *dichotomie entre documentation et bibliothèque*²⁰⁷ ». Il reproche aux bibliothécaires de se « réfugier » derrière la mise à disposition des ressources, les moyens

202 DECITRE. « Que pensez-vous de la lecture numérique ? ». Disponible sur : <https://fr.surveymonkey.com/r/EbookDec>. Consulté le 12 avril 2019.

203 Voir chapitre 2.4 Les limites des liseuses dans la BUA p.75

204 BISBROUCK, Marie-Françoise, , *Construire une bibliothèque universitaire* :.... op.cit. p.27

205 TACHEAU, Olivier. « Pour une bibliothèque universitaire réincarnée ». art.cit. p.66

206 *Ibid.* p.67

207 *Ibid.* p.67

documentaires et leur nombre insuffisant dans les bibliothèques (surtout depuis l'apparition du numérique). O. Tacheau précise que peu ou pas de bibliothécaires se posent réellement la question de savoir si les portails documentaires ou les catalogues sont vraiment efficaces pour les usagers ou non²⁰⁸. « *Quand les certitudes documentaires vont, tout va ! Et tant pis pour le reste ...*²⁰⁹ ».

L'auteur dénonce ici des pratiques qui ne sont pas universelles, mais qu'il a pu relever durant l'exercice de ses fonctions. Il critique le fait que les bibliothécaires s'appuient trop sur leurs acquis documentaires et ne se contentent uniquement que des ressources qu'ils peuvent apporter à leurs étudiants et pas aux lieux. Par ceci, nous comprenons que la façon de procéder en structure territoriale peut davantage correspondre à l'application qu'il veut faire en bibliothèque universitaire.

Florence Roche rend compte de la « révolution copernicienne » qui a eu lieu dans les bibliothèques universitaires : ces dernières s'intéressent aux besoins des usagers, presque au cas par cas, au lieu de se contenter de l'universalité²¹⁰. Avec le temps, une grande majorité des bibliothèques universitaires ont développé « *des actions en direction des publics*²¹¹ ».

Selon Pierre Bauby, trois grands domaines définissent la notion de service public. Le juridique, qui énonce trois grands principes : égalité, continuité et adaptabilité qui devront s'appliquer à chacune des activités relevant du service public. L'économique, pour lequel le service public « *remédie aux défaillances du marché -existence de biens publics, de monopoles naturels, de fortes externalités, prise en compte du long terme, investissements lourds, etc...*²¹² ». Et le politique qui « *relie efficacité économique et sociale, comporte une dimension de "contrat social", de 'pacte social', de 'modèle de société'. C'est une composante essentielle de la 'solidarité', de la 'cohésion économique, sociale et territoriale', du 'lien social'.* »²¹³

Il ajoute également :

« *Refonder le service public implique, aussi bien en France que dans l'Union Européenne, d'opérer un véritable retournement de perspective, une 'révolution copernicienne'. Il s'agit de (re-)définir le service public, non sur la base de principes*

208 TACHEAU, Olivier. « Pour une bibliothèque universitaire réincarnée ». art.cit. p.67

209 *Ibid.* p.67

210 ROCHE, Florence. « Chapitre III : Définir et mettre en place une politique de service aux publics ». In *L'avenir des bibliothèques, l'exemple des bibliothèques universitaires*, p.66-82. Papiers. Villeurbanne: Presses de l'ENSSIB, 2013. p.66-67

211 *Ibid.* p.67

212 BAUBY, Pierre. « La notion de service public ». *Bibliothèque(s)*, n° 53-54 (décembre 2010): p.8-10. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59925-53-54-service-public.pdf>. Consulté le 25 mars 2019.

213 *Ibid.*

abstraits et par en haut, mais en partant des droits fondamentaux de la personne et de leur garantie d'exercice, des besoins et aspirations des usagers, des citoyens et de la société, des solidarités à (re)construire. Ils sont la finalité du service public, le fondement de sa légitimité. »²¹⁴

P. Bauby préconise de centrer les actions sur les besoins des usagers, les écouter. Il s'agit là très certainement des débuts de l'expérience utilisateur. Les bibliothèques de lecture publique avaient déjà intégré cette idée et commencé à créer des services qui répondaient aux besoins des usagers. Les bibliothèques universitaires peu de temps après ont elles aussi commencé à écouter davantage le nombre toujours plus important d'étudiants et chercheurs, pour leur montrer une nouvelle image de la bibliothèque et les y attirer.

Comme mentionné plus haut, le changement des méthodes d'enseignement agit aussi sur le fonctionnement de la bibliothèque. Il faut considérer la bibliothèque « *comme un centre de ressources documentaires intégrant les documents audiovisuels, l'apprentissage des langues vivantes, l'accès aux enseignements à distance, aux ordinateurs (et donc la disposition de logiciels, etc.)* »²¹⁵.

Florence Roche, en s'appuyant sur les propos de Claude Poissenot²¹⁶ donne une autre définition du service public

« [...] la notion de service public est indissociable d'une conception universaliste, mais aussi abstraite de l'individu... Or, un profond mouvement conduit nos contemporains à se définir non seulement comme une partie de l'universel, mais aussi comme relevant de la particularité, de la singularité... Ce n'est pas tant la montée de l'idéologie libérale que l'aspiration collective à la reconnaissance de notre personne qui sous-tend cette mutation.²¹⁷ »

Outre cette évolution, on constate que les universités gagnent de plus en plus en autonomie, ce qui influe sur les stratégies à redéfinir avec l'État, pour les emplois contractuels, mais aussi avec les collectivités territoriales. En s'ouvrant vers l'extérieur, la bibliothèque permet de pouvoir redéfinir et réfléchir à ses différentes missions.

2.2.2. Quand la bibliothèque municipale remplace la bibliothèque universitaire

La prolifération de bibliothèques de proximité est une des conséquences directes de l'augmentation des effectifs étudiants, de la multiplication des pôles et des campus. « *La nécessité d'affirmer et d'organiser les services communs de la documentation, à l'échelle*

214 BAUBY, Pierre. « La notion de service public ». p.10

215 *Ibid.*

216 POISSENOT, Claude. « L'irruption de l'usager concret: Du service public aux "services aux publics" ». *Bibliothèque(s)*, n° 53-54 (décembre 2010): p.24-27. p.25

217 ROCHE, Florence. « Chapitre III : Définir et mettre en place ». chap.cit. p.66

de l'université voire de la ville universitaire, n'en est que plus impérieuse.²¹⁸ » Les bibliothèques universitaires peuvent aussi s'appuyer sur le soutien implicite des bibliothèques municipales, dans les cas où les étudiants sont peu nombreux sur un campus.

A Saint-Étienne, la médiathèque de Tréfilerie accueille les étudiants de la faculté de droit car elle « *a pour particularité de se trouver dans les locaux de la bibliothèque universitaire droit-lettres.*²¹⁹ ». Cette particularité

« [...] est un des effets de la coopération étroite qui existe depuis 1991 à Saint-Étienne entre bibliothèques municipales, bibliothèques universitaires et centres de documentation de l'enseignement supérieur, au sein du réseau BRISE (Bibliothèques en Réseau Informatisé de Saint-Étienne), qui propose une interrogation commune des catalogues, une carte unique, et un libre accès de tous les publics à l'ensemble des bibliothèques. [...] Ces liens étroits entre la ville et l'université ont permis l'ouverture d'une annexe de la médiathèque municipale dans une salle contiguë aux salles de travail de la bibliothèque universitaire de droit-lettres, exemple assez rare en France pour mériter d'être souligné.²²⁰ »

Il est essentiel de préciser que la bibliothèque est gérée par des personnels de bibliothèque municipale et que les collections sont axées grand public. Il ne faut cependant pas croire qu'ils ne servent pas les étudiants, mais ils n'ont pas une ambition de collections dites « *scolaires* ». Le fait que l'université soit en centre-ville conduit à une fréquentation de la bibliothèque de quartier à la fois par les étudiants et par les habitants. Le taux d'étudiants est plus élevé que dans d'autres bibliothèques de quartier et se monte à 27,44%, venant souvent entre deux cours et empruntant beaucoup. Lorsqu'ils s'inscrivent à la bibliothèque universitaire, on dit aux étudiants qu'ils ont la possibilité d'emprunter gratuitement sur le réseau municipal et qu'une annexe de la bibliothèque municipale est présente dans les locaux de l'université. Les étudiants utilisent le catalogue Brise pour combler le manque d'ouvrages en bibliothèque universitaire et vont à la bibliothèque municipale pour « *se procurer certains ouvrages non disponibles à la bibliothèque universitaire et qui se trouvent à la médiathèque centrale de Tarentaise.*²²¹ ». La bibliothèque municipale attire aussi des étudiants étrangers, qui y viennent pour lire et emprunter des documents de tous types, et pas uniquement des BD. Les étudiants qui vont à la bibliothèque municipale le mercredi matin font des arrêts prolongés devant l'heure du conte.

218 BISBROUCK, Marie-Françoise, & al. *Construire une bibliothèque universitaire* : op.cit. p.27

219 BONNABRY, Claire, et MARIN, François. « Les étudiants à la médiathèque de Tréfilerie à Saint-Étienne ». *Bulletin des Bibliothèques de France* t.51, n° 2 (1 janvier 2006): p.62-63. p.62. [En ligne.] Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-02-0062-010>. Consulté le 29 mars 2019.

220 *Ibid.* p.62

221 *Ibid.* p.63

Il est intéressant de constater que rares sont les établissements qui se concertent concernant les acquisitions, notamment dans les villes universitaires. Certes, ce n'est pas le rôle des bibliothèques municipales de fournir uniquement les étudiants, mais il leur est nécessaire d'avoir quelques ressources pour ces usagers, car ils font partie des publics présents. On entend souvent parler "des publics" dans les structures territoriales ; il faut aussi compter les étudiants, qui se rabattent sur cette solution lorsque la bibliothèque de l'université est fermée.

Olivier Tacheau, dans un de ses billets sur son blog, protestait contre la fermeture des bibliothèques universitaires les lendemains de jours fériés. Il reprochait aux bibliothèques de faire le pont ; répondant à l'argument « *les étudiants rentrent chez leurs parents* » par « *Si les étudiants ne viennent pas c'est parce qu'on est fermés, pas l'inverse, et qu'on les oblige à nous vous regarder d'un œil désabusé et résigné devant tant de mépris de leur condition et de leurs besoins.*²²² ». Ces propos sont toutefois à modérer, tous les étudiants ne rentrant pas uniquement parce que la bibliothèque est fermée.

2.3. L'action culturelle en bibliothèque

Dans son chapitre « Politique culturelle et bibliothèques universitaires : pourquoi faire plus ? Comment faire mieux ? », Olivier Tacheau donne de multiples définitions de la façon de pratiquer la culture en milieu universitaire et plus particulièrement en bibliothèque ainsi que « *diverses acceptations du terme communément utilisé de culture, et par extension d'action ou de politique culturelle, qui recouvrent des réalités très diverses au sein des bibliothèques universitaires.*²²³ »

Nous comprenons par ces propos qu'il considère l'action culturelle comme un concept bien précis. Il rajoute à ceci plusieurs acceptations liées à la culture. Ainsi, pour lui « la culture générale » est une documentation séparée des collections et orientée vers la lecture publique et les loisirs. La « culture scientifique » est plutôt la médiation des savoirs et des connaissances, incluant la valorisation des collections patrimoniales ou les fonds spécifiques de bibliothèque universitaire ; il y inclut aussi une grande partie des activités en bibliothèque universitaire « *bien souvent abusivement identifiées comme action culturelle* »²²⁴. Il donne ensuite sa définition du « champ culturel » :

« *[E]nsemble des activités ayant trait à la production et à l'expression d'un langage artistique au sens large (arts plastiques, musique, théâtre, danse, cinéma ...)* et

222 TACHEAU, Olivier. « Vous ne viendrez pas pleurer... ». Le nombril de Belle Beille (blog), 12 novembre 2011. Disponible sur : <https://tacheau.wordpress.com/2011/11/12/vous-ne-viendrez-pas-pleurer/>. Consulté le 22 mars 2019.

223 TACHEAU, Olivier. « Partie III : Vie étudiante » In *Favoriser la réussite des étudiants*, p.117-125. La Boîte à outils 17. Villeurbanne: Presses de l'enssib, 2009. p.118

224 *Ibid.* p.119

pouvant s'articuler autour de l'un de ces trois axes : la création, la diffusion et les pratiques.²²⁵ »

Pour l'auteur, des conférences d'un universitaire, des ouvrages de la bibliothèque placés sous vitrines, des expositions sur le développement durable, l'achat de romans ou le prêt de DVD « *ne sauraient s'apparenter ou constituer en soi une politique culturelle* »²²⁶. Mais il précise tout de même que des programmations musicales ou théâtrales, un festival de cinéma, un atelier d'écriture, un concours de nouvelles, un prix littéraire organisé par la bibliothèque²²⁷, une exposition d'art contemporain, une lecture par un poète de ses propres textes constituent pleinement pour lui ce qu'il appelle une « *politique culturelle* »²²⁸. Il est difficile de penser que le thème d'une exposition puisse être remis en cause dans sa façon de présenter la culture. L'auteur préconise cinq actions à entreprendre pour réussir l'intégration de la culture en bibliothèque universitaire : l'étude du territoire, qui consiste à observer les réalisations des environs, afin de ne pas créer et proposer le même contenu qu'une structure à proximité. Une analyse des forces sera aussi nécessaire pour connaître le potentiel de la bibliothèque, quels outils peuvent servir à faire vivre les événements culturels mis en place. Cette analyse se complète avec des lieux et des personnes qui sauraient avoir des compétences pour faire vivre cette culture. Divers moyens, financiers et humains doivent être identifiés ainsi qu'une communication claire de la part de la bibliothèque. En outre, la bibliothèque doit être un « *catalyse[ur] des pratiques culturelles* ». »²²⁹

En 2010, Silvère Mercier dans un billet de son blog Bibliobssession revient sur le mémoire d'Anne-Laure Briet²³⁰ :

« *Voilà qui s'inscrit dans le rapprochement à l'œuvre depuis bien longtemps entre BU et Bm, tant il est vrai, [...] que les étudiants pratiquent les deux types d'établissements et que les BU ont un rôle important à jouer dans la formation tout au long de la vie.* »²³¹

225 TACHEAU, Olivier. « Partie III : Vie étudiante » In *Favoriser la réussite des étudiants*. op.cit.. p.119

226 *Ibid.* p.119-120

227 Les prix littéraires p.51

228 TACHEAU, Olivier. « Partie III : Vie étudiante » chap.cit. p.120

229 *Ibid.* p.123

230 BRIET, Anne-Laure. « Les partenariats dans le cadre de l'action culturelle en bibliothèque universitaire : enjeux et spécificités ». Mémoire d'étude du Diplôme de Conservateur des Bibliothèques, ENSSIB, 2010. [En ligne] Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48289-les-partenariats-dans-le-cadre-de-l-action-culturelle-en-bibliotheque-universitaire-enjeux-et-specificites.pdf>. Consulté le 4 avril 2019.

231 SILVAE. « Bibliothèques universitaires et action culturelle, vers une convergence avec les bibliothèques publiques ? » *Bibliobssession* (blog), 11 juin 2010. Disponible sur : <http://www.bibliobssession.net/2010/06/11/bibliotheques-universitaires-et-action-culturelle-vers-une-convergence-avec-les-bibliotheques-publiques/>. Consulté le 12 février 2019.

Cette conclusion démontre que les deux types d'établissements sont utiles aux étudiants, mais également que des rapprochements entre les deux structures seraient à envisager afin de mieux servir les usagers dans leur formation tout au long de leur vie.

« Ce développement récent de l'action culturelle en BU témoigne d'une évolution des mentalités dans le monde des BU. Les manifestations n'y sont plus considérées comme inutiles, tandis que de plus en plus de BU commencent à se tourner vers le modèle des bibliothèques publiques. ²³² »

Adèle Martin dans son mémoire²³³ identifie quatre typologies d'actions culturelles en bibliothèque universitaire : les expositions, les manifestations orales, ce qu'elle nomme « les autres manifestations (concerts, projections...) » et les participations aux événements nationaux et locaux. Comme exemple, nous pouvons citer la Bibliothèque Universitaire d'Angers (BUA) qui fait coïncider chaque année ses acquisitions avec le prix féminin Artémisia de la bande-dessinée, dont l'objectif est de valoriser les productions en bande-dessinée faites par les femmes²³⁴.

2.3.1. Les expositions

La valorisation culturelle est un choix important pour les bibliothèques universitaires. Le patrimoine qu'elles recèlent dans leurs magasins est parfois trop souvent oublié. Heureusement, des bibliothécaires mettent sur pied des expositions pour pouvoir valoriser ces ressources. Trop souvent inconnues du grand public, ces représentations du patrimoine de l'université peuvent être mises en valeur, comme c'est le cas à l'Université Paul Sabatier Toulouse III, où les instruments de physique, chimie et sciences sont régulièrement mis en avant sous vitrines dans la bibliothèque. Les objets y restent un certain temps, puis un roulement s'effectue selon un temps défini. Ces instruments sont ressortis à l'occasion de la fête de la Science.

« Le patrimoine des bibliothèques peut également servir la vocation culturelle de l'université, contribuer à son inscription dans la vie de la cité. Cette vocation culturelle est aujourd'hui de plus en plus reconnue, par l'université elle-même, mais aussi par le Ministère de la Culture : la convention cadre "Université, lieu de culture" signée en juillet 2013 en est l'illustration. Elle souligne notamment le besoin "d'intensification des pratiques artistiques et culturelles de la communauté universitaire", la nécessité de "faire des universités des lieux de culture ouverts sur la cité", et l'enjeu de la

232 BRIET, Anne-Laure. « Les partenariats dans le cadre de l'action culturelle ». *op.cit.* p.32

233 MARTIN, Adèle. « Action culturelle à l'université : quel(s) territoire(s) pour la bibliothèque universitaire ? » Mémoire d'étude du Diplôme de Conservateur des Bibliothèques, Enssib, 2014. [En ligne] Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65113-action-culturelle-a-l-universite-quels-territoires-pour-la-bibliotheque-universitaire.pdf>. Consulté le 21 mars 2019.

234 « Prix Artémisia ». In *Wikipédia*, 10 avril 2019. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Prix_Art%C3%A9misia&oldid=158334871. Consulté le 21 mai 2019.

valorisation du "patrimoine architectural, scientifique, technique, artistique, paysager et linguistique des universités.²³⁵ »

Ces propos de Frédéric Blin et Albert Poirot démontrent que le patrimoine contenu dans les collections de l'université peut servir pour des expositions, afin de le mettre en valeur et de montrer ce que contient la bibliothèque, outre ces collections courantes. Dans la plupart des universités, y compris et surtout celles qui ont été construites récemment, on observe des espaces dédiés pour les expositions. Ces espaces sont la caractéristique des Learning Centres²³⁶, ces « centres d'apprentissage », créés à la fin des années 2000 en Angleterre « *pour désigner un nouveau type de bibliothèques universitaires, proposant une offre de services enrichie, qui concentrent leurs missions sur l'ouverture au monde, à la culture et à la rencontre entre les différents acteurs d'une université.*²³⁷ »

Des coopérations avec d'autres écoles ou universités de la ville peuvent permettre de les introduire dans le monde des expositions et ainsi de valoriser le travail de chacun, comme le fait l'université d'Angers²³⁸.

*« Avec le rapprochement progressif des écoles d'art ou d'architecture dans les universités, disposer de tels lieux peut aussi permettre de présenter les réalisations des étudiants dans ces matières et ainsi valoriser l'innovation culturelle - et non plus seulement scientifique - de l'université.*²³⁹ »

Les expositions font le lien entre les artistes, les bibliothécaires et les usagers. Elles permettent de montrer un autre aspect de la bibliothèque et de rendre le lieu vivant. Une proximité se crée avec les usagers, que ce soit en bibliothèque municipale ou universitaire.

2.3.2. Les événements nationaux

S'inscrire au cœur d'événements littéraires nationaux permet aux bibliothèques de montrer leur ancrage dans l'actualité. Cela montre l'intérêt qu'elles portent à l'élargissement de leurs champs d'actions.

a) Les prix littéraires

Les bibliothèques participent de plus en plus à des événements nationaux, comme des prix littéraires. On l'a déjà constaté, de nombreuses bibliothèques municipales ont lancé leurs propres prix, comme l'a fait la ville de Montreuil-sur-Maine²⁴⁰ (49) depuis 2015. Ces

235 CAVALIER, François, et POULAIN, Martine. *Bibliothèques universitaires*.... op.cit. p.84

236 CAVALIER, François, et POULAIN, Martine. *Bibliothèques universitaires*.... op.cit. p.85

237 ENSSIB. « Learning center », 24 février 2015. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/learning-center>. Consulté le 4 juin 2019.

238 2.3.1 Les expositions p.50

239 CAVALIER, François, et POULAIN, Martine. *Bibliothèques universitaires*.... op.cit. p.85

240 « Ces bibliothèques lancent un prix littéraire ». *Ouest-France.fr*, 8 octobre 2015. Disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/montreuil-sur-maine-49220/ces-bibliotheques-lancent-un-prix-litteraire-3753880>. Consulté le 27 mai 2019.

prix littéraires permettent aux publics de se retrouver autour de lectures bien précises et les affirment dans la vie de la bibliothèque, puisqu'ils agissent directement sur les livres sélectionnés par les bibliothécaires. L'université de Toulouse en a également créé un, le Prix de la Ville²⁴¹, qui invite les étudiants et chercheurs des universités de Toulouse à participer au comité de lecture et à sélectionner les livres. Ce prix se veut ouvert à tous, bien que la description mette en avant les étudiants de l'UT2J (Université Toulouse 2 Jean Jaurès) et de l'ENSAT (École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse)²⁴². Le Prix ne se définit comme n'étant pas uniquement littéraire, mais aussi comme « *portant sur les études urbaines, l'urbanisme, l'architecture...*²⁴³ ». Le comité de lecture sélectionne « *une trentaine d'œuvres de fiction dans lesquelles la ville occupe une place significative.*²⁴⁴ »

b) La Nuit de la lecture

D'abord un événement culturel réservé de manière tacite aux bibliothèques municipales, la Nuit de la Lecture²⁴⁵ a rapidement été rejoints par les bibliothèques universitaires. En effet, l'événement se déroulant le 3ème week-end de janvier a été, pour la première édition, suivi par un grand nombre de bibliothèques municipales, puisqu'il s'agissait d'une nuit de lecture ; les conditions se rapprochant plus du concept de lecture publique. L'événement est par ailleurs ouvert à toutes les bibliothèques, mais aussi aux librairies et aux hôpitaux. L'ADBU a même incité les bibliothèques universitaires à participer à cet événement. L'association a valorisé des actions de certaines bibliothèques universitaires en France métropolitaine et DOM-TOM²⁴⁶. La Nuit de la lecture a pour effet de montrer aux usagers que leur bibliothèque universitaire est un endroit de sociabilité nocturne, et peut organiser des événements.

2.4. Faire de la bibliothèque universitaire un lieu de rencontres et d'échanges

2.4.1. Les bibliothèques participatives : le cas du Mans

La bibliothèque universitaire du Mans a décidé de créer une bibliothèque participative. En effet, les ouvrages désherbés dans la bibliothèque sont triés puis mis à disposition des

241 GRELLIER, Florence. « Prix Écrire la Ville 2017 ». UT2J – Bibliothèques. Disponible sur : https://bibliotheques.univ-tlse2.fr/accueil-bibliotheques/navigation/actualites/prix-ecrire-la-ville-2017-526777.kjsp?RH=actus_SCD. Consulté le 27 mai 2019.

242 « Un prix littéraire de plus ? » Prix Écrire la ville. Disponible sur : <https://prixecrirelaville.wordpress.com/>. Consulté le 26 mai 2019.

243 Ibid.

244 GRELLIER, Florence. « UT2J - Bibliothèques - Prix Écrire la Ville 2017 ». art.cit

245 MINISTÈRE DE LA CULTURE. « Nuit de la lecture ». Disponible sur : <https://nuitdelalecture.culture.gouv.fr/>. Consulté le 4 juin 2019.

246 PAILLEY, Alexandre. « Nuit de la lecture 2019 : les bibliothèques universitaires noctambules ». ADBU – Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires, 14 janvier 2019. Disponible sur : <https://adbu.fr/nuit-de-la-lecture-2019-les-bibliotheques-universitaires-noctambules/>. Consulté le 26 mai 2019.

étudiants dans cette sorte de « boîte à livres universitaire ». L'échange d'ouvrages se fait par ce biais entre usagers et étudiants de l'université et de la bibliothèque. L'objectif clairement énoncé par les agents de la bibliothèque était de promouvoir des échanges et des interactions entre leurs usagers, créer un espace extérieur commun autour des livres. Les ouvrages sélectionnés sont issus du désherbage, ce qui laisse à penser que la bibliothèque a une large marge de manœuvre concernant l'entretien des collections puisqu'elle peut se permettre de régulièrement les retirer du fonds. Les monographies destinées au pilon ne sont bien-sûr pas intégrées à cette bibliothèque particulière.

2.4.2. L'exemple de la BUC de Toulouse : les salons

Dans son article²⁴⁷, Éric Le Ven explique que les bibliothèques universitaires sont en pleine mutation, qu'il faut « *redonner aux bibliothèques une vraie place dans l'apprentissage* ». Par ceci, il signifie « *élargir ses horaires d'ouverture, encourager le partage et le réseautage, donner aux étudiants envie de lire, de découvrir, d'emprunter, aiguiser leur curiosité et faire en sorte qu'ils se tournent en priorité vers elle quand ils se posent des questions.*²⁴⁸ »

Parmi ces nouveaux objectifs présentés par l'auteur, la BUC de Toulouse II Jean Jaurès en applique un dans sa propre structure : « *donner aux étudiants envie de lire* ». C'est par cette envie que les agents ont décidé de mettre en place des espaces destinés à redonner ce goût de la lecture plaisir aux étudiants.

Les agents de la BUC avaient depuis quelques temps l'idée de créer des salons dans la bibliothèques. L'intention était de redonner envie de lire aux étudiants, grâce à une organisation spatiale plus confortable, qui permettrait aussi de faire des rencontres littéraires. À l'époque, la responsable du département des publics n'était pas intéressée par un tel projet, alors que la logique aurait voulu que ce soit elle qui en prenne la charge. La tâche en a donc échu à la directrice du département des thématiques, motivée par ce projet. Ces salons sont aussi un mode de valorisation des collections, une possibilité de les montrer sous des formes différentes et surtout, de mettre en avant celles qui ne sont pas centrées sur l'enseignement. Le but ici était de promouvoir des collections loisirs, pour s'écartier de cette ambiance studieuse propre aux bibliothèques universitaires. Cette valorisation qu'on retrouve aussi beaucoup dans les bibliothèques municipales, se manifeste par la présence d'étagères de nouvelles acquisitions, de tables à thèmes, etc. Les bibliothécaires ont souhaité faire des tables thématiques ou une sorte de bibliothèque idéale en rendant le tout plus visible et plus attractif.

247 LE VEN, Eric. « Bibliothèques universitaires, chercheurs et étudiants : les défis des BU en pleine transformation digitale ». *Archimag*, 10 septembre 2018. Disponible sur : <https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2018/09/10/bibliotheques-universitaires-chercheurs-etudiants-defis>. Consulté le 26 avril 2019.

248 *Ibid.*

Le choix du mobilier a été soigneusement fait, à roulettes pour plus de mobilité, et autoriser une plus grande maniabilité aux salons pour faire circuler les collections au maximum. L'évolution d'une partie de la bibliothèque en BDthèque et vidéothèque rentre aussi dans le projet d'amélioration de la structure universitaire. La décision de faire plusieurs salons vient de la crainte des bibliothécaires qu'un seul salon soit le centre de l'attention, alors que l'objectif était principalement de disperser les publics à travers la bibliothèque. Six salons sont répartis dans toute la bibliothèque.

Les bibliothécaires ont déterminé des thématiques par salon, lors d'un brainstorming, défini les emplacements et identifié les mobiliers nécessaires à ces nouveaux espaces.

Des problèmes inhérents aux bibliothécaires ont été recensés et empêchent le bon déroulement du développement de ces salons. Des infiltrations ont été rapportées aux agents, ce qui a influé sur le nombre de salons, passant de six à cinq. Un salon a déjà été installé dans le CollEx, dans l'esprit vintage. Quatre autres sont en cours d'installation : le terrasse/jardin ; le « so British », avec une ambiance pop art ; le salon boudoir et le salon cocooning ; ces salons ne sont pas forcément insérés dans un cadre.

La bibliothèque communique beaucoup autour de ces salons par le biais des réseaux sociaux. Celui du CollEx a beaucoup été relayé car il sert de salon « pilote ».

Comme mentionné précédemment, l'objectif de la bibliothèque était de redonner le goût et l'envie de lire aux étudiants, principalement des lectures « loisirs », pas des documents de recherche. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de sortir les étudiants de leurs lectures universitaires. En structure municipale, on a longtemps voulu donner un documentaire avec un roman, dans un but d'apprentissage, pour guider les usagers vers de bonnes lectures. Nous retrouvons aujourd'hui presque l'effet inverse, où les bibliothécaires sont amenés à aménager des espaces pour que leurs usagers retrouvent le goût de lire des livres non universitaires.

Ces deux exemples démontrent la volonté des bibliothécaires de créer des échanges et des rencontres autour du livre et de l'utiliser ainsi que la lecture comme un vecteur social. Il s'agit là d'une nouvelle manière d'envisager la bibliothèque universitaire, sans forcément d'interactions entre les usagers et les bibliothécaires.

Conclusion

À travers tous ces exemples, nous avons pu constater les efforts faits par les bibliothèques universitaires depuis le milieu du XIX^{ème} siècle pour satisfaire leurs publics. Elles ont d'abord cherché à appliquer les mesures législatives prescrites, il leur a été demandé d'identifier leurs missions en tant que structure devant répondre à des besoins précis de publics particuliers. La massification des étudiants, et donc du lectorat potentiel, a obligé les bibliothèques universitaires à adopter d'autres comportements. On ne satisfait cependant pas de la même façon un public de lecture publique et un public d'université. Les bibliothèques universitaires dès lors, se sont approprié les pratiques de leurs homologues de la fonction publique pour attirer les publics dans leurs structures et donner une image évolutive de la bibliothèque, celle qui s'adapte à ses usagers et qui saisit leurs nécessités.

Ces imitations en bibliothèques entraînent la mutualisation, la convergence de ces pratiques. La création de réseaux comme l'Abes, le réseau Couperin, le réseau Carel et le CCFr²⁴⁹ démontrent un nouveau mode de fonctionnement.

Enfin, les imitations au sens que nous leur donnons dans ce mémoire sont dans une phase descendante. Oui, ces imitations des pratiques sont toujours d'actualité, mais elles n'ont plus rien à voir avec les précédentes : des imitations de « survie ». Désormais, les agents sont plus à l'écoute des usagers et l'expérience usager est de plus en plus présente dans les structures. Les agents osent et varient aussi beaucoup plus les services mis en place. Les bibliothèques universitaires s'adaptent mieux à leurs usagers et s'affirment plus, souhaitant être perçues comme des espaces ouverts à tous. Elles sont par ailleurs à leur tour des modèles pour les Learning Centre et tendent à évoluer vers ces nouvelles formes de structures.

Ainsi, elles se détachent aujourd'hui petit à petit pour conquérir leurs publics et créer leurs propres animations et activités liées aux étudiants. Un plus grand nombre de collections « loisirs » sont désormais accessibles dans les bibliothèques universitaires qui assument la multiplicité de leurs nouveaux rôles.

249 CARBONE, Pierre & al. « Quels emplois dans les bibliothèques ? État des lieux et perspectives ». *op.cit.*

Bibliographie

1 Ouvrages généraux

1.1. Généralités

BERTRAND, Anne-Marie. *Les Bibliothèques municipales: enjeux culturels, sociaux, politiques*. Collection Bibliothèques. Paris: Electre-Éditions du Cercle de la Librairie, 2002.

CALENGE, Bertrand, éd. *Bibliothécaire, quel métier?* Collection Bibliothèques. Paris: Éd. du Cercle de la Librairie, 2004.

CARBONE, Pierre. *Les bibliothèques*. Que sais-je ? n°3934. Paris: Presses Universitaires de France, 2017.

PALLIER, Denis. *Les bibliothèques*. 12e éd. mise à jour. Que sais-je Histoire-géographie, n° 944. Paris: Presses universitaires de France, 2010.

1.2. Bibliothèques universitaires

CARACO, Benjamin. « Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons / Critique ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 7 (1 janvier 2016): p.158-159.

CASSEYRE, Jean-Pierre, et GAILLARD, Catherine. *Les bibliothèques universitaires*. 2. éd. mise à jour. Que sais-je? n°2714. Paris: Presses Univ. de France, 1996.

CAVALIER, François, et POULAIN Martine, éd. *Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons*. Collection bibliothèques. Paris: Éditions du Cercle de la Librairie, 2015.

JACQUINET, Marie-Christine. *Créer des services innovants: stratégies et répertoire d'actions pour les bibliothèques*. La Boîte à outils 23. Villeurbanne: Enssib, 2011.

PÉRALES, Christophe. *Conduire le changement en bibliothèque: vers des organisations apprenantes*. La Boîte à outils 32. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2015.

RENOULT, Daniel, et al. *Les bibliothèques dans l'université*. Collection Bibliothèques. Paris: Éditions du Cercle de la librairie, 1994.

ROCHE, Florence, et SABY, Frédéric. *L'avenir des bibliothèques, l'exemple des bibliothèques universitaires*. Papiers. Villeurbanne: Presses de l'Enssib, 2013.

TACHEAU, Olivier. « Pour une bibliothèque universitaire réincarnée ». *Bulletin des Bibliothèques de France* t.54, n° 6 (novembre 2009): p.66-69.

TSAGOURIA, Marie-Lise. « Les espaces des bibliothèques universitaires ». In *Bibliothèques universitaires: nouveaux horizons*, p.141-150. Collection bibliothèques. Paris: Éditions du Cercle de la Librairie, 2015.

2 Outils

ABF. « Les textes de référence utiles dans le domaine des bibliothèques », mai 2016. Disponible sur : http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes_reference/textes_de_reference_mai2016.pdf. Consulté le 19 mars 2019.

ADAV. « Bienvenue sur le site de l'ADAV ». ADAV-Assoc. Disponible sur : <https://www.adav-assoc.com/html/home/qui.html>. Consulté le 25 mai 2019.

« Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques ». *Glossaire CRFCB* (blog), 16 août 2018. Disponible sur : <http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2012/06/11/centre-de-formation-aux-carrieres-des-bibliotheques-du-livre-et-de-la-documentation/>. Consulté le 3 juin 2019.

« Classification décimale universelle ». In *Wikipédia*, 1 mars 2019. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Classification_d%C3%A9cimale_universelle&oldid=157156972. Consulté le 25 avril 2019.

ENSSIB. « BU offrant un service de prêt de jeux de société ou de jeux vidéo | Enssib ». Disponible sur : <https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/bu-offrant-un-service-de-pret-de-jeux-de-societe-ou-de>. Consulté le 6 mars 2019.

ENSSIB. « CAFB | Enssib ». *Enssib*. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/caf>. Consulté le 17 mai 2019.

ENSSIB. « Collection | Enssib ». *Enssib*, 19 mars 2013. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/collection>. Consulté le 21 mars 2019.

ENSSIB. « Learning center | Enssib », 24 février 2015. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/learning-center>. Consulté le 4 juin 2019.

« INET | Institut National des Études Territoriales ». *Inet-Cnfpt*. Disponible sur : <https://inet.cnfpt.fr/>. Consulté le 24 mai 2019.

« Le réseau des CADIST – COLLEX ». Disponible sur : <http://www.collex.eu/le-reseau-des-cadist/>. Consulté le 15 mars 2019.

« Les Gouttes de Dieu - Tome 44 », 12 avril 2019. Disponible sur : <https://www.glenat.com/seinen/les-gouttes-de-dieu-tome-44-9782344013137>. Consulté le 12 mai 2019.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION. « Le processus de Bologne : questions-réponses ». *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*, 26 janvier 2018. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid124889/le-processus-de-bologne-questions-reponses.html>. Consulté le 24 mars 2019.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION. « Organisation licence master doctorat (L.M.D.) ». *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*, 30 septembre 2014. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20190/organisation-licence-master-doctorat-l.m.d.html>. Consulté le 25 avril 2019.

MINISTÈRE DE LA CULTURE. « Accueil - Ministère de la Culture ». Disponible sur : <https://nuitdelalecture.culture.gouv.fr/>. Consulté le 4 juin 2019.

« Plan Campus ». In *Wikipédia*, 28 mai 2018. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Plan_Campus&oldid=148986946. Consulté le 11 mai 2019.

« Plans de modernisation des universités françaises ». In *Wikipédia*, 9 juillet 2017. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Plans_de_modernisation_des_universit%C3%A9s_fran%C3%A7aises&oldid=138806430. Consulté le 11 mai 2019.

« Prix Artémisia ». In *Wikipédia*, 10 avril 2019. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Prix_Art%C3%A9misia&oldid=158334871. Consulté le 21 mai 2019.

« Rapports et chiffres | Bibliothèque Universitaire d'Angers | BUA ». Disponible sur : <http://bu.univ-angers.fr/page/rapports-et-chiffres>. Consulté le 21 mai 2019.

« Scène cinématique ». In *Wikipédia*, 1 janvier 2019. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Sc%C3%A8ne_cin%C3%A9matique&oldid=155368433. Consulté le 4 juin 2019.

« Unité régionale de formation à l'Information scientifique et technique ». *Glossaire CRFCB* (blog), 13 avril 2018. Disponible sur : <http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2012/06/11/unite-regionale-de-formation-a-l%e2%80%99information-scientifique-et-technique/>. Consulté le 3 juin 2019.

3 Législation

3.1. Lois, décrets

COISY, Pauline. « Faut-il une loi sur les bibliothèques ? #ABF2017 » *Bulletin des bibliothèques de France*, 2017. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/le-fil-du-bbf/faut-il-une-loi-sur-les-bibliotheques-abf2017-20-06-2017>. Consulté le 2 juin 2019.

LEGIFRANCE.GOUV.FR. Décret n°70-1267 du 23 décembre 1970 relatif aux bibliothèques universitaires. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000850238&pageCourante=12187. Consulté le 3 avril 2019.

LEGIFRANCE.GOUV.FR. Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, (1984). [En ligne]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000692733>. Consulté le 19 mars 2019.

LEGIFRANCE.GOUV.FR. Décret n° 85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur, (1985). [En ligne]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006065133>. Consulté le 24 mars 2019.

LEGIFRANCE.GOUV.FR. Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, (2007). [En ligne]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000824315>. Consulté le 31 mai 2019.

LEGIFRANCE.GOUV.FR. Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs, (2011). [En ligne]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CE951A194ABD62F484E92C4CCF83ADBA.tplgfr41s_2?cidTexte=JORFTEXT000024497856&dateTexte=29990101. Consulté le 20 mars 2019.

POIROT, Albert. « La Loi relative aux libertés et responsabilités des universités ». Bulletin des Bibliothèques de France, n° 6 (novembre 2009): p.70-71. [En ligne]. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0070-015>. Consulté le 31 mai 2019.

3.2. Rapports

FAIDHERBE, Thomas. « Rapport IGB 2018: vers un rapprochement des inspections ». *Archimag*, 25 avril 2019. Disponible sur : <https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2019/04/25/rapport-ibf-2018>. Consulté le 26 avril 2019.

LE NEZET, Romain. « Le rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires »: *Bulletin des Bibliothèques de France* t.54, n° 3 (mai 2009) : p.38-42.

LACHENAUD, Jean-Philippe. « La Réforme des universités : le temps des défis ». *Bulletin des Bibliothèques de France* 54, n° 6 (novembre 2009): p.64-65.

LECOQ, Benoît. « Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques : Année 2018 ». *Rapport d'information*. Inspection Générale des Bibliothèques, 15 avril 2019. Disponible sur : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2019/65/2/Rapport_annuel_2018-V-def_1110652.pdf. Consulté le 26 avril 2019.

LEGENDRE, Françoise. « Jeu et bibliothèque : pour une conjugaison fertile ». Inspection Générale des Bibliothèques, février 2015. [En ligne]. Disponible sur : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2015/89/0/Le_jeu_dans_les_bibliotheques-igb_446890.pdf. Consulté le 6 mars 2019.

MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*. Collection des rapports officiels. Paris: La Documentation française, 1989.

3.3. La formation des agents

BERTRAND, Anne-Marie. « La formation des personnels des bibliothèques universitaires ». In *Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons*, p.247-260. Collection bibliothèques. Paris: Éditions du Cercle de la Librairie, 2015.

BONZOM, Aline. « Université Toulouse - Jean Jaurès - LICENCE Information-Communication | parcours Documentation ». Université Toulouse - Jean Jaurès. Disponible sur : <https://www.univ-tlse2.fr/licence-information-communication-parcours-documentation-386161.kjsp?RH=odf2016>. Consulté le 29 avril 2019.

CARBONE, Pierre, Joëlle CLAUD, Charles MICOL, Dominique AROT, et Benoît LECOQ. « Quels emplois dans les bibliothèques ? Etat des lieux et perspectives ». *Inspection Générale des Bibliothèques*, mars 2013. [En ligne]. Disponible sur : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/20/3/Quels_emplois_dans_les_bibliotheques_Etat_des_lieux_et_perspectives_247203.pdf. Consulté le 20 mars 2019.

CHAIMBAULT-PETITJEAN, Thomas. « Former à des métiers en évolution ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 13 (décembre 2017): p.50-53.

DELORME, Silvie. « Partie I: Quelques leviers. 6. D'autres métiers en bibliothèque universitaire: répondre plus efficacement aux besoins ». In *Conduire le changement en bibliothèque: vers des organisations apprenantes*, p.63-75. La Boîte à outils 32. Villeurbanne: Presses de l'Enssib, 2015.

4 Les collections

DI Méo, Nicolas. « Cinq idées reçues sur les collections universitaires ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 9 (juillet 2016): p.10-17.

ÉBOLI, Gilles. « Questions de collections : nouveaux enjeux des collections à la BM de Lyon ». *Bulletin des Bibliothèques de France* t.9 (juillet 2016): p.60-69.

4.1. Les ressources numériques

BERNARD, Frédéric. « Lire sur papier, lire sur écran : en quoi est-ce différent ? » *The Conversation*, 22 mars 2019. Disponible sur : <http://theconversation.com/lire-sur-papier-lire-sur-ecran-en-quoi-est-ce-different-112493>. Consulté le 29 mars 2019.

DECITRE. « Que pensez-vous de la lecture numérique ? ». Disponible sur : <https://fr.surveymonkey.com/r/EbookDec>. Consulté le 12 avril 2019.

FOURMEUX, Thomas. « Les ressources numériques, l'épine dans le pied des bibliothèques ». *Biblio Numericus* (blog), 18 janvier 2019. Disponible sur : <https://biblionumericus.fr/2019/01/18/les-ressources-numeriques-lepine-dans-le-pied-des-bibliotheques/>. Consulté le 29 mars 2019.

FOURMEUX, Thomas. « Prêt de liseuses ». *Agorabib*, 17 avril 2013. Disponible sur : <https://www.agorabib.fr/topic/2257-pr%C3%AAt-de-liseuses/>. Consulté le 24 avril 2019.

LE TORREC, Mélanie. « 9. L'usage peut-il être le moteur de la politique documentaire du livre numérique en bibliothèque ? » In *L'offre de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique : un regard international*, édité par Hans Dillaerts et Benoît Epron. La Numérique. Villeurbanne: Presses de l'Enssib, 2017. [En ligne]. Disponible sur : <http://books.openedition.org/pressesenssib/1601>. Consulté le 23 mai 2019.

LE VEN, Eric. « Bibliothèques universitaires, chercheurs et étudiants : les défis des BU en pleine transformation digitale ». *Archimag*, 10 septembre 2018. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2018/09/10/bibliotheques-universitaires-chercheurs-etudiants-defis>. Consulté le 26 avril 2019.

UNIVERSITÉ DE LILLE. « Bibliothèques numériques - Services aux chercheurs - Université de Lille ». Université de Lille, 10 janvier 2019. Disponible sur : <https://www.univ-lille3.fr/bibliotheques/chercheurs/bibliotheques-numeriques/>. Consulté le 24 avril 2019.

UNIVERSITÉ RENNES 2. « Bibliothèque numérique - Université de Rennes 2 ». BnF - Gallica | Bibliothèque numérique - Université de Rennes 2. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/html/und/bibliotheque-numerique-universite-de-rennes-2>. Consulté le 24 avril 2019.

4.2. Jeux vidéo en bibliothèque

CHAIMBAULT, Thomas. « Jouer à la BU ». *Vagabondages* (blog), 28 octobre 2014. Disponible sur : <http://www.vagabondages.org/post/2014/10/23/Jouer-%C3%A0-la-BU>. Consulté le 3 avril 2019.

GAGNON-MOUTZOURIS, Vicky. « The place of play in a university library ». *Lucidité* (blog), octobre 2014. Disponible sur : <http://ludicite.ca/2011/05/la-place-du-jeu-en-bibliotheque-universitaire/>. Consulté le 3 avril 2019.

GAME MOVIE LAND. *Assassin's creed 2 - Film Jeu complet en Français* - YouTube, 5 juillet 2015. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=FjsuhF5wliQ>. Consulté en avril 2016.

LAURENT. « Jeux vidéo et Bibliothèques* ». *Jvbib* (blog), 21 décembre 2011. Disponible sur : <http://www.jvbib.com/blog/>. Consulté le 12 avril 2019.

LAURENT. « Jeux vidéo et Bibliothèques* » La création d'un fonds de jeux vidéo en bibliothèque universitaire ». *Jvbib* (blog), 3 novembre 2008. Disponible sur : <http://www.jvbib.com/blog/index.php/la-creation-dun-fonds-de-jeux-video-en-bibliotheque-universitaire/>. Consulté le 12 avril 2019.

PLAIS, Anthony. « Jeux vidéo et bibliothèques : une relation légitime ». Mémoire de Master 1 SIB, Université d'Angers, 2018. [En ligne]. Disponible sur : <http://dune.univ-angers.fr/fichiers/17010310/2018HMSIB8890/fichier/8890F.pdf>. Consulté le 12 octobre 2018.

4.3. Autres

Bibliothèque de, Samatan. « Grainothèque à la médiathèque de Samatan ». *Médiagers*. Disponible sur : <https://www.mediagers.fr/actualites-samatan/2780-grainotheque-a-la-mediatheque>. Consulté le 31 mai 2019.

DENÈTRE, Émilie. « Pourquoi les grainothèques prennent si bien racine ». *La Gazette des Communes*, 26 septembre 2017. Disponible sur : <https://www.lagazettedescommunes.com/524590/pourquoi-les-grainotheques-prennent-si-bien-racine/>. Consulté le 31 mai 2019.

BU Angers. « Lectures d'été | BUA ». 4 juin 2019. Disponible sur : http://bu.univ-angers.fr/lectures_%C3%A9t%C3%A9_2019. Consulté le 4 juin 2019.

5 Action culturelle

BRIAND, Gérard, et RÉTALI, Patrick-Jacques. « Animation autour du livre à l'Université ». *Bulletin des Bibliothèques de France* t. 42, n° 1 (janvier 1997): p.54-58.

DECITRE. « Que pensez-vous de la lecture numérique? ». Disponible sur : <https://fr.surveymonkey.com/r/EbookDec>. Consulté le 12 avril 2019.

DESGRANGES, Frédéric. « On a osé : la fête dans la BU ». BUAPro (blog), 13 avril 2015. Disponible sur : <http://blog.univ-angers.fr/buapro/2015/04/13/on-a-ose-la-fete-dans-la-bu/#more-113>. Consulté le 4 juin 2019.

LAMBERT, Estelle, PREVOST, Emmanuelle, TELLAA, Catherine, et SCHAEFFER, Roxane. « Des enfants à la bibliothèque universitaire ». *Bibliothèque(s)*, n°92-93 (juin 2018): p.34-37.

5.1. Les prix

GRELLIER, Florence. « UT2J - Bibliothèques - Prix Ecrire la Ville 2017 ». UT2J - Bibliothèques. Consulté le 27 mai 2019. Disponible sur : https://bibliotheques.univ-tlse2.fr/accueil-bibliotheques/navigation/actualites/prix-ecrire-la-ville-2017-526777.kjsp?RH=actus_SCD. Consulté le 27 mai 2019.

JANIN, Pierre-Henri. « Participez à la Nuit de la lecture 2019 dans votre BU ». BUMaine, 11 janvier 2019. Disponible sur : <https://www.bumaine.fr/participez-a-la-nuit-de-la-lecture-2019-dans-votre-bu/>. Consulté le 30 mai 2019.

« Ces bibliothèques lancent un prix littéraire ». *Ouest-France.fr*, 8 octobre 2015. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/montreuil-sur-maine-49220/ces-bibliotheques-lancent-un-prix-litteraire-3753880>. Consulté le 27 mai 2019.

« Un prix littéraire de plus ? » Prix Écrire la ville. Disponible sur : <https://prixecrivelaville.wordpress.com/>. Consulté le 27 mai 2019.

5.2. Les expositions

« Galeries d'art contemporain | Bibliothèque Universitaire d'Angers | BUA ». Disponible sur : <http://bu.univ-angers.fr/node/2436>. Consulté le 21 mai 2019.

JANIN, Pierre-Henri. « Votre BU expose sur le thème des violences sexistes et sexuelles ». *BUMaine*, 21 novembre 2018. Disponible sur : <https://www.bumaine.fr/votre-bu-expose-sur-le-theme-des-violences-sexistes-et-sexuelles/>. Consulté le 30 mai 2019.

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE D'ILLE-ET-VILAINE. « 10 astuces pour faire connaître les ressources numériques ». Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine. Disponible sur : <http://www.mediatheque35.fr/s-informer/boite-a-outils/informatique-et-numerique/870-10-astuces-pour-faire-connaître-les-ressources-numériques>. Consulté le 6 avril 2019.

PAILLEY, Alexandre. « Nuit de la lecture 2019 : les bibliothèques universitaires noctambules ». *ADBU – Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires*, 14 janvier 2019. Disponible sur : <https://adbu.fr/nuit-de-la-lecture-2019-les-bibliotheques-universitaires-noctambules/>. Consulté le 25 mai 2019.

PAILLEY, Alexandre. « Participation des BU à la Nuit de la lecture 2019 ». *ADBU – Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires*, 30 octobre 2018. Disponible sur : <https://adbu.fr/participation-des-bu-a-la-nuit-de-la-lecture-2019/>. Consulté le : 25 mai 2019.

SILVAE. « Bibliothèques universitaires et action culturelle, vers une convergence avec les bibliothèques publiques ? » *Bibliobssession* (blog), 11 juin 2010. Disponible sur :

<http://www.bibliobsession.net/2010/06/11/bibliotheques-universitaires-et-action-culturelle-vers-une-convergence-avec-les-bibliotheques-publiques/>. Consulté le 12 février 2019.

TACHEAU, Olivier. « Partie III : Vie étudiante | 3. Politique culturelle et bibliothèques universitaires : pourquoi faire plus ? Comment faire mieux ? » In *Favoriser la réussite des étudiants*, p.117-125. La Boîte à outils 17. Villeurbanne: Presses de l'Enssib, 2009.

6 Accueil des publics

6.1. Le service public

BAUBY, Pierre. « La notion de service public ». *Bibliothèque(s)*, n° 53-54 (décembre 2010): p.8-10. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59925-53-54-service-public.pdf>. Consulté le 25 mars 2019.

BUANGERS. « Les carrels du niveau 2 de la #BUAStSerge sont inaccessibles ce matin : nous les réaménageons pour en faire des carrés solo. La BU adapte ses espaces à vos besoins ! #BUAespaces ». Tweet. @BUAngers (blog), 20 mai 2019. Disponible sur : https://twitter.com/BUAngers/status/1130727982149120001?ref_src=twsrct%5Etfw%7Ctwcamp%5Eembeddedtimeline%7Ctwterm%5Eprofile%3ABUAngers%7Ctwcon%5Etimelinechrome&ref_url=http%3A%2F%2Fbu.univ-angers.fr%2F. Consulté le 21 mai 2019.

DESGRANGES, Frédéric. « On a osé : la fête dans la BU ». BUAPro (blog), 13 avril 2015. <http://blog.univ-angers.fr/buapro/2015/04/13/on-a-ose-la-fete-dans-la-bu/#more-113>.

JANIN, Pierre-Henri. « Une bibliothèque participative à la BU du Mans ». *BUMaine*, 12 février 2016. Disponible sur : <http://www.bumaine.fr/une-bibliotheque-participative-a-la-bu-du-mans/>. Consulté le 24 mai 2019.

JOST, Clémence. « Transformations et aménagements : les bibliothèques s'adaptent aux nouveaux besoins de leurs publics ». *Archimag*, 8 mars 2019. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2019/03/05/transformations-amenagements-bibliotheques-adaptent-nouveaux-besoins>. Consulté le 24 mars 2019.

MARIE, Émilie, LAILIC, Chloé, GORLOO, Kévin, et SOREL-GIFFO, Sophie. « Pourquoi vous faites ça ? Ce n'est pas dans vos missions ! » *Bibliothèque(s)*, n° n°92-93 (juin 2018): p.68-70.

« Missions de la BUA | Bibliothèque Universitaire d'Angers | BUA ». Disponible sur : <http://bu.univ-angers.fr/node/2435>. Consulté le 21 mai 2019.

POISSENOT, Claude. « L'irruption de l'usager concret : Du service public aux "services aux publics" ». *Bibliothèque(s)*, n° 53-54 (décembre 2010): p.24-27.

TACHEAU, Olivier. « Vous ne viendrez pas pleurer... ». *Le nombril de Belle Beille* (blog), 12 novembre 2011. Disponible sur : <https://tacheau.wordpress.com/2011/11/12/vous-ne-viendrez-pas-pleurer/>. Consulté le 22 mars 2019.

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1. « Espace Quartier Libre ». Université Claude Bernard Lyon 1. Disponible sur : <https://www.univ-lyon1.fr/campus/plan-des-campus/espace-quartier-libre-766095.kjsp>. Consulté le 10 avril 2019.

6.2. Les publics en BU

BONNABRY, Claire, et François Marin. « Les étudiants à la médiathèque de Tréfilerie à Saint-Étienne ». *Bulletin des Bibliothèques de France* t.51, n° 2 (1 janvier 2006): p.62-63. [En ligne]. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-02-0062-010>. Consulté le 29 mars 2019.

CLOT, Nathalie. « Du bon usage des statistiques Affluences : dimanche, mais pas que ». *BUAPro* (blog), 21 septembre 2018. Disponible sur : <http://blog.univ-angers.fr/buapro/2018/09/21/ouverture-du-dimanche-an-3/#more-459>. Consulté le 3 juin 2019.

DESGRANGES, Frédéric. « Vos résultats d'analyse (Libqual) sont disponibles ». *BUAPro* (blog), 16 mars 2015. Disponible sur : <http://blog.univ-angers.fr/buapro/2015/03/16/vos-resultats-danalyse-libqual-sont-disponibles/>. Consulté le 3 juin 2019.

DU PLESSIS, Noëlla. « Les étudiants à la bibliothèque de Caen ». *Bulletin des Bibliothèques de France* t.51, n° 2 (mars 2006): p.64.

ELBEKRI-DINOIRD, Carine. *Favoriser la réussite des étudiants. La Boîte à outils* 17. Villeurbanne: Presses de l'Enssib, 2009.

EVANS, Christophe, et Florence ROCHE. « Chapitre V. Les outils de connaissance des publics : les différents types d'évaluation de l'activité de la bibliothèque envers ses lecteurs ». In *L'avenir des bibliothèques, l'exemple des bibliothèques universitaires*, p.103-111. Papiers. Villeurbanne: Presses de l'Enssib, 2013.

NGUYEN, Odile. « L'évolution des publics de l'université ». In *L'avenir des bibliothèques, l'exemple des bibliothèques universitaires*, p.28-42. Papiers. Villeurbanne: Presses de l'ENSSIB, 2013.

PÉZERIL, Maggy. « Troisième partie : Les publics | Chapitre II. Le public non-universitaire ». In *Les bibliothèques dans l'université*, p.135-140. Collection Bibliothèques. Paris: Editions du Cercle de la librairie, 1994.

ROBERT, Christophe. « Un exemple d'enquête de satisfaction en bibliothèque municipale : Rouen nouvelles bibliothèques ». *Bulletin des Bibliothèques de France* t.55, n°5 (septembre 2010) : p.44-48.

VIDAL, Jean-Marc. *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque: communiquer avec les publics*. La Boîte à outils 27. Villeurbanne: Presses de l'Enssib, 2012.

7 La frontière BU/BM

ABF. « BM - BU Compagnons de route ». *64e congrès de l'ABF - À quoi servent les bibliothèques ?* Vidéo. La Rochelle, 9 juin 2018. Durée : 1:49:02. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=RJnqsQkkq-0>. Consulté le 22 juin 2018.

BÉRARD, Raymond. « Partie IV : La question des frontières Chapitre 1 : La question des frontières entre bibliothèques universitaires et bibliothèques de lecture publique ». In *Bibliothécaire, quel métier ?*, p.125-135. Collection Bibliothèques. Paris: Editions du Cercle de la Librairie, 2004.

DUJARDIN, Brigitte, et JULLIEN, Madeleine. « Bibliothèque universitaire, bibliothèque publique? » *Bulletin des Bibliothèques de France* t.45, n° 5 (septembre 2000): p.66-70.

GAUDOIS, Claire. « RéVODOC: Une expérience de mutualisation non contrainte ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° t.9 (juillet 2016): p.78-79.

HEURTEMATTE, Véronique. « BU d'Angers : "comme à la maison" ». *LivresHebdo*, n° 1218 (17 mai 2019) : p.43.

LIEBER, Claudine. « Aventurières ou pionnières : Les bibliothèques combinant lecture publique et lecture universitaire sont-elles une utopie ? » *Bulletin des Bibliothèques de France* t.51, n° 2 (janvier 2006): p.55-61.

POUCHOL, Jérôme. *Mutualiser les pratiques documentaires: bibliothèques en réseau*. La Boîte à outils 38. Villeurbanne: Presses de l'Enssib, 2016.

RAPATEL, Livia. « Le Projet de grande bibliothèque communautaire et interuniversitaire à Clermont-Ferrand ». *Bulletin des Bibliothèques de France* t.51, n° 2 (mars 2006): p.50-54.

8 Construction de nouveaux bâtiments

BISBROUCK, Marie-Françoise, RENOULT, Daniel, et CHAINTREAU, Anne-Marie. *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*. Collection Bibliothèques. Paris: Éditions du Cercle de la librairie, 1993.

BISBROUCK, Marie-Françoise, et Ministère de l'Éducation nationale. Direction de l'enseignement supérieur. Sous-direction des Bibliothèques et de la Documentation., éd. *Les bibliothèques universitaires : évaluation des nouveaux bâtiments (1992 - 2000)*. Paris: La Documentation Française, 2000.

BISBROUCK, Marie-Françoise. « Troisième partie : Organisation et méthodes | Chapitre IV. Les bâtiments des bibliothèques universitaires ». In *Les bibliothèques dans l'université*, p.177-190. Collection Bibliothèques. Paris: Éditions du Cercle de la librairie, 1994.

Le fil du BBF. « Ouverture du learning center de l'Université Toulouse-1-Capitole » *Bulletin des bibliothèques de France*. Enssib, 8 novembre 2016. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/le-fil-du-bbf/ouverture-du-learning-center-de-l-universite-toulouse-1-capitole-23-11-2016>. Consulté le 1 juin 2019.

« «Le learning centre, c'est la bibliothèque du futur» ». *ladepeche.fr*, 20 janvier 2017. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/article/2017/01/20/2500520-le-learning-centre-c-est-la-bibliotheque-du-futur.html>. Consulté le 1 juin 2019.ILLIAD.

« LILLIAD | Learning center innovation ». Disponible sur : <https://illiad.univ-lille.fr/>. Consulté le 1 juin 2019.

FRANCE, ET MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. « Chapitre 16 : Bibliothèques universitaires ». In *Concevoir et construire une bibliothèque : du projet au fonctionnement*, p.322-329. Antony: Éditions Le Moniteur, 2016.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE, éd. *Ville, architecture, université : réalisations du schéma Université 2000*. Paris: Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. : Diffusion, Éditions Le Moniteur, 1998.

PEYROU, Valérie. « UT2J - Bibliothèques - Se repérer dans la Bibliothèque Universitaire Centrale (BUC Mirail) ». *UT2J - Bibliothèques*. Disponible sur : https://bibliotheques.univ-tlse2.fr/se-reperer-dans-les-bibliotheques/se-reperer-dans-la-bibliotheque-universitaire-centrale-buc-mirail--101772.kjsp?RH=reperer_infosprat. Consulté le 31 mai 2019.

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE. « Université Toulouse 1 Capitole - Ouverture d'un Learning Centre à l'Université Toulouse Capitole ». *Université Toulouse 1 Capitole*, 8 novembre 2016. Disponible sur : <http://www.ut-capitole.fr/campus/espace-media/relations-presse/dossiers-de-presse/ouverture-d-un-learning-centre-a-l-universite-toulouse-capitole-603027.kjsp?RH=1319185294104>. Consulté le 1 juin 2019

Sources

1 Entretiens

1.1. Personnels de la BUA

Entretien du 9 avril 2019 à 14h30, avec Monsieur Frédéric Desgranges, conservateur des bibliothèques à l'Université d'Angers. Ancien élève du DCB 13 (2004-2005) à l'Enssib.

Entretien du 26 avril 2019, à 15h00 avec Madame Sylvie Gélineau, acquéreuse en sciences sociales à la bibliothèque de l'Université d'Angers.

Entretien du 26 avril 2019, à 16h00, avec Madame Geneviève Leclerc, acquéreuse en littératures et langues à la bibliothèque de l'Université d'Angers.

Entretien du 29 avril 2019 à 10h30, avec Monsieur Xavier Maudet, acquéreur en sciences et bandes-dessinées à la bibliothèque de l'Université d'Angers.

Entretien du 22 mai 2019 à 14h00 avec Madame Véronique Taillebois, acquéreuse en DVD à la bibliothèque de l'Université d'Angers.

Entretien du 3 juin 2019 à 16h30 avec Madame Nathalie Clot, directrice de la BUA d'Angers.

1.2. Personnels d'autres bibliothèques

Entretien du 17 avril 2019 à 10h00, avec Madame Florie Boy, directrice de Médiad'Oc, ancienne conservatrice des bibliothèques à l'Université de Toulouse II Jean Jaurès. Ancienne élève du DCB 24 (2015-2016) à l'Enssib.

Entretien du 17 avril 2019 à 14h30, avec Madame Manon Saint-Marc, élève conservatrice du DCB 27 (2018-2019) à l'Enssib ; stagiaire, au moment de l'entretien, à la BUC de Toulouse II Jean Jaurès.

Entretien du 17 avril 2019 à 15h00 avec Madame Julie Le Denmat, conservatrice des bibliothèques à l'Université Toulouse II Jean Jaurès, directrice du département des thématiques. Ancienne élève du DCB 26 (2017-2018) à l'Enssib.

Entretien téléphonique du 5 juin 2019, à 14h15 avec Madame Florence Gaume, acquéreuse pour l'espace "Quartier Libre" de la bibliothèque universitaire de la Doua, Université Lyon 1.

Étude de cas : L'exemple de la BU d'Angers, une bibliothèque universitaire chef de file

La bibliothèque universitaire d'Angers est connue dans le monde universitaire français pour son avant-gardisme. Modèle pour un grand nombre de bibliothèques, elle est souvent en avance sur les autres grâce à son écoute attentive des usagers et l'observation des pratiques des étudiants, qui permet de connaître les usages du présent. Ainsi, les agents parviennent à développer des actions pour les étudiants.

Afin de mieux cerner cette bibliothèque, plusieurs bibliothécaires ont accepté de répondre à des questions concernant les collections et les activités organisées au sein de l'établissement. Les interviewés ont tous affirmé qu'ils ne collaboraient pas avec la bibliothèque municipale. Une enquête plus en profondeur permettra d'identifier les similitudes et inspirations que la bibliothèque universitaire a pu emprunter à la bibliothèque municipale, volontairement ou non.

1 Une bibliothèque avec des valeurs

Sur le site de la bibliothèque universitaire, on trouve un onglet « Valeurs » qui décrit celles de la structure ; ceci étant suffisamment rare pour être souligné. Par ces différents aspects, la BUA montre qu'elle se démarque de toutes les autres, en instaurant une communication très ouverte et très bien pensée avec ses usagers.

« 1 | Écouter de manière ouverte et objective les demandes et identifier les besoins.

2 | Toujours apporter une réponse et suivre une demande de manière personnalisée jusqu'à résolution.

3 | Nous engager collectivement pour rendre un service de qualité à chacun.e. A chacun.e d'apporter ses compétences et de rechercher celles des autres.

4 | Contribuer à ce que chacun.e trouve une place correspondant à ses besoins et établisse une relation respectueuse et conviviale aux autres.

5 | Faire vivre nos engagements, connaître nos limites et analyser nos erreurs pour faire évoluer nos pratiques.²⁵⁰ »

Comme nous le verrons plus tard, les agents innovent, sans la crainte de l'échec. Une grande partie de ces essais faits en bibliothèque sont à moindres coûts. Cette façon de procéder par « essai-erreur » est beaucoup plus répandu en bibliothèque territoriale, où les personnels ont sans doute plus de libertés lorsqu'ils proposent des idées nouvelles. La BUA sert justement de modèle pour d'autres bibliothèques universitaires, qui osent

250 « Missions de la BUA | BUA ». Disponible sur : <http://bu.univ-angers.fr/node/2435>. Consulté le 21 mai 2019.

maintenant beaucoup plus mettre en place de nouveaux concepts en établissements universitaires, habituellement issus de la lecture publique.

En plus de ses valeurs, la BUA indique ses « principes » sur son bilan statistique 2013-2017.

« 1 | Nous ne sommes pas les utilisateurs de la BU : Nous connaissons la bibliothèque de l'intérieur, eux la voient autrement

2 | Regardons les usages réels : Observons et écoutons les gens plutôt que d'imaginer ce qu'ils veulent ou de les contraindre à faire ce que nous jugeons bon pour eux

3 | Faisons preuve d'empathie : Nous accordons de la valeur au point de vue de nos usagers et essayons de le comprendre

4 | Proposons une BU facile à utiliser par tout le monde : Nous pensons les services que pour qu'ils puissent être utilisés par tous, quelque l'âge ou le handicap, sans effort physique.

5 | Faisons des choix délibérés : Nous assumons et pouvons expliquer nos partis pris pour commencer, arrêter ou continuer quelque chose

6 | Pensons la BU comme un tout : Nous savons que les points de contact avec la BU sont multiples (lieux, services, collections) et nous soucions également de chacun²⁵¹ »

Ces propos se veulent ouverts sur les étudiants et les différents usagers de la bibliothèque. L'humilité dont fait preuve cette charte, notamment le premier point, dans lequel les bibliothécaires reconnaissent ne pas vivre l'expérience de la bibliothèque comme les usagers, montre l'ouverture d'esprit. Il est en effet très différent d'avoir l'expérience de la bibliothèque en tant qu'usager seulement.

Afin d'aider au mieux leurs usagers, l'intégralité du personnel part en voyage « pédagogique » durant quelques jours dans les pays scandinaves, les Pays-Bas et l'Allemagne, afin de visiter des bibliothèques plus en avance que la France. Ces visites sont bénéfiques pour tous, elles permettent de comprendre et d'observer d'autres moyens et techniques de travail. Les bibliothèques visitées ne sont pas uniquement des structures universitaires. Si la BUA est tant reconnue en France et considérée comme un modèle, c'est peut-être parce ces voyages sont instructifs par bien des aspects, pour découvrir d'autres manières de servir des publics. De plus, la BUA est une adepte des enquêtes LibQual +, dans lesquelles elle prend beaucoup en compte l'avis des étudiants. Pour les agents, c'est un excellent moyen de créer des services adaptés. La prise en compte des besoins du public montre à quel point les bibliothèques universitaires ont évolué depuis leurs débuts.

251 « Rapports et chiffres | BUA ». Disponible sur : <http://bu.univ-angers.fr/page/rapports-et-chiffres>. Consulté le 21 mai 2019.

2 Une gestion des acquisitions adaptées à l'université

La BUA ne propose pas uniquement des ouvrages universitaires, mais possède aussi des ressources plus divertissantes. Les propos suivants permettront de comprendre comment la BUA se sert de ses collections pour répondre aux attentes des usagers et dans quelle mesure elle y parvient.

2.1. Langues et littérature

Concernant les acquisitions en littérature, la BUA, bien que ne se concertant pas avec la bibliothèque Toussaint, a tout de même un rapport des acquisitions proches de celui d'une bibliothèque municipale. Geneviève Leclerc, en charge des acquisitions en littérature et langues, privilégie de ce qui est au programme de l'université, en ayant des contacts avec les enseignants qui lui font parvenir des bibliographies. Elle en fait également via les suggestions réalisées sur le formulaire « contact », où elle acquiert de manière générale une très large majorité des ouvrages suggérés à l'achat. Elle se concentre principalement sur les littératures et langues enseignées à l'université d'Angers. La bibliothèque universitaire tend à proposer un très large choix de « lectures plaisirs » et Geneviève Leclerc n'hésite pas à renvoyer les usagers vers la bibliothèque municipale lorsque les demandes sont trop en décalage par rapport aux acquisitions faites en bibliothèque universitaire ; il s'agit de faire comprendre aux usagers la différence entre les deux types de bibliothèques.

En outre, la BUA n'a pas de politique d'acquisition formalisée, les achats se font en fonction des besoins des enseignants. Cette absence de définition précise de politique d'acquisition peut être la porte ouverte à toutes les acquisitions. Le fonds de langues et littératures est composé de 50 000 documents en libre accès, avec deux salles de littératures. Il y a plus ou moins l'équivalent des collections en magasin. L'effort est fait sur les langues et les thèmes abordés dans la littérature dans l'université. Pour les méthodes d'acquisition, elle fait de la veille et est abonnée à beaucoup de newsletters. Concernant la valorisation des documents, elle s'organise selon des thématiques. Chaque acquéreur trouve des ouvrages liés au thème choisi et le mur de présentoirs de l'entrée de la bibliothèque est ainsi comblé, pour proposer aux lecteurs des lectures thématiques, avec une transversalité disciplinaire. Les disciplines choisies sont en lien avec l'université dans laquelle les sélections sont faites. Les ouvrages choisis restent au minimum quinze jours en exposition.

Un aspect important est à retenir : les livres qualifiés de « lectures plaisirs » ne sont pas séparés des ouvrages à portée scientifique ou littéraire ou sens véritable du terme. Ce choix a été fait pour plusieurs raisons, mais notamment pour permettre aux usagers de les trouver presque par hasard, de provoquer une rencontre presque fortuite entre le livre et

l'usager. Pour le contenu des collections, la BUA s'inspire de ce que fait le Lilliad de l'Université Lille 3, qui est bibliothèque délégataire du CollEx langues, littératures et civilisations anglophones en partenariat avec le SCD de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3²⁵².

2.2. La gestion du fonds BD

Xavier Maudet s'occupe d'un fonds de BD qui existe depuis plus de dix ans, avec un budget qui a toujours plus ou moins été de 4 000€ par an, ce qui correspond à environ 200/250 BD. Pour lui, il est plus intéressant de mélanger les différents supports, à savoir les BD et les mangas dans les bacs pour « varier les plaisirs », mais aussi confronter l'usager à des supports dont il n'est pas coutumier. À l'inverse de la bibliothèque municipale d'Angers, la BUA a peu de séries de manga, car les étudiants évoluent et restent trop peu de temps à l'université ; il n'ont donc pas le temps de suivre une série qui progresse sur plusieurs années. Xavier Maudet tente d'acquérir principalement des triptyques (sauf exception pour *Les Gouttes de Dieu*^{253 254}, série de manga qui s'échelonne sur presque dix ans) ou alors des séries dont il connaît la date de fin de parution. Il privilégie les *one-shots*. Le fonds de BD présent n'est pas uniquement récréatif, il a aussi une vocation intellectuelle. Il est nourri en majorité d'adaptations de films ou de livres, de sujets d'actualité, de BD centrées sur des sujets particuliers (psychologie, par exemple). Un des objectifs est d'avoir une importante diversité d'auteurs, pas de posséder tous les ouvrages d'un seul auteur.

Le critère majeur qui prime dans les choix d'acquisition est une bonne critique de l'ouvrage en question, rédigée sur des revues spécialisées, X. Maudet se basant sur des sites tels que Comixtrip, la revue des BD. Le fonds n'a pas vocation à être rétrospectif ; les acquisitions ne visent que des ouvrages parus trois ans auparavant maximum, afin d'avoir un fonds récent et vivant.

Concernant le désherbage, la question ne s'était jamais posée jusqu'à présent, car la place ne manquait pas dans la bibliothèque. Or, depuis quelques temps, la totalité des BD de l'université est sur le campus de Belle-Beille, alors que la répartition initiale était de 3/4 sur Belle-Beille et 1/4 sur le campus de Saint-Serge. La nouvelle disposition dans la bibliothèque de Saint-Serge se présente comme suit : 100 BD sont mises à disposition des étudiants, toutes présentées en façade ; l'objectif étant d'en faire un fonds qui a un excellent taux de rotation, d'avoir peu d'ouvrages, mais un fonds très vivant. Pour en revenir au problème initial, à savoir la question du désherbage, X. Maudet applique un

252 « Organisation – COLLEX ». Disponible sur : <http://www.collex.eu/organisation/>. Consulté le 4 juin 2019.

253 « Les Gouttes de Dieu - Tome 44 ». Disponible sur : <https://www.glenat.com/seinen/les-gouttes-de-dieu-tome-44-9782344013137>. Consulté le 12 mai 2019.

254 Catalogue BUA : Les gouttes de Dieu, recherche. Disponible sur : <http://bu.univ-angers.fr/rechercher?champ=tout&recherche=les+gouttes+de+dieu&start=&end=&page=1>. Consulté le 12 mai 2019.

principe très simple ; il désherbe autant de BD qu'il en fait rentrer dans son fonds. Le mode de sélection se fait par les critères suivants : la BD doit avoir au moins dix ans et ne pas avoir été empruntée dans l'année précédente.

Un des points communs avec la bibliothèque Toussaint réside dans le traitement de l'équipement des BD ; le nom du dessinateur est écrit en intégralité sur la couverture. Auparavant, la bibliothèque universitaire n'inscrivait que la première lettre du nom, ce qui finit par être problématique lorsqu'on a un fonds important comme celui de la BUA. L'acquéreur a expliqué que ce nouveau choix avait été demandé par les étudiants, pour faciliter la recherche *in situ*.

Les BD ont répondu à un nouvelle demande dans les bibliothèques universitaires. Dans une optique d'anticipation des besoins, la BUA a commencé à acquérir des DVD.

2.3. Le DVD, un média inédit pour la BUA

Le fonds DVD est une collection très riche. La BUA a été une bibliothèque avant-gardiste sur le sujet, puisqu'elle en a même possédé avant la bibliothèque municipale Toussaint. Les premières acquisitions de DVD ont été faites à la fin des années 1990, avec des titres comme *Pulp Fiction*, *L'envolée sauvage*, *Fargo* ou encore *Elephant Man*. Dans ce cas présent, la bibliothèque universitaire est plus avancée que la municipale.

Sous l'impulsion de Jean-Claude Brouillard, puis de celle d'Olivier Tacheau, tous deux anciens directeurs de la bibliothèque de l'Université d'Angers, les agents ont fait des acquisitions de DVD et ce, bien avant la bibliothèque Toussaint. Ayant au départ un budget d'environ 10 000€, celui-ci s'est vu réduire au fil des années, pour ne représenter aujourd'hui que 4 000€. La raison principale de cette baisse drastique du budget est liée à la chute du nombre de prêt de DVD au fil du temps ; le DVD devenant un support désuet à l'heure des films en streaming, des replays et autres plate-formes de diffusion telles que Netflix ou YouTube Premium.

Les acquisitions se font uniquement par le biais de l'ADAV (Ateliers Diffusion Audiovisuelle). Il s'agit de la « première centrale d'achat de films sur supports DVD et Blu-Ray réservée exclusivement aux secteurs culturels et éducatifs non-commerciaux (Association Loi 1901 non-subventionnée)²⁵⁵ ». Les bibliothèques et établissements scolaires font leurs achats de DVD sur cette plate-forme ; l'ADAV permet d'acquérir des DVD en tenant compte du droit de prêt et de consultation sur place à payer en plus du prix du DVD. D'autres supports comme les DVD Blu-Ray, les CD-ROM et les jeux vidéo sur consoles sont disponibles sur le site. Véronique Taillebois s'appuie sur les commentaires de l'ADAV pour ses acquisitions de DVD, sur les critiques d'Allôciné et se sert aussi de revues spécialisées.

²⁵⁵ ADAV. « Bienvenue sur le site de l'ADAV ». Disponible sur : <https://www.adav-assoc.com/html/home/qui.html>. Consulté le 23 mai 2019.

Le prêt illimité établi depuis environ cinq ans a beaucoup influé le prêt de DVD ; auparavant les conditions de prêt étaient de 3 DVD pour une semaine. Avec ces anciennes modalités de prêts, les DVD avaient un taux de rotation plus élevé que maintenant. À l'époque, la bibliothèque avait aussi envisagé la mise en place d'une formule de VOD via Arte, mais des problèmes liés aux accès simultanés ont remis le projet à plus tard ; en effet, la VOD ne proposait que cinq vidéos par mois et par usager, ce qui était très peu, comparé à ce qu'offrait la BU, trois DVD pour une semaine. L'acquéreuse base aussi ses acquisitions sur les films récompensés au festival Premiers Plans à Angers, pour participer d'une certaine manière à la manifestation culturelle.

Les DVD de fiction et les DVD documentaires sont séparés. Au début de la mise en place des DVD, les deux types étaient situés au même endroit, là où sont disposés les DVD de fiction. Actuellement, les documentaires sont répartis dans les salles de travail, en fonction de la thématique à laquelle ils appartiennent. Par exemple, les DVD de Sciences sont au premier étage de la zone « Calme », avec le fonds de Sciences. Les acquisitions des documentaires sont plus simples, dans le sens où l'acquéreuse se base sur la critique.

En ce qui concerne les suggestions d'achats, elles sont rares, et le peu qu'il y a émane de la part d'enseignants. Cependant, le budget limité réduit les possibilités et les libertés dans les achats ; ainsi, V. Taillebois achète uniquement ce qui lui semble pertinent. Elle fait aussi des acquisitions en fonction d'événements liés à l'université, comme le mois du genre, qui a un impact très fort dans une université qui possède les archives du féminisme. Le but est de cibler du contenu plus approfondi qu'en bibliothèque municipale. Au début, les acquisitions étaient centrées sur l'achat de classiques du cinéma, mais le temps passant, les classiques sont presque tous acquis.

Elle met en place « Cinéma InFocus » et « Zoom sur » pour valoriser les DVD. Pour le premier, il s'agit d'une valorisation à partir d'un thème, une ville par exemple. Elle effectue une sélection de DVD sur ce thème et le tout reste en place trois à quatre semaines. « Zoom sur » concerne un second rôle, un compositeur de musiques de films, etc. Cela permet de découvrir d'autres aspects d'un film ou d'aborder un artiste à travers ses rôles. Dans ces deux valorisations, elle s'arrange pour placer des récentes acquisitions. Le contenu est renouvelé toutes les semaines.

Pour le désherbage, cela n'a jamais donné lieu à un grand chantier, car comme pour les BD, la question ne se posait pas auparavant. Il est effectué d'une manière plutôt « naturelle », à savoir, les usagers rapportent des DVD illisibles, abîmés ou cassés. Pour ces derniers, un rachat était effectué quasiment systématiquement auparavant, mais au vu de la baisse fulgurante du budget, une réflexion s'impose avant de prendre une décision. Très récemment, Véronique Taillebois a introduit des « Fiches d'état » dans chaque boîtier pour que les usagers puissent y reporter les problèmes qu'ils ont rencontré lors de la lecture du DVD. Il y a une dizaine d'années, la bibliothèque possédait un appareil qui permettait de nettoyer efficacement les DVD. Cependant, comme ceux-ci sont de moins en

moins empruntés, et que le coût d'entretien du matériel était très élevé, les agents ont pris la décision de le délaisser.

Comme pour les BD, les DVD sont désormais en nombre réduit à la bibliothèque du campus Saint-Serge, le fonds n'étant pas très utilisé sur le campus du centre-ville. En effet, la bibliothèque possède un petit fonds de DVD et celle du campus de Belle-Beille l'approvisionne d'une cinquantaine de DVD tous les six mois environ. La grande partie des DVD de Saint-Serge a été intégré au fonds de Belle-Beille et le reste est placé en magasin. Véronique Taillebois exerce un système de rotation dans la bibliothèque du campus.

Avec ces deux exemples de collections, il est intéressant de noter que les récents changements de lieux de conservation des collections découlent des pratiques des étudiants et des modes de vie des quartiers dans lesquels les campus sont installés. La bibliothèque Saint-Serge étant au cœur du centre-ville, avec un nombre plus important d'étudiants, conserve des fonds très actualisés et qui ont un très fort taux de rotation, alors que la bibliothèque de la périphérie a des collections en plus grand nombre, mais avec un taux de rotation un peu moins important.

2.4. Les limites des liseuses dans la BUA

La BUA a possédé des liseuses pendant une dizaine d'années. Dernièrement, elles ont été retirées du prêt, car trop peu utilisées. Nonobstant, il est intéressant de comprendre comment les agents les incluaient au sein de la bibliothèque.

La gestion des liseuses se faisait en interne par Geneviève Leclerc sur le site de Belle-Beille et par un autre agent sur le site de Saint-Serge. Cela comprenait le nettoyage et la vérification des liseuses à chaque retour et le chargement de nouveaux titres. Les liseuses étaient au nombre de 20, 10 pour chaque site, pour un budget de 2 000€. Aucun budget n'était alloué spécifiquement pour les e-books ; les acquisitions, en très petit nombre, étaient faites sur le budget littérature. Les liseuses comprenaient majoritairement des ouvrages libres de droit, rassemblés en une thématique. Pour les liseuses, la thématique aventures et voyages était retenue, avec des auteurs comme Jules Verne, Paul D'Ivoi, Alexandre Dumas, Ruyard Kipling, Edgar Allan Poe dont les textes sont libres de droit. Les liseuses étaient conservées à l'accueil, avec un affichage pour les usagers.

En 2015, la bibliothèque avait mis en place « Opération Bac 2015 » avec des annales achetées pour l'occasion, visant le public de lycéens qui viennent à la bibliothèque universitaire en période de révision du bac. Cependant, le projet a eu peu de succès et n'a pas été reconduit.

La BUA avait tenté d'installer un partenariat avec les éditions Publie.net, qui donnait accès à 50 ouvrages contemporains, enregistrés sur les liseuses. On comptait parmi les auteurs Jacques Ancet, François Bon, Didier Daeninckx, Marin Winckler, Leslie Kaplan, Claude Ponti, etc. Chaque pochette comprenait une liste des titres chargés sur la liseuse.

Le choix des acquisitions s'axait principalement autour des ouvrages libres de droit, car la loi concernant le prêt numérique contenait des flous juridiques. Le Prêt Numérique en Bibliothèque n'existait pas à ce moment là et peu de choses étaient réalisées au niveau du numérique pour les bibliothèques. La BUA avait une politique orientée plus lecture publique qu'universitaire pour les liseuses. Ce n'était donc pas pour donner accès aux e-books en ligne de la BUA ou pour procurer aux étudiants des ouvrages déjà présents que les liseuses sont rentrées dans la bibliothèque. Comme en lecture publique, la volonté était aussi de faire connaître au plus grand nombre de nouveaux outils et usages. La BUA n'avait pas les droits des fournisseurs pour télécharger des œuvres entières qui n'étaient pas le domaine public sur ces supports.

La BUA a été une bibliothèque novatrice dans le choix de ses collections et de ses supports. Ce n'est cependant pas le seul volet dans lequel elle se différencie des autres bibliothèques universitaires. L'animation y diffère de tout ce qui a été fait dans d'autres villes jusqu'à présent.

3 De nouvelles animations dans la BUA

3.1. Des expositions pour valoriser les élèves des écoles environnantes

Olivier Tacheau, ancien directeur de la BUA, mentionne dans une contribution que depuis une quinzaine d'années environ, la bibliothèque s'intègre dans l'action culturelle avec une programmation permanente d'expos dans la Galerie 5 de la bibliothèque universitaire. Jusqu'en 2002, des mini-concerts ou des rencontres littéraires étaient organisés ; mais l'auteur a pris la décision de revoir la politique culturelle, ce qui a permis de « *définir les moyens affectés et les objectifs de ces actions*²⁵⁶ ». Le budget affecté était de 1% de celui du SCD (hors salaires).

« *Un modèle économique moyen pour chaque exposition à été élaboré de la manière suivante :*

- 500 € pour la communication (affiches et cartons) ;
- 500 € pour la diffusion des affiches dans le centre-ville ;
- 500 € pour les frais d'affranchissement et d'inauguration ;
- 1000 € pour la régie du projet ;
- 1500 € pour les frais spécifiques (ex : catalogue, droits d'auteurs ...)

Soit 4000 € auxquels peuvent venir s'ajouter un financement croisé d'un partenaire extérieur. »²⁵⁷

²⁵⁶ TACHEAU, Olivier. « Partie III : Vie étudiante » chap.cit. p.124

²⁵⁷ *Ibid.* p.124

Pour mener à bien cette nouvelle action culturelle dans la bibliothèque, une chargée de mission culturelle a été recrutée, de niveau ingénieur. Ses objectifs principaux consistaient en la valorisation de la création artistique et de sa diffusion. Les expositions sont au nombre de cinq par année, d'une durée d'environ deux mois chacune. Dans un premier temps, l'art contemporain a été privilégié par les agents de la bibliothèque puis une pluralité des supports a vu le jour. Olivier Tacheau précise que les expositions doivent être d'un certain niveau de qualité, d'exigences. Ceci a permis aux bibliothécaires de construire de fortes coopérations avec des institutions culturelles locales comme l'artothèque ou l'École Supérieure des Beaux-Arts ; le Musée des Beaux-Arts concédant la création de passerelles pour « *favoriser la mobilité des étudiants d'un lieu à l'autre*²⁵⁸ ». L'auteur conclut qu'il est difficile de savoir si l'action culturelle joue un quelconque rôle dans la réussite des étudiants mais il remarque que les étudiants aiment ce lieu, « *attractif et convivial* ».

La BUA possède deux sites d'exposition, un sur le campus Saint-Serge, la galerie Dityvon, l'autre sur le campus Belle-Beille, la Galerie 5. La galerie Dityvon est une zone consacrée à l'exposition de photographies contemporaines. « *Son objectif est de sortir la photographie des lieux dédiés et d'en permettre l'accès au grand public, en particulier à la communauté universitaire.*²⁵⁹ ». Elle propose trois expositions par an. La photothèque Dityvon est le lieu d'exposition des photographies de Claude Dityvon, puisque l'Université d'Angers est dépositaire de l'œuvre du photographe et doit donc se charger de la conservation et valorisation de ses travaux grâce à trois moyens d'accès : une galerie d'exposition, une photothèque en ligne et un fonds d'archives originales. La Galerie 5 « *est un lieu de sensibilisation à l'art contemporain, elle produit chaque année trois expositions originales.*²⁶⁰ ». Le site mentionne qu'afin d'accroître cette sensibilisation à l'art, la Galerie 5 met en place une résidence d'artiste avec une UFR différente chaque année pour ajouter du contenu culturel et artistique dans l'université. Ce lieu d'exposition est devenu un pont entre différentes structures telles que Le Quai, l'Artothèque, l'École Supérieure des Beaux-Arts d'Angers, le Musée des Beaux-Arts, le FRAC des Pays-de-la-Loire et forme d'autres partenariats culturels.

3.2. Savoir communiquer pour mieux attirer les usagers

La bibliothèque universitaire communique beaucoup autour de ses animations et des nouvelles ressources acquises à la bibliothèque. La BUA alimente avec abondance le compte Flickr²⁶¹ qu'elle possède avec de nombreuses photos qui font vivre la page. La

258 TACHEAU, Olivier. « Partie III : Vie étudiante » chap.cit. p.125

259 « Galeries d'art contemporain | BUA ». Disponible sur : <http://bu.univ-angers.fr/node/2436>. Consulté le 21 mai 2019.

260 Ibid.

261 Flickr BUA. Disponible sur : <https://www.flickr.com/photos/47011911@N05/> Consulté le 12 mai 2019.

bibliothèque est aussi très active sur Twitter, où sont postées régulièrement des nouveaux services, comme par exemple un coin aménagé dans la salle Sofia (zone Silence) sur le campus de Belle-Beille, qui le temps d'une semaine, deviendra un coin sieste, relaxation²⁶².

La communication sur Flickr est ce qui se rapproche le plus du côté bibliothèque municipale, avec une valorisation physique et numérique des collections, présentées de manière plutôt ludique. Avec ce moyen de communication, les bibliothécaires mettent en valeur des lectures de vacances pour les étudiants. Dans le but d'attirer et d'intéresser les étudiants, les agents créent de plus en plus de mises en scènes, comme cela a été fait à l'occasion des vacances de Noël 2018-2019. Un décor à thème sur *L'étrange Noël de Monsieur Jack*, mêlant à la fois l'univers d'Halloween et de Noël a été installé à l'accueil, proposant une sélection de documents sur ce thème, mis à disposition des usagers, avec un décor très adapté et représentatif. Sur ce compte Flickr la BUA poste aussi des photos de l'exposition en cours dans la Galerie 5.

Pour les vacances d'été, une valorisation des collections « loisirs » a été installée à l'accueil *Illustration 4*. Une grainothèque est apparue dans la BUA, doublée de livres sur la permaculture et le jardinage. Par cet aspect, on observe très clairement une valorisation observée dans plusieurs bibliothèques municipales, des plus petites²⁶³ aux plus grandes²⁶⁴. En effet, on s'attend plutôt à trouver des grainothèques en structures territoriales, qui sont plus favorables aux échanges entre usagers et connasseurs. Cette introduction de grainothèque en bibliothèque universitaire est peut-être le reflet de ces dernières années, marquées par un tournant écologique, une remise en question des produits et de la consommation alimentaire.

3.2.1. Le blog de la BUA : se rapprocher des usagers

Les personnels de la BUA tiennent un blog qu'ils alimentent avec les animations qui ont eu lieu, mais aussi les résultats d'enquête, le tout présenté de manière moins formelle que sur le site de la BUA. De nombreux articles sont accessibles à tous les publics. Ce blog et la forme de rédaction créent de la proximité avec les usagers ; ils se sentent inclus dans la vie de la bibliothèque et acteurs de cette vie. Pour illustrer ces propos, l'article de Frédéric Desgranges présente sous la forme de résultats d'origine biologique les conclusions de l'enquête LibQUAL menée à l'université en 2014 : « Vos résultats d'analyse (Libqual) sont disponibles²⁶⁵ ». La suite de l'article est détaillé avec des termes associés au

262 Chapitre 3.3 p.79

263 Bibliothèque de Samatan. « Grainothèque à la médiathèque de Samatan ». *Médiagers*. Disponible sur : <https://www.mediagers.fr/actualites-samatan/2780-grainotheque-a-la-mediatheque>. Consulté le 31 mai 2019.

264 DENÈTRE, Émilie. « Pourquoi les grainothèques prennent si bien racine ». *La Gazette des Communes*, 26 septembre 2017. Disponible sur : <https://www.lagazettedescommunes.com/524590/pourquoi-les-grainotheques-prennent-si-bien-racine/>. Consulté le 31 mai 2019.

265 DESGRANGES, Frédéric. « Vos résultats d'analyse (Libqual) sont disponibles ». *BUAPRO* (blog), 16 mars 2015. Disponible sur : <http://blog.univ-angers.fr/buapro/2015/03/16/vos-resultats-danalyse-libqual-sont-disponibles/>.

monde médical. Le blog de la BUA est une autre partie de cette bibliothèque universitaire pas comme les autres, qui fait vivre les actualités de sa structure.

3.3. Une bibliothèque qui s'adapte aux étudiants et aux situations

3.3.1. Les changements apportés aux carrels de Saint-Serge

Le secteur Saint-Serge a posté un Tweet le 20 mai 2019 indiquant que la bibliothèque universitaire prenait en compte les besoins des étudiants²⁶⁶. En effet, la bibliothèque a annoncé une fermeture temporaire des carrels pour en faire des « *carrés solo* », démontrant de cette manière qu'elle était à l'écoute des besoins des étudiants. En période de partiels, les bibliothécaires ont pu remarquer que les étudiants ressentaient le besoin de travailler seuls. Ceci s'observe tout particulièrement sur le secteur Saint-Serge, car les étudiants y apprennent des disciplines telles que le droit et la médecine, disciplines qui nécessitent très souvent le silence absolu lors des révisions. À Belle-Beille, pour permettre le travail en silence, le distributeur de bouchons d'oreilles laissé à disposition dans la bibliothèque a été déplacé dans un espace plus accessible pour les étudiants.

Les étudiants veulent désormais plus de services dans les bibliothèques universitaires. Comme évoqué plus tôt, la bibliothèque est un service public, mais elle est parfois perçue comme un commerce, dans lequel il faut répondre aux attentes des clients. Ces pratiques tendent vers des bibliothèques améliorées. « [...] nos étudiants souhaitaient plus que ce que l'on trouve habituellement dans une bibliothèque. Ils voulaient bien sûr y trouver un environnement studieux, mais avaient besoin d'un lieu dédié à la vie sociale et à la communauté.²⁶⁷ »

3.3.2. Les espaces « micro-sieste »

Comme mentionné précédemment, la BUA est très au fait des besoins des étudiants en faisant régulièrement des enquêtes. Lors d'une récente enquête est apparue le besoin d'une salle pour se reposer et dormir. En effet, les bibliothécaires s'étaient rendus compte que nombre d'étudiants dormaient sur les tables entre deux révisions. Partant de ce constat, les bibliothécaires ont mis en place dans les deux bibliothèques universitaires de

Consulté le 3 juin 2019.

266 BUAngers. « Les carrels du niveau 2 de la #BUAStSerge ». Tweet. @BUAngers (blog), 20 mai 2019. Disponible sur : https://twitter.com/BUAngers/status/1130727982149120001?ref_src=twsr%5Etfw%7Ctwcamp%5Eembeddedtimeline%7Ctwterm%5Eprofile%3ABUAngers%7Ctwcon%5Etimelinechrome&ref_url=http%3A%2F%2Fbu.univ-angers.fr%2F. Consulté le 21 mai 2019.

267 Propos tenus par Marie-Louise Battault, responsable du Learning Center de la BSB (Burgundy School of Business) dans Jost, Clémence. « Transformations et aménagements : les bibliothèques s'adaptent aux nouveaux besoins de leurs publics ». *Archimag*, 8 mars 2019. Disponible sur : <https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2019/03/05/transformations-amenagements-bibliotheques-adaptent-nouveaux-besoins>. Consulté le 24 mars 2019.

la ville des coins détentes, spécialement pendant la période des révisions d'examens²⁶⁸. Pour la bibliothèque de Belle-Beille, ce coin est en salle Sofia, en zone Silence ; pour Saint-Serge, dans le carré Maine. Ces espaces ont été pensés pour que les étudiants puissent s'octroyer des pauses dans leurs révisions *Illustration 2*. Cet endroit sera donc une solution pour les périodes d'examen, mais pas uniquement. Le but est d'inciter les étudiants à la micro-sieste, sommeil bref mais réparateur²⁶⁹. Bien que ce genre de pratique n'ait pas encore vu le jour à notre connaissance en bibliothèque municipale, on réalise ici que les bibliothèques universitaires créent leurs propres solutions adaptées à leurs publics.

Ces espaces de micro-sieste sont la dernière invention de la BUA. Se positionnant pour une désacralisation du lieu, elle a à cœur de satisfaire ses usagers et de montrer que la bibliothèque est bien plus qu'un lieu avec des collections à disposition.

3.3.3. « On a osé : la fête dans la BU²⁷⁰ »

« *Est-il possible de transformer une BU en boîte de nuit en moins de 3h ?* ».

La première phrase de l'article de Frédéric Desgranges donne le ton de l'animation proposée à la bibliothèque universitaire du campus Saint-Serge. En 2015, la BUA a organisé une soirée étudiante dans la bibliothèque universitaire. Pour motiver les étudiants à participer à l'enquête LibQual + de 2014, les bibliothécaires ont décidé de proposer une contre-partie pour mobiliser un maximum d'étudiants : la promotion étudiante qui répond le plus à l'enquête est récompensée par l'organisation d'une soirée dans la bibliothèque universitaire. Le meilleur moyen d'avoir un grand nombre de réponses était de mobiliser la communauté d'étudiants dans un concours et les bibliothécaires l'ont bien compris. Ils ont tous joué le jeu et la bibliothèque a donc accueilli une soirée, le temps d'un jeudi étudiant. Les bibliothécaires ont sollicité l'aide des étudiants de la COMA, la Corporation des étudiants en médecine d'Angers, pour l'organiser. Le président de l'université a donné son accord, en imposant deux conditions : interdiction de servir de l'alcool et de faire de la publicité pour l'événement.

D'après les propos de Frédéric Desgranges, la bibliothèque avait « *largement sous estimé le temps de travail à consacrer à cet événement, notamment sur tout le volet validation sécurité et politique.* » En effet, l'organisation de soirée dans un lieu public ne comporte pas les mêmes aspects qu'une simple soirée entre étudiants. La masse d'actions à réaliser avant la date prévue n'avait pas été anticipée correctement par les bibliothécaires. Malgré tout, la soirée semble avoir été un franc succès. Les bibliothécaires

268 Micro-sieste à la BU. Disponible sur : <http://bu.univ-angers.fr/micro-sieste> Consulté le 13 mai 2019.

269 « Des cocons de sieste à la BU ». Disponible sur <http://www.univ-angers.fr/fr/vie-des-campus/actualites/micro-sieste-a-la-bu.html>. Consulté le 7 juin 2019.

270 DESGRANGES, Frédéric. « On a osé : la fête dans la BU ». BUAPRO (blog), 13 avril 2015. Disponible sur : <http://blog.univ-angers.fr/buapro/2015/04/13/on-a-ose-la-fete-dans-la-bu/#more-113>. Consulté le 3 juin 2019.

et les étudiants ont coopéré pour parvenir à organiser cette soirée et chacune des parties a beaucoup appris.

3.4. La chasse aux œufs de Pâques

Très récemment, la BUA a prouvé une fois de plus sa démarcation des autres bibliothèques universitaires. À l'occasion de Pâques, les bibliothécaires mis en place un événement un samedi matin. Ils ont dissimulé des œufs dans une partie de la bibliothèque universitaire et dans le jardin, et organisé une grande chasse à l'œuf. Cette chasse était réservée aux enfants des personnels de l'université *Illustration 5*. Un discours accueillait ce nouveau public entre ses murs et précisait « *je vous rappelle que vous êtes tous inscrits à la bibliothèque et que vous pouvez emprunter des livres.* » Ce simple rappel montre à quel point les bibliothèques universitaires souffrent toujours du cliché selon lequel il n'y a que les étudiants et les enseignants-chercheurs qui ont le droit de rentrer, de fréquenter et d'emprunter à la bibliothèque.

La première chasse aux œufs a été organisée pour la première fois il y a une dizaine d'années par Nathalie Clot de manière informelle. Elle avait dispersé des œufs dans la bibliothèque et peu de communication sur Facebook avait été fait sur le moment, mais l'animation a eu un grand succès. Les œufs étaient catalogués et possédaient un code-barre (on en trouve toujours aujourd'hui dans le catalogue). Un œuf d'or était caché dans la BUA, avec un cadeau à la clé. Cette sorte de chasse aux œufs assistée par catalogue ne provient pas spécialement du milieu de la lecture publique, mais plus d'une idée spontané. Au fil des années, de moins en moins d'œufs ont été catalogués, simplement cachés.

L'an dernier, la commission des personnels souhaitait renforcer les liens entre les personnels de l'université, jusque-là distendus. Le vice-président désirait une cohésion sociale. La commission des personnels a eu l'idée d'une autre chasse aux œufs en contactant une entreprise spécialisée dans l'événementiel pour l'organiser.

L'objectif était de faire de la bibliothèque un lieu emblématique et un lieu de sociabilité de l'université. Cette animation a permis d'amener de nouveaux publics. Ouvert à une centaine de personnes, la totalité des places ont été réservées dans la journée. Le but des bibliothécaires était de toucher des populations qu'ils atteignent très peu habituellement, à savoir les personnels des universités et d'installer une proximité dans la communauté. Les parents accompagnant leurs enfants ont pu découvrir ou redécouvrir les collections. Ce type d'événements apporte une visibilité des publics de l'université et en fait venir d'autres. Dans l'ensemble, les retours ont été très positifs, les usagers trouvant « amusant » de trouver des enfants dans une bibliothèque universitaire *Illustration 6*. A la fin de la journée, les bibliothécaires ont dispersé des œufs dans les collections pour les étudiants.

Cependant, la bibliothèque reste l'endroit où les étudiants viennent travailler, même un samedi matin. Paradoxalement ce jour-là, la Zone « Com » était la plus silencieuse, puisqu'elle est isolée des autres par des murs et des portes vitrées. Les bibliothécaires ont tenté d'orienter leurs usagers habituels vers ce lieu où ils pouvaient travailler en silence. Le seul point négatif à relever de cette journée était le manque de communication autour de cet événement, la plupart des étudiants ayant été informés le matin même. Pour les prochaines éditions, la communication sera dirigée vers une population ciblée. Même si l'intention de base de cette animation n'est pas issue des pratiques de bibliothèque municipale, on peut tout de même en remarquer les similitudes.

La BUA fonctionne beaucoup sur le principe de l'essai/erreur, en proposant des animations originales, pas forcément destinées au contexte universitaire au premier abord. Les idées viennent de tous les agents de la BUA sans aucune discrimination relative à la catégorie de personnel.

Cet événement était ouvertement décalé par rapport à la communauté et aux usages habituels de la bibliothèque. Par cette animation, la bibliothèque s'affranchit de tous les propos que nous avons tenus jusqu'à présent, à savoir que les bibliothèques universitaires s'inspiraient des bibliothèques municipales. Nous avons ici un exemple très concret d'une bibliothèque qui crée ses propres animations, adaptées à son public ou qui va en chercher un ; qui vise un public que l'on a tendance à oublier dans les universités, à savoir les personnels et par extension, leurs enfants. Ici, l'intention n'était pas de répondre aux besoins du public de proximité, mais plutôt d'attirer de nouveaux publics en bibliothèque universitaire, action autrement plus difficile à faire qu'en milieu territorial, car la bibliothèque universitaire se définit initialement par sa capacité à servir un public très spécifique, alors que les bibliothèques municipales se veulent ouvertes à tous et pour tous.

Conclusion

La BUA est une bibliothèque très impliquée dans les animations et les nouveaux services proposés au sein de son établissement. Elle est un modèle pour beaucoup de bibliothèques universitaires en France, et ses conservateurs très dynamiques ont à cœur de trouver des solutions pour leurs publics et sont très à l'écoute de leurs besoins ; en constante recherche de nouveautés et de services à essayer. L'attention est réellement portée sur les besoins des étudiants, l'écoute attentive, avec des réponses immédiates apportées par les bibliothécaires pour leurs publics. Elle a su s'affranchir des codes stricts du canon universitaire, tout en proposant des services adaptés à ses étudiants, comme le ferait une bibliothèque municipale.

Il reste cependant encore à faire, au niveau des usagers en situation de handicap par exemple. L'imitation des pratiques a tout de même des limites dans ses réalisations. Il n'y a que très peu d'installations pour les étudiants en situation de handicap. Il est des situations pour lesquelles il est très difficile d'adapter les pratiques de bibliothèques municipales : livres en braille, livres audios scientifiques.

Peut-être y a-t-il encore de quoi puiser dans les bibliothèques municipales ? Les catalogues participatifs qui affluent dans les zones municipales seraient aussi pour les usagers des bibliothèques universitaires un bon moyen de se conseiller des livres. Chacun pourrait ainsi apporter son commentaire sur une ressource, pour aider les autres usagers à comprendre le contenu d'un livre.

Néanmoins, *quid* des contenus purement universitaires ? Ne sont-ils pas laissés de côté au profit des actions pour les usagers et des collections « loisirs » ? Le risque est que les étudiants considèrent uniquement la bibliothèque universitaire comme un lieu pour se détendre et un lieu pour travailler à partir de leurs propres documents. L'actualisation des collections, la base d'une bibliothèque universitaire ne doit pas être laissée de côté, au profit d'une bibliothèque vivante, jeune, dynamique, aux multiples services.

Les bibliothèques universitaires développent de plus en plus de services, d'animations qui leur sont propres. Les exemples vus démontrent qu'elles n'ont plus besoin de s'inspirer des bibliothèques municipales pour satisfaire leurs publics. Les agents développent de plus en plus de projets, parfois décalés, pour les proposer à des usagers ravis de constater que leurs bibliothèques universitaires se modernisent.

Annexes

SBGD860	Cheval de guerre	SPIELBERG Steven	Guerre
SBGD1266	Chevaliers du Zodiaque	SATO Keiichi	Animation
D441	Chicken Tikka Masala	KALIRAI Harmage Singh	Comédie
SBGD750	Chico & Rita	TRUEBA Fernando	Animation
SBGD1377	Chobits - Intégrale	CLAMP	Animation
SBGD1330	Chocolat	ZEM Roschdy	Historique
SBGD498	Christine	CARPENTER John	Fantastique
D371	Chromophobia	FIENNES Martha	Drame
SBGD798	Chronicle	TRANK Josh	Science Fiction
D109	Cinéma 16 : courts métrages américains	DAVIDSON Adam	Documentaire
D113	Cinéma 16 : courts métrages européens	MOODYSSON Lukas	Documentaire
D353	Cinéma paradiso	TORNATORE Giuseppe	Comédie dramatique
SBGD1556	Cinquante nuances de Grey - Intégrale	FOLEY James	Drame romantique
D360	Citizen Kane	WELLES Orson	Drame
SBGD1072	City hunter	HOJO Tsukasa	Drama
SBGD628	Cobra : Intégrale	TERASAWA Buichi	Animation
SBGD1285	Code de la route 2016 : réussir l'examen officiel		Documentaire
SBGD1284	Code de la route 2015		Documentaire
SBGD1277	Code de la route 2015 pour les nuls		Documentaire
SBGD1385	Code de la route 2017		Documentaire
SBGD1389	Coffret 2 films : Sunshi & Hill of freedom	SANGSOO Hong	Drame
SBGD762	Colorful	HARA Keiichi	Animation
SBGD1574	Comme des garçons	HALLARD Julien	Comédie
SBGD1060	Comme t'y es belle!	AZUELOS Lisa	Comédie
SBGD966	Comme un lion	COLLARDEY Samuel	Drame
SBGD1171	Comment j'ai detesté les maths	PEYON Olivier	Documentaire
D068	Comment tuer le chien de son voisin	KALESNIKO Michael	Comédie

Illustration 1: Extrait de la liste des DVD possédés par la section "Quartier libre" à la BU de la Doua, campus Sciences. Disponible sur : https://portaildoc.univ-lyon1.fr/medias/fichier/liste-dvds-par-genre-avec-maj-site-20190305_1551783243569-pdf?ID_FICHE=289370. Consulté le 05 avril 2019.



Illustration 2: Espace "micro-sieste" à la BUA. Source : <http://www.univ-angers.fr/fr/vie-des-campus/actualites/micro-sieste-a-la-bu.html>. Consulté le 7 juin 2019.

Que pensez-vous de la lecture numérique ?

Quel type de lecteur êtes-vous ?

*** 1. Parmi les formes de livres suivantes, lesquelles avez-vous déjà testé ?**

- Livre papier
- Livre numérique (e-book)
- Livre audio

*** 2. Et maintenant, parmi ces mêmes formes de livres, lesquelles utilisez-vous régulièrement ?**

- Livre papier
- Livre numérique (e-book)
- Livre audio

Illustration 3: Première phase du questionnaire de Decitre. « Que pensez-vous de la lecture numérique ? » Disponible sur : <https://fr.surveymonkey.com/r/EbookDec>. Consulté le 12 avril 2019.



Illustration 4: Installation "Lectures d'été", BUA, campus Belle-Belle[©]



Illustration 5: Animation "Chasse aux œufs dans la BUA", 27 avril 2019©



Illustration 6: Animation "Chasse aux œufs dans la BUA", 27 avril 2019. Jeux pour enfants dans la zone "Calme" ; présence d'une maquilleuse.©

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
L'INFLUENCE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES SUR LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES.....	2
1 L'évolution des bibliothèques universitaires depuis la moitié du XX^{ème} siècle...2	
1.1. La situation avant la loi de 1968.....	2
1.1.1. Le développement du libre accès.....	3
1.2. Le développement des bibliothèques universitaires et les nouvelles constructions (années 70-90).....	5
1.2.1. Une « ouverture vers l'extérieur ».....	6
1.3. Les bibliothèques universitaires depuis les années 90 jusqu'à nos jours.....	7
1.3.1. Les plans des universités.....	9
a) U 2000.....	9
b) Le projet U3M : Université du Troisième Millénaire.....	10
c) Plan Campus.....	11
1.3.2. Pour une université « vers plus d'autonomie ».....	11
1.3.3. Qui sont les nouveaux publics des bibliothèques universitaires ?.....	12
a) Les publics « non-universitaires ».....	13
b) Les apports de la Déclaration de Bologne et du « LMD ».....	14
c) Les VAE.....	15
1.3.4. Comment satisfaire tous ces nouveaux publics ?.....	15
a) Le cas des sites universitaires délocalisés.....	16
1.4. Quelles sont les missions des bibliothèques ?.....	17
1.4.1. Une difficulté à définir les missions en bibliothèque municipale.....	18
1.4.2. Une caractérisation des missions des bibliothèques universitaires qui évoluent	20
1.4.3. De nouvelles missions associées à de nouveaux agents.....	23
a) Bibliothécaire municipal, bibliothécaire universitaire : quelles différences ?...24	
b) La formation des directeurs de bibliothèques.....	26
c) Un métier en transition : les magasiniers.....	27
d) Le cas des conservateurs.....	27
2 Vers une adaptation des usages en bibliothèque universitaire : une réponse à l'évolution des pratiques.....30	
2.1. Des collections orientées pour les besoins du public.....	30
2.1.1. Définitions.....	30
2.1.2. Le « dépoussiérage » des bibliothèques universitaire : donner une nouvelle image.....	32
a) L'exemple Lyonnais : la BU Sciences, campus de la Doua (Villeurbanne).....33	
b) Jusqu'au jeu vidéo en BU ?.....	35
2.1.3. Communiquer autour des fonds.....	37
2.1.4. Valoriser le patrimoine des bibliothèques universitaires.....	39
2.1.5. L'apparition des liseuses : un support de valorisation des collections numériques.....	40
2.2. Vers des aménagements adaptés aux nouvelles pratiques des étudiants.....44	
2.2.1. Les services aux publics.....	44
2.2.2. Quand la bibliothèque municipale remplace la bibliothèque universitaire.....46	
2.3. L'action culturelle en bibliothèque.....	48

2.3.1. Les expositions.....	50
2.3.2. Les événements nationaux.....	51
a) Les prix littéraires.....	51
b) La Nuit de la lecture.....	52
2.4. Faire de la bibliothèque universitaire un lieu de rencontres et d'échanges.....	52
2.4.1. Les bibliothèques participatives : le cas du Mans.....	52
2.4.2. L'exemple de la BUC de Toulouse : les salons.....	53
CONCLUSION.....	55
BIBLIOGRAPHIE.....	56
1 Ouvrages généraux.....	56
1.1. Généralités.....	56
1.2. Bibliothèques universitaires.....	56
2 Outils.....	57
3 Législation.....	58
3.1. Lois, décrets.....	58
3.2. Rapports.....	59
3.3. La formation des agents.....	60
4 Les collections.....	60
4.1. Les ressources numériques.....	61
4.2. Jeux vidéo en bibliothèque.....	61
4.3. Autres.....	62
5 Action culturelle.....	62
5.1. Les prix.....	63
5.2. Les expositions.....	63
6 Accueil des publics.....	64
6.1. Le service public.....	64
6.2. Les publics en BU.....	65
7 La frontière BU/BM.....	66
8 Construction de nouveaux bâtiments.....	66
SOURCES.....	67
1 Entretiens.....	67
1.1. Personnels de la BUA.....	67
1.2. Personnels d'autres bibliothèques.....	68
ÉTUDE DE CAS : L'EXEMPLE DE LA BU D'ANGERS, UNE BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE CHEF DE FILE.....	69
1 Une bibliothèque avec des valeurs.....	69
2 Une gestion des acquisitions adaptées à l'université.....	71
2.1. Langues et littérature.....	71
2.2. La gestion du fonds BD.....	72
2.3. Le DVD, un média inédit pour la BUA.....	73
2.4. Les limites des liseuses dans la BUA.....	75
3 De nouvelles animations dans la BUA.....	76
3.1. Des expositions pour valoriser les élèves des écoles environnantes.....	76
3.2. Savoir communiquer pour mieux attirer les usagers.....	77
3.2.1. Le blog de la BUA : se rapprocher des usagers.....	78
3.3. Une bibliothèque qui s'adapte aux étudiants et aux situations.....	79
3.3.1. Les changements apportés aux carrels de Saint-Serge.....	79

3.3.2. Les espaces « micro-sieste ».....	79
3.3.3. « On a osé : la fête dans la BU ».....	80
3.4. La chasse aux œufs de Pâques.....	81
CONCLUSION.....	83
ANNEXES.....	84

Table des annexes

Illustration 1: Extrait de la liste des DVD possédés par la section "Quartier libre" à la BU de la Doua, campus Sciences. Disponible sur : https://portaildoc.univ-lyon1.fr/medias/fichier/liste-dvds-par-genre-avec-maj-site-20190305_1551783243569-pdf?ID_FICHE=289370 . Consulté le 05 avril 2019.....	84
Illustration 2: Espace "micro-sieste" à la BUA. Source : http://www.univ-angers.fr/fr/vie-des-campus/actualites/micro-sieste-a-la-bu.html . Consulté le 7 juin 2019.....	84
Illustration 3: Première phase du questionnaire de Decitre. « Que pensez-vous de la lecture numérique? » Disponible sur : https://fr.surveymonkey.com/r/EbookDec . Consulté le 12 avril 2019.....	85
Illustration 4: Installation "Lectures d'été", BUA, campus Belle-Belle©.....	85
Illustration 5: Animation "Chasse aux œufs dans la BUA", 27 avril 2019©.....	86
Illustration 6: Animation "Chasse aux œufs dans la BUA", 27 avril 2019. Jeux pour enfants dans la zone "Calme" ; présence d'une maquilleuse.©.....	86

RÉSUMÉ

Les bibliothèques universitaires, ayant de nouvelles missions, de nouvelles collections et de nouveaux publics à satisfaire, se sont emparées, consciemment ou non, de certaines pratiques de bibliothèques municipales pour les appliquer dans leurs propres structures. Le but de ce mémoire est de démontrer dans quelle mesure elles s'en sont inspirées. Cela soulève une question : est-ce toujours le cas aujourd'hui ? Nous nous efforcerons de comprendre si les bibliothèques universitaires imitent encore les bibliothèques municipales. L'étude de cas de la bibliothèque de l'Université d'Angers servira d'exemple pour illustrer ces propos.

mots-clés : bibliothèque universitaire, bibliothèque municipale, imitation des pratiques, copie, influence, innovation

ABSTRACT

With new assignments, new collections and the needs of new audiences to fulfil, University libraries have embraced, whether consciously or not, some practices of public libraries for their own purpose. The goal of this dissertation is to show to what extent University Libraries have been inspired by public libraries. It raises a question : is it still the case nowadays? We will attempt to understand if University Libraries still imitate public libraries. The case study of the University Library of Angers will serve as an example to illustrate our claims.

keywords : university library, public library, imitation of habits, copy, influence, innovation

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Maëva Dupouy
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 07 / 06 / 2019

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

